

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 6 MAI 2014

VOLUME 194

DANIELLE BERGERON et ODETTE GAGNON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me EDITH FARAH ELASSAL

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON et Me BENOIT BOUCHER pour le
Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
GILLES ROUSSY	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	8
MARIO TURCOTTE	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	165

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
145P-1647 : Autorisation ministérielle du 14 août 2003 - Contribution accordée à la MRC Matawinie pour la construction d'une nouvelle route entre la route 125 à St-Donat et le chemin de Lac-Supérieur, décret 788-2003	84
145P-1648 : Rapport d'enquête sur une présumée coalition lors du dépôt de soumissions sur l'autoroute Décarie dans la DT de l'île de Montréal avec les annexes	103
145P-1649 : Rapport d'enquête sur une présumée coalition lors de l'attribution du contrat de l'échangeur l'Acadie dans la DT de l'Île-de-Montréal avec les annexes	109
146P-1650 : Tableau des contrats octroyés à Dessau par la direction territoriale de l'Île de Montréal en 2009-2010	174

- 146P-1651 : Extraits du calepin de notes de Mario
Turcotte du 28 août 2001 et du 8
novembre 2001
217
- 146P-1652 : Tableau des contrats d'enrobé à tarifs
non négociables octroyés à Entreprise
Bourget dans la direction territoriale
Laurentides-Lanaudière entre 1997 et
2011
242
- 146P-1653 : Carte de localisation des usines
d'enrobés dans la direction
territoriale des Laurentides-
Lanaudière en 2014
245
-

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce sixième (6e)
2 jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:33:13)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Monsieur. Est-ce que... Bon matin à tous.
9 Est-ce que les avocats peuvent s'identifier, je
10 vous prie?

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Paul Crépeau
13 pour la Commission.

14 Me EDITH FARAH ELASSAL :

15 Bonjour. Edith Farah Elassal pour la Commission.

16 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

17 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
18 général du Québec.

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 Benoit Boucher pour le Procureur général du Québec.
21 Bonjour.

22 Me MÉLISSA CHARLES :

23 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
24 construction du Québec.

25

1 Me SIMON LAPLANTE :

2 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
3 constructeurs de routes et grands travaux du
4 Québec.

5 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

6 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
7 Québec.

8 Me FÉLIX RHÉAUME :

9 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
10 Québec.

11 Me PIERRE POULIN :

12 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
13 criminelles et pénales. Bonjour.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, Monsieur Roussy, si vous voulez vous lever
16 pour être assermenté. Merci.

17

18

19

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce sixième (6e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 GILLES ROUSSY, gestionnaire retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1]** Alors, bonjour Monsieur Roussy.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Hier, on terminait la journée en parlant
14 particulièrement de certains contrats et d'un appel
15 fait par monsieur Roussel à monsieur Turcotte. Vous
16 nous avez indiqué que vous avez... vous avez
17 informé le cabinet du ministre des Transports. À
18 qui avez-vous parlé au cabinet des ministres?

19 R. Stéphane Dallaire.

20 Q. **[3]** Alors, c'est ce qui vous permet d'identifier la
21 période étant... monsieur Dallaire étant au cabinet
22 du ministre Després?

23 R. Absolument.

24 Q. **[4]** O.K. Et autre que ça, vous ne gardez pas de
25 souvenir particulièrement de la nature de ce

1 contrat-là, l'endroit?

2 R. Je sais que c'est dans la direction de Mario
3 Turcotte, mais à part... à part ça, là...

4 Q. **[5]** Ça nous amène à discuter un petit peu justement
5 de cette relation-là qui peut exister entre les
6 élus et vos directeurs territoriaux. On voit ici
7 une illustration, ce que vous nous contez, où un
8 élu a appelé un directeur territorial pour discuter
9 d'un appel d'offres. Est-ce que c'étaient des
10 choses qu'on vous rapportait à l'époque où vous
11 avez été adjoint au sous-ministre?

12 R. C'est la seule fois qu'on m'a rapporté une
13 intervention dans le processus d'octroi de contrat.

14 Q. **[6]** Une intervention. Maintenant, des appels, est-
15 ce que c'était... est-ce que ça se faisait
16 régulièrement que des élus appellent des directeurs
17 territoriaux?

18 R. Dans le fonctionnement du... quotidien du
19 Ministère, ça peut arriver, surtout avec les... les
20 élus municipaux parce qu'il y a des échanges assez
21 fréquents, qu'il y ait des téléphones qui se
22 fassent entre le directeur territorial puis un
23 maire.

24 Q. **[7]** Hum hum.

25 R. Un député, moins fréquent, je suis convaincu, mais

1 c'est pas... c'est pas inévitable si ça porte
2 sur... sur les activités du ministère.

3 Q. **[8]** Les activités, certains contrats qui sont à
4 être réalisés, des choses de même.

5 R. Absolument.

6 Q. **[9]** Alors, je comprends que vous faites la
7 distinction entre des interventions normales et
8 d'autres qu'on peut appeler « inappropriées ».

9 R. Absolument. Le député reçoit du ministre, peu
10 importe le parti, il reçoit la programmation des
11 travaux du Ministère pour l'année. Alors, qu'il
12 appelle le directeur territorial pour avoir de
13 l'information sur cette programmation-là, qui lui a
14 été...

15 Q. **[10]** C'est normal.

16 R. C'est normal.

17 Q. **[11]** O.K. Et ce que vous nous dites, de mémoire,
18 c'est la seule intervention que vous avez connue
19 pendant les nombreuses années où vous avez été au
20 cabinet du sous-ministre?

21 R. Quatorze (14) ans.

22 Q. **[12]** Quatorze (14) ans. Les... ça me permet de
23 faire peut-être un pas en arrière. Lorsque... et je
24 vais vous parler maintenant d'une autre
25 intervention où... je ne la qualifie pas, je vous

1 laisse... je vous laisse le faire. Est-ce que vous
2 avez déjà eu un appel de monsieur Bastien, alors
3 chef de cabinet, monsieur Luc Bastien, chef de
4 cabinet du ministre Yvon Marcoux, après l'entrée au
5 pouvoir, là, du gouvernement Charest, là, en deux
6 mille... deux mille trois (2003)?

7 R. Des appels du chef de cabinet, ça... ça arrive
8 assez fréquemment.

9 Q. **[13]** O.K. Un appel où celui-ci vous pose la
10 question suivante : « C'est quoi la game ici
11 concernant les honoraires professionnels? »

12 R. J'étais en sa présence, c'est pas un... un appel.

13 Q. **[14]** O.K.

14 R. J'étais dans son bureau et c'est dans les premiers
15 jours de son arrivée. Il m'a posé la question à
16 savoir s'il y avait... moi, je l'ai compris comme
17 ça, s'il y avait eu une game dans les honoraires
18 professionnels et je lui ai répondu que non, il n'y
19 avait pas de game dans l'octroi des contrats
20 d'honoraires professionnels.

21 Q. **[15]** Alors, on comprend que c'est vraiment à
22 l'entrée en fonction de...

23 R. Absolument, dans les premiers jours.

24 Q. **[16]** Dans les premiers jours. Et le chef de cabinet
25 qui s'interroge sur la question de la game. Et,

1 vous, vous la comprenez comment cette question-là?

2 R. Je la comprends qu'il veut savoir s'il y a une
3 game.

4 Q. **[17]** O.K. La réponse est claire de votre part?

5 R. Très clair.

6 Q. **[18]** Il n'y en a pas?

7 R. Non.

8 Q. **[19]** Est-ce que c'est... est-ce que vous avez déjà
9 eu une question de semblable ou portant sur le même
10 sujet dans d'autres occasions que celle-là?

11 R. De mémoire, j'ai eu le même genre de question de la
12 part d'André Bellerose du cabinet de monsieur
13 Léonard...

14 Q. **[20]** Et là...

15 R. ... à son arrivée au pouvoir.

16 Q. **[21]** ... on arrive, là, à monsieur Léonard au
17 ministère...

18 R. En quatre-vingt-quatorze (94).

19 Q. **[22]** Quatre-vingt-quatorze (94). Bon. Alors, deux
20 fois par deux chefs de cabinet. Et la question de
21 monsieur Bellerose était à peu près de la même
22 nature?

23 R. De la même nature.

24 Q. **[23]** Qu'est-ce que vous en comprenez quand des
25 chefs de cabinet vous demandent « c'est quoi la

1 game? Il y a-tu une game avec les honoraires
2 professionnels? »?

3 R. C'est une vérification pour s'assurer qu'il y a...
4 qu'il y a pas de... de favoritisme au niveau des
5 fonctionnaires dans... dans le choix des... des
6 firmes.

7 Q. **[24]** On remonte dans le temps et... Est-ce que ça
8 peut être aussi - et je vous pose la question parce
9 que vous connaissez bien l'historique du Ministère
10 - est-ce que ça peut être aussi des relents du
11 passé?

12 R. C'est sûr que lorsqu'en quatre-vingt-quatorze (94),
13 lorsque j'ai entré en fonction comme adjoint, le
14 système d'octroi de contrat de services
15 professionnels comportait des vulnérabilités, dans
16 le sens où il y avait seulement trois membres de
17 jury, peu importe l'importance du contrat. Il y
18 avait des supérieurs hiérarchiques qui siégeaient
19 avec des subalternes, il y avait différentes
20 situations qui rendaient le système vulnérable.

21 Q. **[25]** Et je sais que vous allez nous en parler, là,
22 mais vous avez mis en place rapidement, dès votre
23 entrée en fonction, différentes mesures pour...
24 pour donner des jambettes aux vulnérabilités?

25 R. Effectivement, un des premiers mandats que j'ai eus

1 comme adjoint ça a été de vérifier cette partie-là
2 et de voir comment on était capable de... de
3 refermer les règles de façon à les rendre plus...

4 Q. **[26]** Plus étanches?

5 R. Plus étanches.

6 Q. **[27]** À l'épreuve... à l'épreuve des interventions
7 extérieures?

8 R. C'est quelque chose qui s'est continué durant
9 pratiquement les quatorze (14) ans que j'ai été là,
10 pratiquement à chaque année, on est venu faire des
11 ajouts sur les règles d'octroi de contrat de
12 services professionnels. À chaque fois qu'on a eu
13 une dénonciation, qu'on a été capable de bloquer la
14 faille, on l'a fait. Avec les affaires juridiques
15 et la direction de la gestion contractuelle.

16 Q. **[28]** Alors, regardez, on va prendre l'occasion,
17 maintenant qu'on en parle, peut-être pour nous
18 expliquer ce que vous avez fait d'une façon aussi
19 chronologique que possible, les principales
20 interventions que vous avez pu faire à ce sujet-là
21 pour bloquer des phénomènes comme ceux-là,
22 améliorer le système d'appel d'offres? Et je
23 comprends qu'on parle toujours du système d'appel
24 d'offres?

25 R. On parle toujours du système d'appel d'offres.

1 Q. **[29]** Dans ses grandes lignes?

2 R. Appel d'offres public.

3 Q. **[30]** Oui?

4 R. Entre autres, on a implanté un système qui faisait
5 que plus le contrat d'honoraires à accorder est
6 important, il y avait cinq membres de jury au lieu
7 de trois. On a arrivé à avoir une sélection des
8 membres de jury qui était aléatoire à partir de
9 listes qui étaient établies. Au début on avait
10 éliminé les cadres supérieurs des jury de sélection
11 qui visaient les plans et devis, conception et
12 surveillance pour s'assurer que c'était des gens
13 qui étaient vraiment compétents pour juger de la
14 qualité des équipes proposées pour la conception et
15 la surveillance. On utilisait des gens qui étaient
16 dans le domaine.

17 Q. **[31]** Des ingénieurs du ministère...

18 R. Des ingénieurs du ministère.

19 Q. **[32]** ... du personnel syndiqué?

20 R. Il y avait relativement... à cinq, il y avait
21 toujours un membre à l'extérieur, puis je pense
22 aussi à trois, il y avait un membre à l'extérieur
23 aussi.

24 Q. **[33]** O.K.

25 R. Évidemment, quand le jury de sélection s'adresse à

1 sélectionner des firmes pour des fins de gestion,
2 là les ingénieurs ne sont peut-être pas les
3 personnes les plus aptes à évaluer la qualité de
4 l'équipe proposée. Donc, on a réintroduit pour ce
5 type de mandat de services professionnels, la
6 présence de cadres supérieurs.

7 Q. **[34]** En nombre, est-ce que c'est un nombre
8 important de contrats...

9 R. Non, on parle... on parle...

10 Q. **[35]** ... sur les grands contrats de gestion?

11 R. C'est ça, on parle de l'autoroute 30, l'autoroute
12 25 ou Turcot, ce genre de projets-là qui... où le
13 recrutement qui est fait n'est pas de recruter une
14 firme d'ingénieurs-conseils pour faire des plans,
15 mais de recruter une firme d'ingénieurs-conseils
16 pour gérer le projet. Et donc, c'est qu'ils
17 viennent remplacer l'équipe de gestion du ministère
18 à ce moment-là. Et donc, ceux qui sont capables
19 d'évaluer la qualité de la proposition c'est des
20 gestionnaires.

21 Q. **[36]** O.K. Mais c'est un petit nombre de contrats?

22 R. C'est un petit nombre. On a aussi rendu
23 confidentiel le jury de sélection tant et aussi
24 longtemps qu'il ne rentre pas dans la salle, dans
25 le sens que quelqu'un qui est sélectionné pour

1 siéger à un jury de sélection ne sait pas avec qui
2 il va siéger. Il l'apprend au moment d'entrer dans
3 la salle.

4 On a aussi renforcer sur le plan légal les
5 obligations des membres; ils sont obligés de signer
6 une déclaration comme quoi ils ne sont pas en
7 conflit d'intérêt avec ce projet-là, qu'ils n'ont
8 pas de connaissance, de pression ou de connaissance
9 des membres qui y sont proposés dans l'équipe. Ils
10 sont aussi tenus au secret concernant les résultats
11 du jury par après. Et ils sont obligés de remettre
12 au secrétaire le mémoire... l'évaluation qu'ils ont
13 faite de chacune des propositions qui étaient à
14 l'étude. Et le secrétaire conserve ça au dossier.

15 Il y a eu aussi l'élimination des chargés
16 de projet qui étaient concernés par le projet qui
17 faisait l'objet du jury sélection, dans le sens
18 que, à un moment donné, on s'est... j'avais eu des
19 discussions avec une personne, un ancien du
20 ministère, un ancien sous-ministre qui me disait
21 que - qui était rendu maintenant dans les firmes
22 privées - qui me disait que c'était normal et
23 humain qu'une personne qui est habituée à
24 travailler avec une firme puisse désirer continuer
25 à travailler avec la même firme sur un autre

1 projet. Et après discussion avec les gens de la
2 gestion contractuelle et des affaires juridiques,
3 on avait décidé que le chargé de projet qui est
4 concerné par un projet ne pouvait plus siéger comme
5 membre de jury. Donc, c'est ce genre
6 d'interventions-là qui se sont faites.

7 Q. **[37]** Sur une quinzaine d'années?

8 R. À peu près.

9 Q. **[38]** Pas toutes en même temps?

10 R. Non. À chaque fois qu'il y a eu quelque chose qui a
11 suscité une interrogation sur le plan de la... de
12 la rigidité, on est intervenu pour essayer de
13 corriger.

14 (09:46:14)

15 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

16 Q. **[39]** Mais dites-moi, est-ce que ça serait possible
17 pour un membre de comité de sélection une fois
18 qu'il a fait un choix, de participer à un choix
19 d'une firme en tant que telle, de démissionner du
20 ministère des Transports du Québec et d'aller
21 travailler tout de suite pour cette firme-là sans,
22 bien sûr, prendre des contrats qu'elle était déjà
23 impliquée. Mais il y a rien qui l'empêche d'aller
24 travailler dans une firme qu'il vient tout juste de
25 choisir dans un comité de sélection?

1 R. Non. Je pense pas, il est tenu à une réserve de
2 deux ans, si le projet qui est concerné, il a
3 travaillé sur ce projet-là au niveau de la
4 planification ou du devis ou des choses comme ça.

5 Q. **[40]** Ce projet-là, oui, mais s'il vient de...

6 R. Sur un autre projet.

7 Q. **[41]** ... d'attribuer un gros contrat à cette firme-
8 là...

9 R. Il quitte et démissionne.

10 Q. **[42]** ... et qu'il quitte et qui s'en va travailler
11 pour cette même firme-là, mais il ne travaillera
12 pas dans des contrats dans lesquels il a déjà été,
13 il y a rien qui empêche ça présentement?

14 R. Non, je pense pas qu'il y ait d'objection, sauf le
15 deux ans de... de réserve, il y a rien qui interdit
16 d'aller travailler...

17 Q. **[43]** Et puis dans les comités de sélection, dans
18 les faits on a pu constater que très souvent les
19 firmes vont soumettre avec... en consortium et
20 puis, bien sûr, vont souvent mettre le même nom de
21 la personne qui ont de l'expérience sur plusieurs
22 appels d'offres en même temps en sachant très bien
23 que s'il les gagne tous, c'est impossible que cette
24 personne-là puisse se reproduire à six places en
25 même temps. Est-ce que dans les faits, là, tout

1 en... je comprends la volonté d'être assez
2 rigoureux dans le processus, est-ce que c'est pas
3 un peu artificiel, parce que dans les faits, là,
4 pour, vous devez connaître un peu ça, on monte
5 l'équipe la plus belle sur papier, c'est peut-être
6 pas elle nécessairement qui va faire le contrat
7 quand venait le temps de le réaliser vraiment, là,
8 puis il y a peut-être une somme d'équivalence,
9 mais, et à la fin, est-ce que c'est pas difficile
10 de discriminer vraiment parce que, dans le fond,
11 les gens arrivent avec toutes des équipes, entre
12 guillemets, en bon québécois « paquetées » un peu,
13 là, pour répondre aux critères, et là les notes
14 sont assez, je dirais, là, subtiles, je dirais
15 assez serrées, et c'est là que quelqu'un d'un peu
16 mal intentionné pourrait faire balancer le choix
17 d'une firme - je parle de quelqu'un de mal
18 intentionné, je veux pas dire que c'est ça - mais
19 ce processus-là laisse place à ces erreurs-là, à
20 ces failles-là. Comment vous voyez ça?

21 R. Bon. C'est sûr que quelqu'un qui suggère un chargé
22 de projet de vingt (20) ans d'expérience, ne pourra
23 pas le remplacer par quelqu'un de dix (10) ans si
24 la personne n'est pas disponible. Il va devoir
25 soumettre un équivalent. Mais la solution qui était

1 en cours lorsque j'ai quitté le Ministère, puis qui
2 était à l'étude depuis déjà deux, trois ans,
3 c'était le système d'évaluation de la performance
4 des firmes sur les projets, une évaluation de la
5 performance basée sur des critères objectifs et
6 même quantitatifs. Par exemple, respect de l'équipe
7 proposée. Alors si j'avais proposé une équipe de
8 sept membres, vous en avez juste cinq qui sont là,
9 vous avez remplacé par des gens compétents, là,
10 bien vous avez une note de cinq sur sept, et ainsi
11 de suite. Respect de l'échéancier, respect de
12 l'estimé. Donc, un système qui permettait d'établir
13 une note après la réalisation d'un projet de
14 soixante-quinze pour cent (75 %) ou quatre-vingts
15 pour cent (80 %). Et l'objectif ultime était
16 d'appliquer cette note-là au résultat d'un jury de
17 sélection. Donc, sur un jury de sélection, une
18 firme obtient la note de quatre-vingts pour cent
19 (80 %), sa note comme fournisseur du Ministère est
20 à soixante-dix pour cent (70 %), bien soixante-dix
21 pour cent (70 %) de quatre-vingts pour cent (80 %),
22 ça donne un résultat. Le deuxième, à soixante-
23 quinze pour cent (75 %), mais sa note comme
24 fournisseur au Ministère est de quatre-vingt-dix
25 pour cent (90 %), bien là il passe en avant.

1 Q. **[44]** L'objectif ultime. En pratique ça s'est pas
2 matérialisé dans le temps.

3 R. Je sais pas où c'est rendu ce... C'était la seule
4 façon qu'on avait de... Parce qu'on peut pas
5 exiger, parce que la personne peut avoir quitté la
6 firme, elle peut être malade. C'est quelque chose
7 qui nous a préoccupés beaucoup. Mais la seule
8 solution qu'on avait trouvée, qui était très
9 contraignante, c'est que par le système de
10 performance, la performance étant basée sur ce type
11 de critères là, donc respect de l'équipe proposée,
12 la qualité de l'estimé qui a été fait, le respect
13 de l'échéancier, de préparation du projet, il y en
14 avait quand même un certain nombre de critères, pas
15 contestables parce qu'ils sont vraiment, ils
16 étaient quantitatifs, là, ça devenait pénalisant
17 pour la firme qui avait pas des bons résultats, là.

18 Q. **[45]** C'est ça. C'est ça. Donc, ça s'est pas
19 matérialisé en substance, là.

20 R. Je le sais pas.

21 Q. **[46]** L'autre chose c'est que dans les faits, je
22 suis pas, je connais rien en génie, mais il me
23 semble qu'on fait des routes depuis les romains. Il
24 y a certains projets de route qui, dans les faits,
25 sont assez simples puis... pas pour moi mais pour

1 un ingénieur civil, certainement très simple. Et là
2 la qualité de l'équipe proposée pour des projets
3 assez simples pourrait ne pas être le seul critère.
4 On pourrait laisser ces ingénieurs-là se
5 compétitionner entre eux pour faire profiter des
6 économies aux contribuables et dans les projets
7 plus complexes, quitte à là vraiment prendre comme
8 vous faites au MTQ, uniquement que le critère
9 qualité. Est-ce qu'il y a pas là dans le fond un
10 peu un jeu où on laisserait le donneur d'ouvrage
11 une certaine liberté de dire, pour des projets
12 relativement simples, compétitionnez-vous sur le
13 prix parce que je suis pas capable de vous
14 discriminer sur la qualité, vous êtes tous bons
15 dans ces affaires-là, c'est assez standard. Mais
16 sur des projets plus complexes, là une pondération
17 qualité-prix ou, à la limite, qualité seulement
18 pour intervenir. Comment vous voyez ça?

19 R. Votre question a pour moi deux volets. Sur le volet
20 de la qualité de la firme versus la complexité du
21 projet, on avait la problématique des petites
22 firmes régionales qui avaient des difficultés à
23 obtenir des projets parce que la grosse firme a
24 beaucoup d'expertise puis beaucoup d'expérience
25 dans des projets semblables et réussissait toujours

1 à obtenir la meilleure note. Dans une des
2 améliorations qu'on a faites en cours des années, a
3 été de venir moduler le facteur de pondération.
4 C'est-à-dire que pour un projet complexe, le chargé
5 de projet peut... et sa note est sur 5. Disons
6 qu'il la note de 4, le facteur de pondération étant
7 de 6, il a vingt-quatre (24) points. Sur un projet
8 qui est beaucoup moins complexe, la note est encore
9 sur 5 mais son facteur de pondération descend à 3.
10 Donc, il va avoir quatre (4) points comme chargé de
11 projet, comme qualité de chargé de projet, mais le
12 facteur de pondération sur un projet pas complexe
13 va être de trois (3). Donc, il va avoir douze (12)
14 points au lieu de vingt-quatre (24) points. Par
15 contre, le facteur de proximité des lieux qui, lui,
16 favorise la firme régionale, va avoir, dans un
17 projet complexe, un facteur de pondération de 1
18 alors que dans un projet moins complexe, qui peut
19 être fait par une firme régionale, le facteur de
20 pondération va être de 6. Et donc, on va être
21 capable de, dans certains cas, pas dans tous les
22 cas, mais dans certains cas, favoriser l'octroi du
23 contrat à une firme...

24 Q. [47] Est-ce que vous savez si on a réussi à avoir
25 une interprétation assez uniforme à travers le

1 Québec de cette possibilité-là de, je dirais,
2 d'ajustement en fonction de la nature des travaux?

3 R. Les facteurs de pondération sont purement
4 mathématiques. La grille est imposée. C'est en
5 fonction de la complexité du projet, de la valeur
6 du projet aussi. Plus le projet est complexe, plus
7 les honoraires sont élevés; moins il est complexe,
8 moins ils sont élevés.

9 Q. **[48]** Mais vous ne pensez pas qu'une petite firme,
10 là, justement, elle aurait l'avantage de pouvoir
11 peut-être coter un prix moindre parce que ses frais
12 fixes sont moins importants que la...

13 R. Oui.

14 Q. **[49]** ... grosse firme et là ça peut être aussi, là,
15 une façon de...

16 R. Oui. C'était le deuxième volet de votre question.
17 Personnellement, j'ai pas trop de problèmes pour la
18 surveillance d'un chantier puis j'ai pas de
19 problèmes non plus pour la partie plans et devis.
20 La partie conception, ça génère plus de difficultés
21 sur un plan d'aller en appel d'offres avec des
22 prix, parce que c'est là qu'on optimise le projet.
23 Et si la firme a pas l'argent pour optimiser le
24 projet, ils vont surdimensionner pour être certains
25 que ça passe et là on va payer plus cher pour ce

1 projet-là. Il va être plus cher à entretenir. Donc,
2 on essaie d'économiser sur une facture de trois
3 point cinq pour cent (3,5 %) d'honoraires par
4 rapport à l'ensemble du projet sur quelque chose
5 qui va nous coûter beaucoup plus cher. L'économie
6 est pas... serait pas valable pour la partie de
7 conception.

8 Q. [50] Un peu la même chose que je vous disais tout à
9 l'heure par rapport à la nature des travaux. Ce que
10 vous me dites là, c'est que là vous dites pour la
11 conception, c'est plus complexe, donc là ça devrait
12 être que la qualité. Mais quand c'est le temps
13 juste de surveiller, normalement, avec une seule
14 expérience, là on pourrait penser aux critères
15 monétaires plus sur cet aspect-là?

16 R. C'est qu'on peut définir exactement ce qu'on veut
17 comme surveillant en termes... l'équipe de
18 surveillance. On peut la définir et on sait ce que
19 ça vaut parce qu'il y a un décret, le 1235 vient
20 préciser les salaires qui sont payables à ces gens-
21 là. On est capable de définir le temps que ça va
22 prendre en fonction de l'échéancier du projet.
23 Donc, on est capable d'estimer assez précisément le
24 coût de ça. Et donc, d'aller en appel d'offres. Et
25 on est capable surtout de surveiller que la

1 surveillance est faite, là.

2 Q. **[51]** Vous avez fait référence à un décret, là, qui
3 fixe les tarifs des ingénieurs (inaudible). Je
4 pense que ce décret-là a augmenté les tarifs des
5 ingénieurs peu de temps vers la deuxième portion de
6 deux mille trois (2003) ou début deux mille quatre
7 (2004), je le sais pas. Est-ce que vous avez eu des
8 discussions avec des représentants des cabinets, à
9 savoir la nécessité de revoir ces fameuses grilles
10 des tarifs des ingénieurs?

11 R. Pas de souvenir. Je sais que c'est le genre de
12 (inaudible) concernant par exemple le 1235, qu'il y
13 avait un comité entre l'AICQ et le Ministère et ce
14 genre de... de doléance là était discuté à ce
15 comité-là. Mais, est-ce qu'il y en a eu avec le
16 cabinet? De mémoire...

17 Q. **[52]** Pas à votre connaissance? Le politique s'est
18 pas montré plus intéressant après l'élection de
19 deux mille trois (2003) pour tenter d'adapter les
20 honoraires des ingénieurs? Pas à votre
21 connaissance?

22 R. Je n'ai pas de souvenir précis, non.

23 Q. **[53]** O.K.

24 R. J'aimerais juste rajouter un élément sur la réponse
25 que j'ai donnée tantôt. Évidemment, cette

1 pondération de la grille là n'a quand même pas
2 donné tous les résultats qu'on voulait. Et c'est
3 pour ça qu'après ça, j'ai eu des discussions avec
4 le secrétariat du conseil pour aller vers des
5 contrats ouverts sur des petits mandats en région.
6 Donc, au début, c'était moins de cent mille dollars
7 (100 000 \$) puis après ça, c'était moins de trois
8 cent mille (300 000). Où on fait un appel d'offres
9 pour qualifier les firmes et ensuite on donne des
10 contrats de façon discrétionnaire en étant... en
11 assurant sur une période de trois ans une
12 certaine...

13 Q. **[54]** Vous parlez des PCED, là, c'est ça?

14 R. Pardon?

15 Q. **[55]** Vous parlez des PCED, c'est ça?

16 R. Oui, c'est le nouveau nom qu'on...

17 Q. **[56]** C'est le nouveau nom.

18 (09:56:40)

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[57]** C'est ça. C'est le nouveau nom qu'on donne.

21 Vous les avez connus, vous, sous le nom des
22 contrats ouverts?

23 R. Des contrats ouverts.

24 Q. **[58]** O.K. Et... Avez-vous terminé, Monsieur le
25 commissaire? Alors, je vous remercie de ces

1 précisions-là, ça nous permettra tout à l'heure
2 peut-être d'aborder, au moment où vous terminerez
3 votre témoignage peut-être sur certaines
4 recommandations. Je pense que vous voulez nous
5 parler justement de la nécessité de conserver une
6 certaine expertise particulière dans la conception
7 des projets?

8 R. Oui.

9 Q. **[59]** Je voudrais qu'on aborde un peu la question de
10 la programmation annuelle et des contrats tarifés.
11 Et on en a parlé beaucoup ici ces derniers temps.
12 Je vais juste la reprendre, peut-être dans la
13 partie qui vous concerne, à partir de vous et quand
14 ça remonte au-dessus du cabinet du... bien au
15 cabinet du sous-ministre et pour appréciation
16 des... des élus par la suite. On comprend que la
17 programmation annuelle est préparée au sein des
18 directions territoriales, supervisée par le sous-
19 ministre adjoint à ce moment-là, qui porte le nom
20 de direction générale. On avait à votre période...
21 à l'époque, vous êtes au cabinet du sous-ministre.
22 Il y a deux grandes régions au Québec, l'Est et
23 l'Ouest?

24 R. Absolument.

25 Q. **[60]** O.K. Et tout ça, à un moment donné, arrive au

1 cabinet du sous-ministre pour... pour approbation,
2 en fait, pour définir ce que va être la
3 programmation annuelle?

4 R. Oui.

5 Q. **[61]** Pouvez-vous nous dire, à partir de ce moment-
6 là, quand c'est recomman... puis c'est le bon
7 terme, ce sont des recommandations qui vous
8 arrivent ou un projet de programmation?

9 R. C'est un projet de programmation.

10 Q. **[62]** Un projet. Quand il arrive, qu'est-ce qui se
11 fait comme travail au niveau du cabinet du sous-
12 ministre?

13 R. Bon. Je pense que c'est nécessaire de prendre
14 quelques minutes juste pour situer un peu comment
15 le système fonctionne. La programmation est gérée
16 par un système, le PPS-6003, qui est un système qui
17 est alimenté à partir des DT. Leur programmation...

18 Q. **[63]** PPS, là...

19 R. C'est simplement le nom du système...

20 Q. **[64]** D'un logiciel? O.K.

21 R. Planification Programmation...

22 Q. **[65]** Merci.

23 R. La programmation est une programmation quinquennale
24 révisée annuellement. Elle est articulée autour de
25 quatre axes; et ça, c'est assez important. Il y a

1 d'abord la conservation des chaussées dans laquelle
2 on retrouve, par exemple, la réfection des
3 ponceaux, la réfection des systèmes d'éclairage, la
4 réfection de... des glissières de sécurité, les
5 réfections majeures en... en chaussée, c'est-à-dire
6 que là on ne refait pas juste la surface mais on va
7 toucher dans les... les premiers... les premiers
8 pouces ou les premiers pieds de la structure qui
9 soutient cette chaussée-là. Et il y a des couches
10 d'usure qui sont d'importance variable à très
11 importante.

12 Conservation des structures, c'est tout ce
13 qui concerne les structures. C'est une
14 programmation de projet qui est basée sur des
15 inspections, une expertise technique, donc le
16 rapport d'inspection fait par des ingénieurs, donc
17 tout ce qu'on retrouve là-dedans laisse pas de
18 place à des interventions politiques.

19 L'axe « Amélioration du réseau routier »,
20 essentiellement deux volets; un volet concernant la
21 sécurité, donc correction de courbes, virage à
22 gauche sur feux, les points noirs, les sites où on
23 a plus d'accidents. Ça c'est un volet. Le deuxième
24 volet, c'est l'amélioration de la fonctionnalité.
25 On a une route qui, à cause des volumes de

1 circulation qui ont évolué n'est plus fonctionnelle
2 sur le plan de la capacité. Donc, c'est de passer,
3 par exemple, de deux voies à quatre voies sur
4 une... sur une section d'un kilomètre ou un
5 kilomètre et demi, des choses comme ça.

6 Et l'autre axe qui est le secteur
7 « Développement » où c'est carrément une décision
8 gouvernementale d'ajouter une route. Par exemple,
9 on parle de la 30, la 25, la 50 dans l'Outaouais,
10 la 20 dans le Bas du Fleuve, la 185 vers le
11 Nouveau-Brunswick. Ce type de décision là c'est une
12 décision gouvernementale. Donc, il y a certains
13 volets politiques, si on veut, sur l'axe
14 « Développement ».

15 Tous les projets qui apparaissent à la
16 programmation sont ou bien en phase préparation ou
17 en phase réalisation. Si un projet est en phase
18 préparation, il y a une composante planifiée ou
19 programmée. S'il est en composante planifiée,
20 aucune dépense possible sur ce projet-là. Le
21 système de suivi budgétaire, le gouvernement va le
22 bloquer s'il n'est pas programmé. Donc, il faut que
23 le projet, qui est à l'étape de préparation, soit
24 programmé pour qu'il se dépense de l'argent. Même
25 chose en réalisation. Dans la phase réalisation, si

1 on est à l'étape planifiée, il ne peut pas se
2 dépenser d'argent sur ce projet-là. Lorsqu'il passe
3 en programmé, là, on peut préparer, on peut donner
4 des contrats pour réaliser le projet. Et pour
5 basculer une composante de planifié à programmé,
6 c'est une décision du ministre, pour tous les
7 projets à la programmation.

8 Q. **[66]** Tous les projets?

9 R. Tous les projets à la programmation lorsqu'ils
10 basculent de planifié à programmé, c'est une
11 décision du ministre. Maintenant, tous les... Par
12 exemple, conservation des structures, aucune
13 intervention. Réfection de ponceaux, réfection de
14 glissières de sécurité, réfection de systèmes
15 d'éclairage, tous les projets qui sont en sécurité,
16 il n'y a pas de...

17 Q. **[67]** Il y a un automatisme?

18 R. Il y a un automatisme. Tous les projets qui sont en
19 parachèvement, parce qu'ils ont été approuvés
20 l'année d'avant, c'est un automatisme. Donc, il y a
21 peu de place pour des interventions politiques,
22 sauf s'il s'agit de projets de peu d'envergure et
23 qu'on peut préparer sur une période de deux, trois
24 mois. Mais le projet le moins important, il
25 va demander un minimum de six mois. Et déjà on

1 bascule dans l'autre année. Alors, un ministre qui
2 est là douze mois et plus, c'est lui qui a approuvé
3 la programmation l'année d'avant, c'est lui qui a
4 autorisé la préparation des projets et c'est donc
5 lui qui a autorisé des projets à être commencés à
6 construire. Donc, il est lié en fait par ces
7 décisions antérieures.

8 Q. **[68]** On est dans la réalisation et les budgets vont
9 se faire pour la réalisation?

10 R. C'est ça.

11 Q. **[69]** On comprend qu'il y a peu de place jusqu'à
12 date pour des choix, sauf peut-être en matière de
13 développement des grands axes routiers, mais il y a
14 peu de place pour une intervention politique dans
15 la programmation du budget. Maintenant...

16 R. Si on prend l'axe développement...

17 Q. **[70]** Oui.

18 R. ... les projets sont tellement importants, on parle
19 de projets qui imposent des études
20 environnementales, qui imposent l'expropriation, on
21 parle de projets qui vont se préparer sur six,
22 sept, huit ans. Donc, le ministre qui lance un
23 projet comme ça, ça va être peut-être l'autre
24 gouvernement qui va livrer le premier tronçon.

25 Q. **[71]** Tout ce qu'on peut faire, c'est peut-être

1 accélérer un processus...

2 R. Absolument.

3 Q. **[72]** ... partir un processus, mais on n'aura pas
4 nécessairement une réalisation dans son mandat,
5 dépendant de la nature des travaux?

6 R. Sur l'axe développement, un ministre peut décider
7 d'accélérer la préparation des projets qui sont
8 inclus sur cet axe-là. Il peut accélérer la
9 réalisation en augmentant les budgets qui sont là.

10 Q. **[73]** Maintenant, est-ce que cette vérité-là est
11 toujours la même, soit dans les périodes où le
12 budget du Ministère - on est au tournant des années
13 deux mille (2000) - le budget des ministères est
14 autour de huit cents, neuf cents, neuf cent trente
15 millions (930 M\$), je pense, en deux mille (2000),
16 deux mille un (2001), juste avant les événements du
17 mois de septembre deux mille un (2001) à New York.
18 Par la suite, il y a une pointe, un point quatre
19 millions (1,4 M\$). Ça va redescendre. Mais depuis
20 deux mille quatre (2004), deux mille cinq (2005),
21 et vous avez connu le début peut-être des belles
22 années au Transport où on va aller à un budget
23 jusqu'à deux (2 G) et trois milliards (3 G). Vous
24 allez comprendre qu'on fait beaucoup plus avec
25 trois milliards (3 G) qu'avec neuf cents millions

1 (900 M\$) où on avait de la misère à conserver nos
2 structures?

3 R. Absolument.

4 Q. **[74]** Alors, est-ce qu'il y a plus de choix? Est-ce
5 qu'il y a place à plus de choix politiques avec un
6 budget de trois milliards (3 G) en deux mille huit
7 (2008) qu'il y en avait en deux mille (2000)?

8 R. Il y a plus de choix d'initier des préparations de
9 projets et il y a plus de choix pour les projets
10 qui sont prêts de les réaliser plus rapidement, par
11 exemple.

12 Q. **[75]** Hum hum.

13 R. Mais un projet qui n'est pas à la programmation,
14 sauf s'il y a peu d'envergure, ne se réalise pas
15 dans l'année qui... qu'on est au moment de
16 l'approbation de la programmation.

17 Q. **[76]** On va arriver maintenant peut-être
18 particulièrement pour ce qu'on appelle les contrats
19 tarifés dans le bitume, et ce que d'autres ont
20 appelé les rallonges budgétaires. Parce qu'il
21 semble y avoir une certaine forme d'équivalent, là,
22 où, en fin d'année, pas fiscale, mais en fin
23 d'année de dépenses au budget à l'été, au MTQ, on a
24 des contrats qui ont été débutés ou qui n'ont pas
25 été réalisés, et il nous reste des fonds de budget

1 un peu partout. Et là, je comprends qu'on va être
2 capable de faire des contrats tarifés avec ça.
3 Première des choses, est-ce qu'il y a une forme de
4 prévisibilité année après année pour un budget
5 relativement stable pour faire des contrats
6 tarifés?

7 (10:06:17)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. [77] Excusez-moi! J'arrive un peu en retard,
10 quelques secondes de retard. Je veux revenir sur ce
11 que vous avez dit tout à l'heure. Si j'ai compris,
12 ce que vous dites, c'est que, nous, ici, on cherche
13 un peu un lien entre le politique et les décisions
14 du ministère des Transports du Québec sur certains
15 projets, vous dites, c'est sur les projets qui sont
16 de courte durée, où là de deux, trois mois, qui
17 sont dans la programmation, peut-être pas
18 prioritaires, mais deux, trois mois. Ça, c'est
19 peut-être, le politique peut intervenir pour jouer
20 dans ces contrats-là? C'est ce que vous m'avez dit?

21 R. Oui, si, par exemple...

22 Q. [78] Je parle de politique partisane.

23 R. Partisane.

24 Q. [79] C'est ça.

25 R. Si, par exemple, il y a une volonté politique de

1 réaliser une couche d'usure de trois quarts de
2 kilomètre ou un kilomètre, ça se prépare, ça, une
3 couche d'usure de trois quarts de kilomètre ou un
4 kilomètre en dedans de deux, trois mois. Il n'y a
5 pas de problème là-dessus. Si on parle de réaliser
6 une couche d'usure sur l'autoroute, quatre, cinq
7 millions (5 M\$) avec l'obligation d'aménager des
8 voies pour transférer le trafic d'un côté ou de
9 l'autre, ça c'est pas mal plus compliqué.

10 Q. **[80]** Donc, si vous me dites que ça existe sur ces
11 projets-là, vous en avez vu?

12 R. Absolument.

13 Q. **[81]** Est-ce que vous en voyez souvent, beaucoup, en
14 importance à chaque année?

15 R. Ça, je reviens à ce que je disais tantôt. Dès que
16 le ministre est là depuis plus d'un an, les projets
17 qui sont, qui ont été autorisés à être préparés en
18 couche d'usure, par exemple, c'est ces projets-là
19 qui vont être réalisés l'autre année.

20 Q. **[82]** C'est ça.

21 R. Absolument.

22 Q. **[83]** Mais ça peut représenter combien, vous, en
23 millions de dollars des projets un peu de choix
24 discrétionnaires de ce genre-là, de politique
25 partisane?

1 R. Ce n'est pas des choix discrétionnaires, par
2 contre.

3 Q. **[84]** Non, c'est dans la programmation. Je ne suis
4 pas en train de dire...

5 R. Non, non.

6 Q. **[85]** ... qu'il n'y a pas le besoin. Mais sauf que
7 ça a pris une intervention politique pour les
8 faire, et c'était possible de le faire, parce
9 qu'ils étaient de deux, trois mois, comme vous avez
10 dit?

11 R. Oui. Je vais préciser une chose. Le système de
12 gestion de chaussée est un système qui fait des
13 relevés pour déterminer le type d'intervention à
14 faire. Donc, ça peut être une réfection majeure
15 comme ça peut être une couche d'usure et ce
16 système-là, il localise. Par exemple, si on prend
17 le système de soutien à l'économie, c'est à peu
18 près sept mille (7000) kilomètres, quand on parle
19 des autoroutes et du réseau 100 surtout. Les
20 interventions sur ce réseau-là sont vraiment
21 planifiées. Si on parle d'une couche d'usure sur le
22 réseau 200, il y en a à faire partout, là. Il y a
23 peut-être un peu plus de flexibilité, mais ils vont
24 quand même apparaître au système de programmation.
25 Quand on parle de... de projets qui vont se

1 préparer rapidement pour se faire, par exemple, la
2 programmation, si vous avez une programmation de un
3 point deux milliard (1,2 G), pour réaliser un point
4 deux milliard (1,2 G), vous êtes obligé de
5 programmer un petit peu plus. Puis il faut la
6 suivre pour savoir parce qu'il suffit qu'il y ait
7 un été pluvieux puis vous avez déjà plus de
8 difficultés. Quand on arrive au mois d'août il y a
9 une évaluation de la dépense qui va être payable
10 sur chacun des projets, et là on arrive à totaliser
11 que, par exemple, dans la direction de Québec Est,
12 il va rester, on a une disponibilité de huit ou
13 neuf millions (8-9 M) et la même chose dans
14 l'Ouest. C'est évident que là on est au mois d'août
15 et qu'il faut prendre des décisions pour dépenser
16 ce... réinvestir cet argent-là. La façon qu'on va
17 procéder c'est qu'entre le mois de janvier, février
18 au moment où on a approuvé la programmation puis le
19 mois d'août, il y a peut-être des morceaux du
20 réseau qui s'est comporté plus vite qu'on pensait
21 et là il y a des interventions. Le type
22 d'interventions qui va être suggéré c'est sûrement
23 des interventions qu'on appelle palliatives et ils
24 sont identifiés à partir de nos CS qui se guident
25 quotidiennement sur le réseau, qui bouchent les

1 trous, qui sont en contact avec la population, qui
2 sont en contact avec les gens qui chialent sur la
3 qualité du réseau. Donc, ce type de projet-là va
4 remonter, il va y en avoir un certain nombre. Puis
5 c'est de ce type de projet-là qui va être retenu
6 pour plus... en dernière minute.

7 Q. **[86]** Ces projets-là est-ce qu'ils vont, comme
8 monsieur... comme maître Crépeau a commencé tout à
9 l'heure, est-ce qu'ils vont, on parlait
10 nécessairement de projet qui termine en contrat
11 tarifé ou ça pourrait pas toujours être contrat
12 tarifé?

13 R. Rendu au mois d'août, rendu au mois d'août ça va
14 aller en tarifé ou sur invitation, mais on n'ira
15 pas en appel d'offres.

16 Q. **[87]** Mais dès le printemps, là, sachant qu'il va
17 nécessairement y avoir à la fin des enveloppes qui
18 vont être libres un peu, est-ce que le politique
19 peut dire que sur des projets courts de deux mois,
20 deux, trois mois, voulez-vous les mettre dans la
21 programmation, est-ce qu'il peut y avoir ce genre
22 de situation comme vous l'avez décrit tout à
23 l'heure?

24 R. En janvier, février c'est vraiment essayer de,
25 c'est vraiment des travaux planifiés puis... dont

1 on tire beaucoup d'informations du système de
2 gestion de chaussées. Rendu au mois d'août c'est
3 vraiment les endroits où là, ça passe pas l'hiver
4 puis il faut faire une intervention. Une
5 intervention qui va peut-être durer deux, trois ans
6 dépendamment s'il y a beaucoup de camionnage ou il
7 y a peu de camionnage. Mais ce projet-là il va
8 revenir, il va rentrer en planification, à un
9 moment donné, pour une reconstruction ou une
10 intervention plus majeure.

11 Q. [88] Mais ma question, moi, visait le printemps,
12 une fois que le ministère a eu ses crédits du
13 Conseil du trésor, que le budget est passé, il y a
14 pas là un certain potentiel d'intervention
15 politique pour des projets de courte durée, de deux
16 mois comme vous avez dit, de dire ce n'est pas
17 prévu dans la programmation, mais on sait qu'il va
18 y avoir de l'argent libre à la fin, est-ce que vous
19 ne pouvez pas, s'il vous plaît, les mettre dans la
20 programmation?

21 R. À part le... le genre d'intervention palliative,
22 normalement le projet doit être généré par le
23 système de gestion des chaussées. C'est sûr qu'il
24 peut être prévu pas cette année, mais l'année
25 prochaine. Alors, là c'est possible que le

1 ministre, il décide qu'il le prépare, puis qu'il le
2 devance. C'est ça que je vous disais tantôt, la
3 composante bascule de planifié à programmé par une
4 décision du ministre. Alors...

5 Q. **[89]** C'est possible, donc vous l'avez vu?

6 R. Ah! oui, bien c'est sûr, tu as des projets qui vont
7 basculer de planifiés à programmés même s'ils sont
8 prévus. Nous, dans le projet de programmation, il
9 est prévu l'année prochaine; qu'on le devance,
10 c'est pas impossible, qu'on le devance d'un an.
11 Mais ce que je veux dire, c'est pas quelque chose
12 qui arrive de nulle part, normalement il est dans
13 la programmation.

14 (10:12:44)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[90]** Donc, si je comprends bien ce que vous dites,
17 c'est que le projet qui est sur la pile d'en
18 dessous va passer sur la pile du dessus par une
19 intervention du ministre?

20 R. Oui, sans nécessairement sortir un projet parce
21 qu'il peut passer sur la pile du dessus tout
22 simplement en surprogrammation puis on va le gérer
23 à l'intérieur de... il y a pas nécessairement un
24 projet qui va partir en dessous. Parce que celui
25 qui est là il a été priorisé.

1 Q. [91] Bien justement alors, est-ce qu'ils ont un
2 ordre de priorité et un ordre dans lequel, un délai
3 dans lequel vous prévoyez les faire?

4 R. Absolument, la proposition de programmation il y a
5 une proposition de programmer ces projets-là, un
6 certain nombre de projets.

7 Q. [92] Alors, c'est ça, qu'à un moment donné il y en
8 a un projet qui va passer en avant des autres?

9 R. C'est ça, il n'était pas prévu en nouvelle
10 initiative.

11 Q. [93] Par une intervention ministérielle?

12 R. C'est ça. Il était pas prévu en nouvelle
13 initiative, il se peut qu'après l'exercice de
14 programmation, qu'on ait une volonté de préparer ce
15 projet-là et de le réaliser dans l'année, mais
16 c'est à la marge.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. [94] À la marge, mais on comprend que... est-ce que
19 ça va avoir pour effet, en faisant devancer un
20 projet, d'en retarder un qui est déjà dans la
21 programmation?

22 R. Moi, l'expérience que j'ai vécue c'est beaucoup
23 plus en surprogrammation qui va aller que de sortir
24 des projets.

25 Q. [95] Avec des budgets, et ceux-là est-ce que c'est

1 avec les budgets qu'on va... les fonds de budgets
2 qu'on va ramasser en cours d'année, ce que certains
3 ont appelé la rallonge budgétaire, et là ça va
4 sortir, ça, dans la deuxième programmation, celle
5 du mois d'août?

6 R. La rallonge, si on est à l'étape de préparer la
7 programmation...

8 Q. **[96]** Oui.

9 R. ... et qu'un projet qui est devancé en
10 préparation...

11 Q. **[97]** Oui.

12 R. ... ou même accéléré en termes de réalisation, bien
13 là il est dans la programmation puis...

14 Q. **[98]** Dans la programmation annuelle normale?

15 R. La rallonge, ça c'est autre chose. La rallonge
16 c'est vraiment de l'argent qui se dégage puis là il
17 faut la réintroduire dans la programmation.

18 Q. **[99]** Alors...

19 R. Elle peut être réintroduite sur des projets qui
20 étaient prévus l'année prochaine puis qu'on
21 devance.

22 Q. **[100]** Oui.

23 R. Mais elle peut aussi être, parce qu'en parallèle à
24 ça, le réseau a vécu huit mois. Il peut arriver
25 qu'il y a nécessité de faire une intervention que

1 j'appelle palliative pour... Parce que si le projet
2 est prévu juste dans deux ans, là il faut... il
3 faut faire...

4 Q. **[101]** On peut profiter de ce budget-là pour
5 accélérer les travaux. Alors on va regarder ce
6 qu'on peut faire avec cette rallonge-là. Vous nous
7 dites qu'il y a certainement des contrats... On va
8 voir qu'il va y avoir de nombreux contrats tarifés
9 qui vont être donnés mais il y a aussi des... il
10 peut y avoir d'autres projets qui peuvent être
11 donnés par appel d'offres encore au mois d'août?

12 R. Sur invitation peut-être mais pas...

13 Q. **[102]** Sur invitation. Pourquoi? Parce que le
14 processus d'appel d'offres est long puis pour la
15 réalisation à l'automne?

16 R. Bien c'est difficilement compressible à moins d'un
17 mois, là.

18 Q. **[103]** O.K. Je vous parlais tantôt de la
19 prévisibilité de cette rallonge-là. D'abord, on
20 peut la prévoir d'année après année parce qu'à tous
21 les ans, il y a cette rallonge-là qu'on retrouve
22 dans les budgets, du moins, là, si on prend depuis
23 deux mille (2000) jusqu'à deux mille huit (2008),
24 au moment où vous avez quitté, vous avez toujours
25 eu cette rallonge-là vers l'été?

1 R. Oui.

2 Q. **[104]** O.K. Bon.

3 R. Bien, ça dépend aussi s'il arrive un déluge puis
4 vous avez pour vingt-cinq millions (25 M\$) de
5 dégâts sur le réseau routier comme c'est arrivé à
6 certaines années, la rallonge y passe aussi, là.

7 Q. **[105]** Elle y passe dans des urgences à ce moment-
8 là?

9 R. C'est que là, le Ministère, en situation d'urgence,
10 il y a pas de question budgétaire. On va essayer de
11 se gérer dans l'enveloppe qu'on a puis, au besoin,
12 on va aller, qui dirait, au conseil du trésor pour
13 obtenir des autorisations, mais la situation
14 d'urgence devient prioritaire.

15 Q. **[106]** O.K. Les... Alors on voit que c'est quelque
16 chose qui peut être prévisible. Est-ce qu'on a pu
17 avoir une idée, un ordre de grandeur, de ce qu'on
18 peut retrouver année après année dans cette
19 rallonge-là, à l'été?

20 R. J'ai entendu ici le chiffre à un moment donné de
21 cent millions (100 M\$), là. Ça c'est complètement
22 irréaliste. On parle plutôt de quelque chose qui
23 tourne autour de quinze à vingt millions (15 M\$-
24 20 M\$) maximum, dans les bonnes années, là.

25 Q. **[107]** Et peu importe...

1 R. Mais je parle toujours, parce que moi quand j'ai
2 quitté, là, la programmation était à un point sept
3 (1,7) l'année juste avant que je quitte en deux
4 point huit (sic) mais j'ai pas fini la... en deux
5 mille huit (2008), j'ai pas fini l'année mais là
6 elle a été montée à deux milliards sept (2,7 G)
7 mais c'était surtout les projets de développement,
8 là, qui rentraient en réalisation, qui venaient en
9 chercher une grosse partie.

10 Q. **[108]** Et est-ce que ça a emporté une, peut-être
11 passer justement de neuf cent millions (900 M\$) à
12 deux milliards sept (2,7 G\$), là, est-ce que ça a
13 emporté une augmentation marquée de votre rallonge
14 budgétaire à l'été?

15 R. Non parce que, comme je vous dis, on était obligé
16 de surprogrammer. Parce que si on programme juste,
17 disons l'année où j'étais là, la dernière, c'était
18 un point sept milliard (1,7 G\$), si on programme
19 juste un point sept milliard (1,7 G\$), on le
20 dépensera pas. Il faut avoir une surprogrammation
21 et là, les direc... les DG, parce que c'est
22 l'ensemble des DT, ils savent par exemple qu'au
23 mois de mai, ils sont à - je vous donne des
24 chiffres que j'ai pas devant - vingt-sept pour cent
25 (27 %) en termes de dépenses. Au mois de juin, ils

1 sont à trente-quatre pour cent (34 %),
2 historiquement, puis au mois de juillet, ils sont à
3 quarante et un pour cent (41 %). Bien si vous devez
4 être à quarante et un pour cent (41 %) puis vous
5 êtes à trente-sept pour cent (37 %), bien là...

6 Q. **[109]** Vous savez que vous allez avoir un peu plus
7 d'argent à dépenser?

8 R. Bien il faut prendre des mesures pour s'assurer de
9 rejoindre les pourcentages historiques, là.

10 Q. **[110]** O.K. On va se parler particulièrement des
11 contrats tarifés dans le bitume et je vais vous
12 demander d'entrée de jeu quel est le but, à quoi ça
13 sert, ça, des contrats tarifés?

14 R. À carrément bloquer la corruption sur ce secteur-
15 là. S'il y a des zones où il n'y en a pas de
16 compétition. Si vous avez deux usines dans une zone
17 de concurrence pour les projets qui se situent à
18 l'intérieur de cette zone-là, dès que vous vous
19 rapprochez d'une usine, les coûts de transport font
20 que l'autre usine n'est plus compétitive. C'est
21 automatique. Ils ont à peu près les mêmes coûts de
22 fabrication d'une tonne d'asphalte. C'est une
23 opération répétitive, la pose d'asphalte. Ils
24 posent ça avec les mêmes machines, le même genre
25 d'équipe puis ils les fabriquent avec le même genre

1 d'usine. Il y en a des plus grosses maintenant qui
2 sont plus performantes, mais de façon générale.
3 Donc, il y a... c'est difficile de développer une
4 productivité améliorée sur ça. Vraiment, le critère
5 qui joue le plus c'est la distance. Le reste, là,
6 ils sont tous... Ils ont la même efficacité sur la
7 pose puis ils ont pas mal la même efficacité sur la
8 fabrication. Par contre, les coûts de transport
9 sont assez importants. Et plus vous vous éloi... le
10 projet s'éloigne d'une usine, moins cette usine-là
11 est compétitive puis plus il se rapproche de
12 l'autre, plus cette usine-là devient favorisée. Si
13 on va en appel d'offres, et on est à l'extérieur
14 d'une zone de concurrence, l'usine la plus proche,
15 elle va calculer le coût de revient de l'autre puis
16 elle va monter sa soumission pour juste être en
17 dessous puis là il va venir chercher le coût tarifé
18 plus deux, trois, quatre, cinq, six pour cent (2 %-
19 3 %-4 %-5 %-6 %), dépendamment de la distance.

20 Q. [111] Alors, c'est facile pour un compétiteur de
21 savoir, pour une entreprise de savoir ce que son
22 compétiteur va probablement soumissionner en
23 fonction de la distance des lieux de l'exécution du
24 contrat?

25 R. Il a son même, il a un coût de fabrication qui est

1 à peu près similaire au sien. Ce qui va déterminer
2 la différence, c'est le transport.

3 Q. **[112]** O.K. Alors le... vous placez les... les
4 tarifés rentrent dans ce cadre-là quand il n'y a
5 pas de compétition. On a déjà vu le... le concept,
6 là, quand est-ce qu'on va avoir des contrats
7 tarifés, quand est-ce qu'on va être en compétition
8 par appel d'offres. On revient peut-être justement
9 sur les... le but de ces contrats tarifés. Est-ce
10 qu'il y d'autres buts des... des buts secondaires
11 là-dedans? Et là je vous parle peut-être de voir à
12 maintenir en région des petites usines d'enrobés.

13 R. C'est évident que si... lorsque l'année progresse,
14 une usine a pas eu beaucoup d'asphalte puis qu'on a
15 un projet qui... qui peut être réalisé là de façon
16 rentable, bien c'est sûr que... parce que si
17 l'usine a pas produit soixante-deux mille trois
18 cents tonnes (62 300 t) d'asphalte, le Ministère va
19 payer plus cher pour le peu de tonnes qu'il lui a
20 donné, pour l'amener à un point de rentabilité
21 parce qu'il faut qu'elle reste ouverte pour les
22 municipalités puis pour nos besoins. Donc, s'il y a
23 un projet qu'on peut réaliser, surtout quand il
24 arrive la rallonge...

25 Q. **[113]** Oui.

1 R. ... on va... si cette usine-là a eu très très peu
2 de... d'asphalte, qu'elle n'est pas rentable, bien
3 c'est sûr que ça peut être un élément, en plus du
4 besoin qui est sur le réseau de... de favoriser
5 l'usine.

6 Q. **[114]** Favoriser cette usine-là pour l'aider à se
7 maintenir en place pour les besoins du... parce que
8 c'est nécessaire puis on le résume, là, mais c'est
9 nécessaire pour les besoins du Ministère, pour les
10 municipalités, pour l'entreprise, pour l'économie
11 régionale.

12 R. Absolument.

13 Q. **[115]** De sorte que les contrats tarifés jouent
14 quand même un rôle de stabilisation dans le marché
15 et d'emplacement des usines?

16 R. Oui, mais initialement, c'est de faire face à la
17 non-compétition.

18 Q. **[116]** O.K.

19 R. Si je prends le cas de la Gaspésie, bien on a juste
20 un propriétaire. Il porte toutes sortes de noms,
21 là, mais il y a un propriétaire. Alors si on va en
22 contrat... en appel d'offres là, Beau Bassin va se
23 battre avec quelqu'un d'autre mais...

24 Q. **[117]** O.K. En Gaspésie...

25 R. ... en arrière c'est la même.

1 Q. **[118]** On a déjà établi des tableaux ici, on a en
2 Gaspésie Les Entreprises de... sous DJL, peu
3 importe le nom, c'est DJL qui contrôle les trois ou
4 quatre usines...

5 R. Absolument.

6 Q. **[119]** ... en Gaspésie et si on redescend juste un
7 peu plus vers l'Ouest, là...

8 R. Bien si on part de Trois-Pistoles puis on se rend à
9 Québec, puis même je suis pas sûr qu'on n'est pas
10 rendu à Drummondville, là, c'est dans le corridor
11 de la 20, c'est Sintra.

12 Q. **[120]** C'est Sintra. Alors on a de la concentration
13 des deux grands... des deux grandes entreprises,
14 Sintra, DJL, dans des régions où il n'y a pas de
15 compétition et ça explique aussi la présence des
16 contrats tarifés dans ces régions-là.

17 R. Absolument, mais il reste que le contrat tarifé,
18 dans le temps, il était limité à cinq cent mille
19 (500 000). Au-dessus de cinq cent mille (500 000),
20 on était obligé d'aller en appel d'offres.

21 Évidemment, ils sont très au courant de la
22 réglementation, ils savent que s'il y a deux
23 soumissionnaires et plus, on peut pas négocier.
24 Donc, il y a toujours deux soumissionnaires puis
25 c'est le prix tarifé plus cinq, six, sept... ils

1 savent que s'ils exagèrent trop, probablement on
2 va... on va réagir, mais aller jusqu'à dix pour
3 cent (10 %), il faut... ça respecte la
4 réglementation, là.

5 Q. **[121]** À la limite, votre discours est un peu...
6 quasiment sarcastique. Vous parlez de collusion
7 dans le milieu de l'asphalte.

8 R. Bien...

9 Q. **[122]** Je vous le demande?

10 R. ... c'est certain que le marché s'organise à peu
11 près partout, là.

12 Q. **[123]** O.K. Vous le savez aujourd'hui, vous le
13 saviez lorsque vous étiez sous-ministre?

14 R. Je le sais depuis au moins vingt (20) ans.

15 Q. **[124]** Depuis au moins vingt (20) ans. On se parle
16 du marché du bitume, de l'asphalte?

17 R. De l'asphalte.

18 Q. **[125]** Êtes-vous capable de nous faire un peu un
19 historique? Vous le savez depuis quand? Qu'est-ce
20 que vous avez fait avec ça? Qu'est-ce que le
21 Ministère a fait avec ça comme mesure pour voir à
22 essayer d'arrêter ce phénomène-là?

23 R. Personnellement, j'ai eu des démarches avec le
24 Conseil du trésor, Jacques Lafrance, Denis
25 Corriveau et compagnie, pour, entre autres, dans

1 les années deux mille un (2001) et deux mille deux
2 (2002), probablement avec le... avec le... oui,
3 avec le budget de... le plan d'investissement qui a
4 suivi les événements de New York, on avait fait une
5 démarche au Conseil du trésor pour obtenir
6 l'autorisation par CT d'identifier un certain
7 nombre de projets de un million (1 M) avec lesquels
8 on pouvait aller en contrats tarifés. Et cette
9 demande-là a été portée à deux millions (2 M), si
10 je me trompe pas, l'année suivante. Sauf qu'en
11 suivant les travaux de la Commission, j'ai appris
12 que tout ça a été...

13 Q. **[126]** C'est revenu à un million (1 M)? Ou un
14 million cinq (1,5 M)?

15 R. Même à un million (1 M), ça équivaut même pas au
16 cinq cent mille (500 000) qu'on avait avant, là,
17 parce que si on tient compte de l'inflation puis
18 des augmentations des différents coûts, là...

19 (10:25:07)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[127]** Et est-ce que vous saviez aussi que le
22 Ministère payait plus cher le prix du bitume que
23 les entrepreneurs?

24 R. C'est possible. C'est pas juste une question de
25 quantité, il y a une question de transport j'ai

1 l'impression, parce que le Ministère doit exiger
2 qu'il soit transporté à différentes choses. Alors
3 c'est sûr que si Sintra s'approvisionne pour son
4 usine proche des raffineries de l'Est de Montréal,
5 il peut avoir pour cet approvisionnement-là pour
6 une... je sais qu'il y a une grosse usine dans le
7 coin de... je pense que c'est Saint-Bruno, il peut
8 avoir du bitume à moins cher. Mais je penserais que
9 le Ministère paye moins cher sur le volume et le
10 coût de transport peut peut-être venir jouer, là.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[128]** Alors, vous faites face à cette mesure-là,
13 vous savez, dans votre fort intérieur et en avez-
14 vous des preuves au Ministère qu'il y a collusion
15 ou corruption dans les contrats de bitume?

16 R. Le Ministère... c'est un des secteurs où le
17 Ministère a la capacité d'évaluer de façon précise
18 le coût du projet.

19 Q. **[129]** Oui.

20 R. Tant... ça fait un bout de temps que j'ai quitté,
21 mais dans le temps, on avait même un prix de
22 revient par usine qui tenait compte de la distance
23 de la source de matériaux, qui tenait compte de la
24 façon que l'usine était chauffée. C'était vraiment
25 un examen, quasiment une étude temps/mouvement pour

1 déterminer le prix de revient de chaque usine. Je
2 sais que, maintenant, on n'est plus là. On semble
3 avoir un prix plus global. Donc, le Ministère était
4 en mesure de déterminer ce que coûtait un kilomètre
5 d'asphalte, par exemple, de telle largeur, de telle
6 épaisseur. On savait exactement ce que ça coûtait.
7 Et donc, lorsque vous recevez une soumission...

8 Q. **[130]** Oui.

9 R. ... vous savez, j'ai même vu une entreprise de
10 Saint-Hyacinthe se faire couvrir par une entreprise
11 de Montréal à cent trente-cinq pour cent (135 %).
12 Alors...

13 (10:27:01)

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[131]** Mais lorsque le Ministère va en appel
16 d'offres et qu'il l'obtient à un prix plus élevé
17 que le prix tarifé, est-ce qu'il n'a pas le pouvoir
18 d'annuler l'appel d'offres puis de donner un
19 contrat tarifé à une usine à la place?

20 R. Ça serait nouveau. Ce n'était pas dans...

21 Q. **[132]** Ce n'est pas dans votre temps?

22 R. Non.

23 Q. **[133]** Parce que lorsqu'il va en appel d'offres
24 public, lorsque les prix sont plus élevés que les
25 contrats tarifés, il y aurait peut-être possibilité

1 justement dans le fond d'aller de cette façon-là,
2 de dire, on annule l'appel d'offres puis on s'en va
3 en tarifés. Et là, à ce moment-là vous évitez
4 d'avoir des prix plus élevés que le tarifé lorsque
5 vous allez en appel d'offres?

6 R. Mais le Ministère est en mesure de savoir,
7 lorsqu'il y a un projet avec la localisation des
8 usines, on est capable de déterminer la zone de
9 concurrence. Et lorsqu'on est en dehors de la zone
10 de concurrence, on devrait automatiquement, peu
11 importe la valeur, aller en tarifés.

12 Q. **[134]** C'est ce qu'il fait déjà encore dans certains
13 cas.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[135]** Est-ce que, à votre connaissance... Alors, on
16 revient maintenant avec cette allonge budgétaire
17 qu'on retrouve à l'été et où est-ce qu'on a
18 maintenant des sous, des millions, vous avez placé
19 quinze (15 M\$), vingt millions (20 M\$), si on est
20 même à la limite généreux, on a cette somme-là à
21 dépenser. Est-ce que la majeure partie de ces
22 quinze (15 M\$), vingt millions (20 M\$), la rallonge
23 budgétaire va aller en contrats tarifés?

24 R. Oui. Il peut arriver qu'un autre type
25 d'intervention, lié à la sécurité ou des choses

1 comme ça, mais qui sont vraiment de faible
2 envergure. Rendu au mois d'août, là...

3 Q. **[136]** C'est des tarifés?

4 R. ... la façon la plus efficace de dépenser, c'est en
5 tarifés. Et on a des, on avait à tout le moins dans
6 le temps que j'étais là, il y avait cinquante-sept
7 pour cent (57 %) du réseau en bon état; le reste
8 était déficient. Donc, on avait des besoins...

9 Q. **[137]** Partout?

10 R. Partout.

11 Q. **[138]** Alors, c'était pas difficile... En fait,
12 l'idée, c'était de choisir les meilleurs, les
13 projets les plus pressants. Alors, revenez-nous
14 maintenant sur la question uniquement, parce qu'on
15 a vu tout à l'heure la programmation annuelle. Le
16 choix des contrats tarifés. On comprend que le
17 temps joue à ce moment-là. On ne bénéficie pas de
18 semaines et de mois pour faire une réflexion.
19 Comment se fait le choix des contrats tarifés qui
20 vont bénéficier de cette rallonge budgétaire là en
21 fin d'année?

22 R. Au moment où j'étais là, les centres de service
23 étaient mis à contribution parce que c'est vraiment
24 eux qui vivent sur le réseau, et évidemment la
25 direction territoriale et la direction générale. Il

1 y avait sept, huit, neuf projets d'identifiés par
2 la DT... par la DG, priorisés, et qui étaient
3 ensuite discutés avec le cabinet. Le bureau du
4 sous-ministre ou la programmation, n'ayant pas
5 de... n'ayant rien à apporter dans cette démarche-
6 là, c'est vraiment une connaissance fine du réseau
7 puis de son état. Donc... et ça nous revenait avec
8 une décision de basculer. D'abord, chaque DT
9 alimente le système. Donc, ils vont... S'il y a des
10 projets de retenus, ils vont alimenter le système
11 et, nous, on va avoir l'ordre de basculer le projet
12 de...

13 Q. **[139]** Planification?

14 R. La planification.

15 Q. **[140]** À la réalisation?

16 R. À la réalisation.

17 Q. **[141]** Alors, ce que vous dites, c'est que, avec ces
18 millions-là, quinze (15 M\$), vingt millions
19 (20 M\$), je prends le chiffre que vous avez donné
20 tout à l'heure, on va identifier huit, neuf, dix
21 projets, là, et...

22 R. Par...

23 Q. **[142]** Par DT?

24 R. Par DG.

25 Q. **[143]** Par DG. Alors, on double à peu près, là. Et

1 on peut se ramasser avec à peu près une vingtaine
2 de projets. On fait à peu près une moyenne qui va
3 être autour de un million (1 M) chaque, un peu
4 plus, un peu moins, là.

5 R. Même en deux mille sept (2007), un million (1 M),
6 c'était un bon projet. Parce qu'il y en avait bien
7 en bas du million.

8 Q. **[144]** Alors, ce qu'on essaie de voir maintenant,
9 c'est ce choix-là. Ce choix-là de choisir le projet
10 A plutôt que le projet B. Je comprends qu'il doit y
11 avoir un partage au départ entre les deux. On doit
12 tenter d'être équitable, je vous le suggère, entre
13 les deux directions générales?

14 R. Normalement, on essaie de respecter les enveloppes
15 qui ont été données, parce que ces enveloppes-là,
16 entre les DG, tiennent compte de la qualité de leur
17 réseau.

18 Q. **[145]** O.K.

19 R. Parce qu'il y a des relevés qui sont faits. Puis
20 s'il y a un réseau qui est à soixante pour cent
21 (60 %) au niveau de la qualité, l'autre est à
22 cinquante-huit (58 %), on va...

23 Q. **[146]** Favoriser?

24 R. ... basculer un peu de l'argent au moment de la
25 programmation, quand la programmation se prépare

1 dans la DG qui prend du retard. Quand arrive le
2 mois d'août, bien, les enveloppes restent là où
3 elles sont, à moins qu'il y aurait un gros
4 débalancement.

5 Q. **[147]** Donc, on va tenter de retourner dans les
6 montants restants dans chacune des directions
7 générales?

8 R. C'est ça.

9 Q. **[148]** C'est correct.

10 R. Il y en a une qui a dix millions (10 M\$); l'autre a
11 huit millions (8 M\$). Normalement, ça va rester là.
12 Mais exceptionnellement ça pourrait se transférer.
13 Mais je ne me rappelle pas d'avoir vu ça.

14 Q. **[149]** On aurait une équité entre les deux
15 directions générales, l'est et l'ouest?

16 R. Oui.

17 Q. **[150]** Maintenant, on va aller plus finement à
18 l'intérieur des régions ou des DT dans chacune des
19 régions, parce que là encore, il va y avoir un
20 arbitrage à faire, et il peut rester peut-être une
21 dizaine de millions dans chacune des régions... des
22 directions. Comment est-ce qu'on va choisir quel
23 projet va être favorisé? Parce qu'il y en a... il y
24 a plus de demandes.

25 R. La DG. La DG.

1 Q. **[151]** C'est la DG...

2 R. Oui.

3 Q. **[152]** ... qui va le décider?

4 R. La DG va recevoir... va peut-être recevoir trois,
5 quatre demandes par DT.

6 Q. **[153]** Oui.

7 R. Mais elle va devoir en prioriser pour l'argent
8 qu'elle a, c'est au niveau du directeur général
9 de... Il va tenir compte de... s'il y a quelque
10 chose qui est sur le réseau supérieur...

11 Q. **[154]** Oui.

12 R. ... il va passer avant... avant le réseau 200, là,
13 des choses comme ça.

14 Q. **[155]** Il y a des priori... de la priorisation. Est-
15 ce qu'il y a un « input » politique du politique?

16 Le ministre, les... son cabinet, est-ce qu'ils ont
17 un mot à dire dans le choix des contrats tarifés?

18 R. C'est-à-dire qu'une fois que la priorisation a été
19 faite au niveau de la DG, c'est discuté avec le
20 cabinet, avec la ministre.

21 Q. **[156]** Avec la ministre et on prend... on prend...
22 Vous dites « la ministre » parce que je comprends
23 que vous avez travaillé longtemps avec...

24 R. Oui, parce que la dernière qui a été là, c'était
25 « la ministre », mais...

1 Q. **[157]** Madame Boulet avec qui vous avez travaillé
2 plus longuement.

3 R. Oui.

4 Q. **[158]** Il y a eu...

5 R. Il y a eu des ministres, puis c'était avec le
6 ministre.

7 Q. **[159]** O.K. Et c'est discuté avec le ministre en
8 titre et le ministre délégué quand il y en a un?

9 R. Non. Non. Essentiellement avec le ministre délégué.

10 Q. **[160]** Essentiellement avec le ministre délégué.

11 R. Parce que ces types de projets-là, on n'est pas
12 dans... sur le réseau autoroutier, on est à
13 Montréal...

14 Q. **[161]** Oui.

15 R. On est vraiment dans...

16 Q. **[162]** La voirie rurale.

17 R. Oui.

18 Q. **[163]** Ce qui est un petit peu le domaine du
19 ministre... du ou de la ministre délégué.

20 R. La partie qui concerne pas les grandes villes, si
21 on veut, là.

22 Q. **[164]** Oui.

23 R. Les dix (10) grandes villes sont... sont pas là-
24 dedans, mais le reste du réseau routier, c'est sûr
25 que ça relève du...

1 Q. **[165]** Alors, ça relève essentiellement du cabinet
2 de... du ou de la ministre déléguée qui... Est-ce
3 que c'est lui... c'est le ou la ministre déléguée
4 qui fait le choix ultime des projets qui sont
5 retenus?

6 R. Normalement, oui.

7 Q. **[166]** Est-ce que, selon un plan de priorisation qui
8 a été proposé par des fonctionnaires du Ministère.

9 R. Absolument. Le directeur général de... qui recoupe
10 un certain nombre de régions, c'est... la
11 discussion se fait à son niveau.

12 Q. **[167]** Avec... vous dites avec...

13 R. Avec le directeur général de la...

14 Q. **[168]** Général.

15 R. ... DGQE, DG Québec et Est et DGMO Montréal et
16 l'Ouest, la discussion se fait entre la direction
17 générale et le cabinet des ministres.

18 (10:34:34)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[169]** Et quel est le... le raisonnement qui sous-
21 tend ce fait?

22 R. C'est le même raisonnement qui fait que, pour toute
23 la programmation, le basculement d'un projet de
24 planifié à programmé, c'est le ministre. C'est...
25 c'est le... tous les projets qui sont en

1 programmation sont autorisés par le ministre.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[170]** Si on en revient justement à ce choix-là qui
4 va être fait ultimement par le ou la ministre
5 déléguée, êtes-vous capable de nous mettre en
6 proportion, en pourcentage, l'acceptation? Est-ce
7 que le ministre, à votre connaissance, accepte cent
8 pour cent (100 %) des propositions de ses
9 fonctionnaires?

10 R. C'est très majoritaire.

11 Q. **[171]** Très majoritaire.

12 R. C'est très majoritaire parce que la proposition qui
13 vient du Ministère n'est pas désincarnée de... de
14 la volonté politique, là. Si le Ministère propose
15 ces projets-là, c'est parce que la population s'est
16 plainte, les échevins se sont plaints, le maire
17 s'est plaint puis le député est au courant puis...
18 Ça se peut pas qu'on propose quelque chose qui est
19 complètement pas souhaité par la population, là.

20 Q. **[172]** Non, je comprends, pas « souhaité », mais il
21 y a déjà un « input » de la population dans le
22 choix du Ministère.

23 R. Bien, c'est ça. Quand je dis qu'on y va à la base,
24 le projet qui monte, c'est parce qu'il y a un
25 besoin, là.

1 Q. [173] Hum hum.

2 R. Hein! On est probablement dans une surface plein de
3 trous, puis il y a des gens qui se plaignent.

4 Q. [174] Est-ce qu'il peut y avoir des... d'autre
5 part, des gens qui... T'sais, on dit toujours « le
6 gazon est toujours plus vert chez le voisin »,
7 alors des gens qui, dans un comté, les routes sont
8 belles, mais ils trouvent qu'elles sont pas belles,
9 puis ils aimeraient ça avoir encore plus de
10 services. Alors, il faut faire...

11 R. Oui. C'est...

12 Q. [175] ... un équilibrage de tout ça.

13 R. Oui. S'il y avait de l'argent de façon illimitée,
14 peut-être que ça pourrait attirer de l'argent à un
15 endroit où c'est encore vert, mais les besoins
16 étant tels, du moins dans le temps que j'étais là,
17 que c'est là que la fonction du DG est même
18 d'arbitrer entre ses DT. Si c'est que les projets
19 dans la DT X sont moins prioritaires que la DG...
20 la DT A, il va sélectionner la DT A, là.

21 Q. [176] Est-ce qu'il y a d'autres...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. [177] (inaudible) la programmation, elle a déjà
24 tenu compte de ceci, là? C'est-à-dire quand la
25 programmation initiale a déjà tenu compte, comme

1 vous l'avez dit, des besoins qu'on trouve dans
2 chacune des directions territoriales. Quand à la
3 fin on prend de l'argent qui est resté dans une
4 direction territoriale X pour le transférer dans
5 une direction territoriale Y, on vient un peu
6 contre la logique de la programmation initiale, là,
7 normalement.

8 R. Oui. Mais, on est vraiment dans un choix de
9 projets, là, qui - comment je dirais - qui... il
10 faut faire quelque chose avant l'hiver, là.

11 Q. **[178]** Oui, oui, je comprends. Mais, je veux dire,
12 on peut faire quelque chose aussi dans la direction
13 territoriale X, là.

14 R. Bien, oui, oui, oui.

15 Q. **[179]** Ce que je vous dis, c'est quand on prend de
16 l'argent de la marge qui s'est libérée de la DT X
17 pour remettre à la DT A...

18 R. Oui, elle n'appartient pas...

19 Q. **[180]** ... on va contre la logique de la
20 programmation initiale parce qu'elle devrait être
21 réinvestie (sic) dans la direction territoriale X
22 cet argent-là qui s'est libéré. Non?

23 R. Comme je vous disais, entre le mois de janvier ou
24 février puis le mois d'août, il y a eu huit mois,
25 il peut se développer des situations qui font qu'il

1 faut faire une petite intervention. Moi, je les
2 appelle les « interventions palliatives ». Ça ne
3 veut pas dire que le projet ne reviendra pas plus
4 tard, là. Mais, cette intervention-là, on va aller
5 où est-ce que le besoin est le plus criant, là.

6 Q. **[181]** Vous n'avez pas l'impression que si c'est...
7 prenons l'hypothèse qu'il y a une détérioration
8 uniforme du réseau, que lorsque... lorsqu'on prend
9 une marge qui se dégage d'une direction
10 territoriale et qu'on la déplace dans une autre, on
11 va contre la logique de la décision initiale qui
12 voulait donner cet argent-là à la direction
13 territoriale?

14 R. J'ai compris votre... la nuance. La... le réseau
15 est vraiment évalué par DG. C'est sûr qu'on l'a par
16 DT, là, mais quand je disais tantôt cinquante-huit
17 (58), soixante (60), quand on donne l'argent dans
18 les DG, là, le cinquante-huit (58) s'applique pas à
19 une DT, il s'applique à l'ensemble de la DG. Alors,
20 du moment que l'argent reste à l'intérieur de ça,
21 de cette DG-là il y a pas de problème. Et de même
22 il faut qu'elle reste quasiment à l'intérieur de
23 l'axe aussi.

24 C'est sûr que rendu au mois d'août si on
25 sait qu'elle se dépensera pas en amélioration,

1 bien, là, on va la basculer dans la... dans la
2 conservation des chaussées. Mais initialement
3 l'objectif c'est ce qui est prévu comme argent en
4 conservation de chaussées dans chaque DG et
5 ministériellement ou en structures doit rester là.
6 Que l'enveloppe développement descende pour aller
7 dans les trois autres, ça on a pas trop de problème
8 avec ça. On a beaucoup de problème si ça allait à
9 l'inverse. Mais de développement vers la
10 conservation du réseau, des structures ou de
11 l'amélioration on a pas de problème.

12 (10:39:17)

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[182]** Dans les contrats tarifés, je vais suggérer
15 certains critères vous me direz si à votre
16 connaissance ce sont des critères qui peuvent
17 servir ou qui ont servi à faire des choix de
18 contrats tarifés. Est-ce qu'on peut choisir de
19 donner des contrats tarifés dans une région pour
20 favoriser une région au point de vue économique,
21 une région moins, plus pauvre, on veut faire des
22 investissements, tout simplement pour faire rouler
23 l'économie. Alors, c'est évidemment c'est pas du
24 cent pour cent (100 %), mais on veut en donner un
25 peu plus pour donner un coup de main?

1 R. C'est pas quelque chose qui...

2 Q. **[183]** Au niveau des fonctionnaires, c'est pas,
3 certainement pas un élément?

4 R. Non. Comme je vous dis on parle, si on parle de la
5 programmation...

6 Q. **[184]** Oui?

7 R. ... qui se retrouve en janvier, février, cette
8 programmation-là elle est vraiment axée sur le
9 besoin du réseau et les projets qui vont se
10 réaliser dans l'année c'est parce qu'ils ont été
11 approuvés en préparation l'année d'avant sauf pour
12 les projets de peu d'envergure. Donc,
13 essentiellement la programmation lorsqu'elle arrive
14 à l'étape de réalisation, la très, très, très
15 grande majorité de ces projets-là ont été approuvés
16 par un ministre l'année d'avant.

17 Q. **[185]** O.K. Dans les critères que je vous propose,
18 est-ce qu'il est possible aussi qu'on se serve des
19 contrats tarifés pour assurer une égalité de
20 traitement, l'équité entre les différents... les
21 différentes entreprises? Cette année l'entreprise X
22 a eu de nombreux contrats et l'entreprise Y qui est
23 la seule dans la région à côté, on va lui donner du
24 tarifé pour maintenir une forme d'équité puis une
25 forme de compétition dans le marché?

1 R. C'est certain que si une usine a pas eu,
2 pratiquement pas de projets puis que l'autre usine
3 a eu beaucoup de projets, puis que, là, vous avez
4 deux possibilités, est-ce qu'on va favoriser
5 l'endroit où il y a une usine qui a eu peu de
6 projets, ça va rentrer en ligne de compte
7 probablement.

8 Q. **[186]** O.K. Alors, ça ça peut être un élément au
9 niveau des fonctionnaires on va recommander. Et je
10 fais toujours la distinction entre les
11 recommandations des fonctionnaires, de la machine,
12 et du choix politique. Est-ce que vous avez déjà
13 été informé que des... il y a eu des choix
14 politiques de favoriser, donner tel contrat tarifé
15 pour des raisons de cette nature-là, favoriser une
16 usine qui n'en a pas eu?

17 R. Dans... dans l'exercice de faire, d'approbation de
18 la programmation auquel moi j'assiste, donc, c'est
19 celle au mois de janvier, février.

20 Q. **[187]** Oui?

21 R. Ce qui se passe au mois d'août là...

22 Q. **[188]** Vous y êtes pas?

23 R. Non. Absolument pas.

24 Q. **[189]** Ça se passe entre les directions générales et
25 le cabinet?

1 R. Alors, je peux répondre pour janvier, février,
2 c'est pas le type d'éléments qui sont pris en
3 compte lorsqu'on discute de l'approbation de la
4 programmation.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[190]** Et ça l'est rendu au mois d'août, c'est ce
7 que vous dites?

8 R. C'est pas impossible.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[191]** Je vous pose la question, est-ce que c'est
11 possible que les routes du comté du ou de la
12 ministre en place soient mieux asphaltées que les
13 routes des comtés avoisinants?

14 R. Si la ministre ou le ministre reste en place durant
15 trois, quatre ans, il pouvait effectivement avoir
16 un résultat qui est très bien, parce que c'est lui
17 qui va autoriser la préparation des projets. Mais
18 normalement le système de gestion de chaussées est
19 un système qui balaie le réseau au complet, une
20 année dans l'Est, une année dans l'Ouest et c'est
21 lui qui génère normalement les bases de la
22 programmation en chaussée.

23 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

24 Q. **[192]** Ce que vous voulez dire c'est que dans les
25 faits pour avoir un traitement rationnel du côté de

1 la chaussée, mettre l'argent où c'est vraiment
2 nécessaire, il ne faudrait pas que le ministre des
3 Transports reste plus que deux ans à la tête du
4 ministère. Parce que vous dites s'il fait trois
5 ans, quatre ans, là, oui, peut-être dans son comté
6 il a influencé le choix pendant trois, quatre ans,
7 c'est ce que vous dites?

8 R. Non, bien théoriquement je dis ça c'est possible
9 parce que comme c'est lui qui bascule...

10 Q. **[193]** C'est ça?

11 R. ... c'est possible. Maintenant ce qui alimente, ce
12 qui arrive, ce qui amène les projets à être suggéré
13 de les préparer c'est le système de gestion de
14 chaussées.

15 Q. **[194]** Oui, ça j'ai compris ça. Et tout ce système-
16 là est basé sur une grande rationalité des besoins?

17 R. Absolument.

18 Q. **[195]** Et compte tenu qu'à la fin c'est un humain
19 qui décide de faire basculer les choses, ce que
20 vous nous avez dit c'est que si ce ministre-là
21 reste pendant trois, quatre ans, il a été pendant
22 une assez longue période de temps pour justement
23 peut-être influencer que dans son comté que ce soit
24 un petit peu mieux?

25 R. Je vais vous donner mon expérience, j'ai quand même

1 été à l'étape de faire approuver la programmation
2 assez longtemps. On est passé d'une approbation de
3 programmation globale à une approbation morceau par
4 morceau. Donc, par grandes conservations des
5 structures, approbation en blocs sans pratiquement
6 de discussion à intervention sur le réseau
7 supérieur de soutien à l'économie, intervention
8 pratiquement approuvée en bloc sans... sans
9 intervention, coût d'usure sur l'autoroute,
10 approbation pratiquement sans discussion, et ainsi
11 de suite. Alors, des interventions ponctuelles sur
12 des projets, c'est plutôt rare. C'est plutôt rare à
13 cette étape-là.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[196]** O.K. Je voudrais vous amener sur un dossier
16 qu'on a, dont on a déjà traité ici à l'occasion, à
17 la Commission, le lien routier entre Saint-Donat et
18 Lac-Supérieur. Ça vous dit quelque chose?

19 R. Oui.

20 Q. **[197]** Alors, une petite route qui a été développée,
21 reliant le nord de Saint-Donat. On a prolongé, on
22 part de la route 125, on s'en va vers l'ouest vers
23 Lac-Supérieur, en fait pour s'approcher de la
24 région de Mont-Tremblant...

25 R. Oui.

1 Q. **[198]** ... et une route d'environ trente (30)
2 kilomètres. Deux mille, deux mille un, deux mille
3 deux (2000-2001-2002), ouverture officielle
4 décembre deux mille trois (2003). Ça vous rappelle
5 quelque chose?

6 R. Oui bien je...

7 Q. **[199]** Quel est... Qu'est-ce que le ministère des
8 Transports a à faire avec cette route-là aux yeux
9 de monsieur Roussy qui est à ce moment-là directeur
10 de cabinet du sous-ministre?

11 R. Peu parce que c'est une route qui est pas dans le
12 réseau du Ministère. C'est une route de niveau
13 municipal et donc, ce qui est arrivé dans ce cas-
14 là, c'est que le Ministère a été impliqué dans une
15 espèce de supervision administrative de la
16 construction d'une route qui était chapeauté par
17 une MRC.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[200]** Par qui?

20 R. Par une MRC.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[201]** La MRC Matawinie, pour être précis.

23 R. Ça je le savais pas.

24 Q. **[202]** Ou vous ne vous en souvenez pas?

25 R. Et elle a été financée, évidemment elle ne pouvait

1 pas être financée par le budget du Ministère parce
2 que le budget du Ministère ne peut, par sa loi, ne
3 peut pas aller ailleurs que sur le réseau à sa
4 charge, c'est une subvention qui a été versée par
5 le gouvernement pour la construction de cette
6 route-là.

7 Q. **[203]** Alors dans ce sens-là, c'était pas une
8 route... c'était pas un lien routier. C'était pas
9 une route qui était priorisée par le ministère des
10 Transports?

11 R. Absolument pas.

12 Q. **[204]** Êtes-vous capable d'expliquer maintenant
13 comment se fait-il qu'on se ramasse avec une route
14 à cet endroit-là si le ministère des Transports ne
15 priorise pas la construction d'une route à cet
16 endroit-là?

17 R. Je disais tantôt que pour tout l'axe de
18 développement du réseau routier, même celui qui est
19 à la charge du Ministère...

20 Q. **[205]** Oui.

21 R. ... c'est une décision gouvernementale, donc
22 politique. Dans ce cas-là, c'est aussi une décision
23 politique de construire un lien routier entre
24 Saint-Donat puis Mont-Tremblant.

25 Q. **[206]** Bon. Alors on remonte à l'époque... Savez-

1 vous qui était le ministre en place?

2 R. Au Ministère...

3 Q. **[207]** Deux mille un - deux mille deux (2001-2002).

4 R. C'est monsieur Chevrette qui était là parce que
5 c'est une subvention qui venait du ministre des
6 finances. Dans le temps, c'était madame Marois donc
7 on parle de deux mille... deux mille un (2001).
8 Madame Marois était ministre des finances.

9 Q. **[208]** Alors subvention qui va transiter des
10 Finances vers le Transport afin de faire faire
11 cette réalisation-là qui, on le comprend, ce n'est
12 pas un projet du ministère des Transports, mais
13 c'est le Transport qui va le superviser au nom du
14 gouvernement?

15 R. Je pense qu'on va accompagner la MRC.

16 Q. **[209]** O.K.

17 R. Je ne sais pas si la subvention est passée par le
18 Ministère ou si elle a été versée directement du
19 gouvernement aux Finances... à la MRC parce que...
20 Mais c'est pas impossible, le Ministère ayant un
21 programme de subventions à l'aide au réseau
22 municipal, elle aurait pu passer par ce programme-
23 là, là, pour être alimentée à la MRC. Mais...

24 Q. **[210]** Madame Blanchette, je vais vous demander
25 peut-être de nous amener à l'onglet numéro 12 s'il

1 vous plaît. Alors on voit un document qui s'appelle
2 « Autorisation ministérielle, Direction
3 Laurentides-Lanaudière en développement du réseau
4 routier ». Je sais que vous avez déjà vu ce
5 document, Monsieur...

6 R. Oui.

7 Q. **[211]** ... Monsieur Roussy. Est-ce qu'il s'agit
8 effectivement de la contribution accordée à la MRC
9 de Matawinie pour la construction du lien routier
10 entre Saint-Donat et Lac-Supérieur?

11 R. Sûrement parce que c'est la DT de Laurentides-
12 Lanaudière. Les montants concordent, là.

13 Q. **[212]** Madame Blanchette, peut-être nous donner
14 l'ensemble du document. On va voir les raisons.
15 Alors :

16 Le Ministère désire contribuer dans ce
17 projet, puisqu'il estime que la
18 réalisation de cette route améliorera
19 l'accès au secteur Tremblant et la
20 fluidité de la circulation...

21 Un montant de dix-huit millions huit cent mille
22 (18,8 M\$) excluant les taxes est accordé à la MRC
23 de Matawinie. Alors il s'agit, il s'agit
24 effectivement de cette route-là et là on voit que
25 le Ministère, on parle bien du ministère des

1 Transports?

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[213]** Alors qui veut contribuer, bon, la
4 réalisation va améliorer l'accès au secteur. Alors,
5 ce n'est pas, ce n'est pas un besoin routier au
6 sens du ministère des Transports...

7 R. Non.

8 Q. **[214]** ... mais c'est vu dans l'optique du
9 développement, vous avez appelé ça comment déjà?
10 Développement du?

11 R Développement du réseau routier.

12 Q. **[215]** O.K. Développement du réseau mais pour des
13 raisons autres, là.

14 R. Oui.

15 Q. **[216]** C'est la municipalité, les gens de la région
16 qui veulent ce lien routier là.

17 R. Le ministère des Transports peut souhaiter la
18 construction d'un nouveau lien.

19 Q. **[217]** Oui.

20 R. Mais la construction d'un nouveau lien, c'est une
21 décision gouvernementale. Alors, dans ce cas-là,
22 même si le ministère des Transports peut désirer
23 une meilleure desserte de Mont-Tremblant, ce type
24 de décision-là n'est pas une décision qui est prise
25 au niveau du Ministère.

1 Q. **[218]** Savez-vous si votre directeur régional de
2 Laurentides-Lanaudière, monsieur Turcotte à
3 l'époque, avait déjà, s'était déjà même prononcé
4 lui contre le projet tel qu'on en parlait... c'est-
5 à-dire, contre l'idée que le ministère des
6 Transports construise cette route-là?

7 R. À sa charge?

8 Q. **[219]** Oui.

9 R. Ah! bien ça, c'est même pas possible.

10 Q. **[220]** C'était pas possible qu'il le fasse. Bon.

11 R. Bien à moins d'une décision comme celle-là. Le
12 Ministère peut pas dépenser de l'argent sur une
13 route qui n'est pas à sa charge.

14 Q. **[221]** Maintenant, avez-vous plus de détails à nous
15 donner sur le développement ou la construction de
16 cette route-là, de quelle façon la subvention a été
17 accordée, à qui, qui s'est occupé de la réalisation
18 du contrat?

19 R. C'est la MRC qui avait la responsabilité de... de
20 réaliser le contrat. La subvention, je sais qu'elle
21 venait du ministère des Finances, du gouvernement.
22 Mais à part ça, là...

23 Q. **[222]** Savez-vous si monsieur Turcotte, votre
24 directeur territorial, a participé à l'élaboration
25 de ce projet-là, au comité aviseur à la MRC de

1 Matawinie, au comité de sélection des firmes de
2 génie et de l'entreprise qui a réalisé le lien
3 routier?

4 R. Je... je sais parce qu'on m'en a parlé, là, qu'il a
5 participé au jury de sélection.

6 Q. **[223]** O.K.

7 R. Mais à part ça, ce type d'encadrement-là, moi je le
8 vois comme étant plus accompagner la MRC qui n'a
9 pas d'expertise dans la réalisation d'un projet,
10 là.

11 Q. **[224]** Ce type... ce contrat-là, est-ce que c'est
12 hors norme, ça, au ministère des Transports, en
13 l'an deux mille (2000)? Est-ce que c'est quelque
14 chose qu'on faisait fréquemment, prendre une
15 subvention des Finances, envoyer ça à une MRC, une
16 municipalité? Est-ce que c'est des choses qui se
17 faisaient fréquemment?

18 R. Ce type de projet-là, non.

19 Q. **[225]** Est-ce que c'est le seul que vous avez vu de
20 cette nature-là?

21 R. Je m'en rappelle pas d'avoir vu ce type
22 d'intervention-là.

23 Q. **[226]** O.K. Maintenant, c'était pas le type de
24 contrat... est-ce que ça a transité par vos mains à
25 titre de conseiller du sous-ministre, là, pour

1 s'assurer de la conformité de ce projet-là avec les
2 règles du Ministère?

3 R. Ah non, absolument pas. Moi, je considère pas que
4 le Ministère est visé par ça autrement que
5 d'accompagner la MRC qui n'a pas nécessairement
6 beaucoup d'expertise là-dedans. Il y a une firme
7 d'ingénieur qui a sûrement été engagée pour faire
8 le projet puis le... l'encadrer, mais ça ne... ça
9 répond pas à un besoin que le Ministère avait à
10 combler, là.

11 Q. [227] O.K. J'aimerais... on va prendre... on va
12 commencer avec un autre sujet et...

13 LA GREFFIÈRE :

14 Désirez-vous déposer la pièce, Maître?

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Oui. Oui. Excusez-moi.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Alors sous la cote 145P-1647, « Autorisation
19 ministérielle du 14 août 2003 »

20

21 145P-1647 : Autorisation ministérielle du 14 août
22 2003 - Contribution accordée à la MRC
23 Matawinie pour la construction d'une
24 nouvelle route entre la route 125 à
25 St-Donat et le chemin de Lac-

1 vraiment... c'est une route touristique en réalité,
2 là, alors ça répond pas à un besoin de... de
3 soutien au développement économique, si on veut,
4 comme les routes qui sont à la charge du Ministère.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[229]** À la charge du Ministère. Et...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[230]** (inaudible)

9 R. C'est une volonté gouvernementale de faire une
10 route à vocation touristique.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[231]** À cet endroit-là?

13 R. À cet endroit-là.

14 Q. **[232]** On va discuter un peu maintenant des sujets
15 de la collusion. Je vais vous demander peut-être de
16 nous faire un historique au meilleur de votre
17 connaissance des différents signaux d'alarme. Vous
18 avez parlé, tout à l'heure, de collusion dans
19 l'asphalte. Vous avez parlé de mesures que vous
20 avez prises tout au long que vous avez été au
21 Ministère. Êtes-vous capable de nous dire, si on
22 remonte à mil neuf cent quatre-vingt-quatorze-
23 quatre-quatre-vingt-quinze (1994-95), votre arrivée
24 au Ministère jusqu'à votre départ en deux mille
25 huit (2008), ce que vous considérez comme étant des

1 signaux d'alarme qui sont arrivés au Ministère,
2 comment vous les avez interprétés et ce que vous
3 avez fait? En fait, faire l'historique de la
4 collusion au ministère des Transports.

5 R. Je remonterai pas à quatre-vingt-quatorze (94)
6 parce que les budgets étaient tellement faibles,
7 là, aux alentours de trois cents millions (300 M),
8 là, c'était pas mal plus difficile la collusion.
9 Mais je vais remonter à deux mille un (2001). Suite
10 aux événements de New-York, on avait eu un budget
11 de... on a parlé ici de quatre cents millions (400
12 M) mais il était plutôt de plus cinq cent vingt-
13 cinq millions (525 M). Donc, on était à un milliard
14 trois cent quatre-vingt-dix (1,390 G) par rapport
15 à, de mémoire, huit cent vingt millions (820 M). Et
16 donc, il y avait une augmentation très
17 substantielle du budget et on était le premier
18 (1er) novembre lorsque le ministre a annoncé cette
19 augmentation de budget-là. Donc, assez tard dans
20 l'année parce que là, on parlait d'une... pour une
21 réalisation deux mille deux-deux mille trois (2002-
22 2003). Donc, on est le premier (1er) novembre deux
23 mille un (2001). Le ministre avait fait l'annonce
24 de ce... de ce plan de développement-là à un
25 colloque ou un symposium qui s'est tenu avec

1 l'ACRGTQ le deux (2) ou le trois (3) novembre deux
2 mille un (2001). Et à ce colloque-là, il y avait eu
3 l'annonce de quatorze (14) mesures pour s'assurer
4 qu'on allait réaliser ce plan-là.

5 Donc, en février-mars deux mille deux
6 (2002), une des préoccupations du bureau du sous-
7 ministre, c'était de s'assurer que l'émission des
8 appels d'offres sortait à une vitesse compatible
9 avec le plan qui était de un milliard trois cent
10 quatre-vingt-dix (1,390 G\$). Et on suivait la
11 vitesse de sortie de ces appels d'offres-là. En
12 mars, avril, là, j'ai découvert qu'il y avait des
13 contrats qui sortaient beaucoup plus hauts. Ça, ça
14 a été une surprise pour moi, parce que depuis
15 quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-dix-sept
16 (97), peut-être même un peu avant, je suivais à
17 chaque année, le marché. C'est qu'on regardait la
18 valeur des contrats soumissionnés par rapport à la
19 valeur des estimés du MTQ. Et on était toujours
20 entre quatre-vingt-quinze (95 %) et cent pour cent
21 (100 %).

22 Donc, lorsqu'on prenait tous secteurs
23 confondus, là, ça incluait tout. Mais le secteur de
24 la construction, c'était probablement quatre-vingt-
25 dix-huit pour cent (98 %). Quand on prenait la

1 valeur de l'ensemble des prix soumissionnés sur la
2 valeur de l'ensemble des estimés du Ministère, on
3 était dans cette fourchette-là de entre quatre-
4 vingt-quinze (95 %) et cent pour cent (100 %).

5 Quand arrivent des contrats comme Décarie,
6 comme celui de l'île Charron, là, ma réaction, plus
7 vingt-cinq (25 %), plus trente (30 \$), plus trente-
8 cinq pour cent (35 %), j'ai appelé à la DGMO. De
9 mémoire, c'est Jacques Gagnon. Et je lui ai
10 demandé : « Vous faites quoi avec ça des projets
11 qui sortent à ce niveau-là? » Ça fait que Jacques
12 m'avait dit : « Pour tous les projets dont la
13 soumission dépasse de dix pour cent (10 %), il y a
14 un rapport d'analyse de la soumission pour
15 expliquer les écarts. » Alors, j'ai demandé à avoir
16 ces rapports-là. Et je me suis tourné de bord. J'ai
17 demandé à la Direction des contrats de me produire
18 pour chaque contrat de construction qui dépassait
19 dix pour cent (10 %) l'estimé du MTQ d'avoir le
20 rapport d'ouverture de la soumission.

21 Q. [233] C'est des choses qui ne se faisaient pas
22 auparavant?

23 R. Non.

24 Q. [234] Mais auparavant, on avait, je comprends qu'on
25 pouvait avoir ponctuellement à l'occasion des

1 écarts?

2 R. À l'occasion mais...

3 Q. **[235]** Mais sur le budget annuel, vous... Le
4 Ministère estimait bien les coûts des contrats en
5 fonction de ce qui était soumissionné avant
6 septembre deux mille un (2001)?

7 R. Du moins l'historique que, moi, j'avais...

8 Q. **[236]** Oui.

9 R. ... c'est qu'on était toujours entre quatre-vingt-
10 quinze (95 %) et cent pour cent (100 %). Puis ce
11 tableau-là existe. Alors, lorsqu'arrive le plan de
12 un milliard trois cent quatre-vingt-dix (1,390 G\$),
13 là, on est préoccupé que le plan se réalise. Donc,
14 on fait un suivi qui est un peu différent. Lorsque
15 j'apprends qu'il y a des contrats qui sortent à des
16 prix élevés par rapport à nos estimés, là, j'ai
17 demandé d'avoir le rapport d'ouverture des
18 soumissions. Je voulais voir qui soumissionnait à
19 ces prix-là. Et on a exigé à ce moment-là que les
20 rapports d'évaluation, les rapports d'analyse des
21 soumissions nous soient envoyés. Et on a aussi
22 indiqué qu'on voulait... que pour aller en appel
23 d'offres sur un contrat qui avait sorti à plus que
24 dix pour cent (10 %), ça prenait l'accord du BSM.
25 Et on a cheminé comme ça.

1 Dans certains cas, l'analyse expliquait. Je
2 me rappelle, entre autres, vous avez parlé beaucoup
3 du contrat du lot 2 ...

4 Q. **[237]** Rond-point l'Acadie?

5 R. Rond-point l'Acadie. Dans l'analyse de ce projet-
6 là, lorsqu'on appliquait les nouveaux décrets, puis
7 certaines sous-estimations, on tombait en bas de
8 dix pour cent (10 %).

9 Q. **[238]** On verra tout à l'heure le rond-point
10 l'Acadie. Mais dans celui-là ça a été expliqué?

11 R. C'est ça. Alors, moi, je ne voyais plus de problème
12 à donner un O.K. sur ce projet-là. Maintenant,
13 quand on arrive avec des projets comme celui de
14 l'île Charron ou Décarie où il y a peu de
15 soumissionnaires, c'est très élevé, pas capable
16 d'expliquer pourquoi il y a un écart entre le prix
17 soumissionné puis le prix estimé par le Ministère,
18 la réaction a été de dire : « On ne donne pas le
19 contrat, puis on retourne en appel d'offres. »

20 Q. **[239]** Particulièrement peut-être celui de l'île
21 Charron, êtes-vous capable juste d'illustrer, à
22 partir de votre mémoire, c'est un contrat
23 important?

24 R. Oui.

25 Q. **[240]** Il s'agit de faire des voies de déviation à

1 l'entrée de Montréal sur l'île Charron?

2 R. Il s'agit... En fait, il y a un besoin
3 d'intervention pour réparer les deux voies
4 existantes. On ne peut pas le faire avant d'avoir
5 ajouté une troisième voie, parce qu'il faut au
6 moins maintenir deux voies ouvertes en direction de
7 la rive-sud à la sortie du tunnel. Et lorsqu'on va
8 en appel d'offres avec ce projet-là, on a juste
9 trois soumissionnaires et les prix sont très
10 élevés. Alors, on décide qu'on ne donne pas le
11 contrat et qu'on retourne en appel d'offres. Là, on
12 se ramasse avec deux soumissionnaires. Et le
13 deuxième soumissionnaire, celui qui avait fini
14 deuxième...»

15 Q. **[241]** Lors de la première tentative, là?

16 R. Lors de la première tentative, il a la chance de se
17 reprendre pour aller chercher le contrat, au lieu
18 de réduire son prix, il l'augmente d'un autre
19 million. Puis le troisième fait la même chose.
20 Alors là j'ai dit à Roch Gagnon que ce n'était pas
21 suffisant d'aller en appel d'offres, là il fallait
22 le reporter. Le projet a été reporté, on l'a
23 reporté d'un an. On a fusionné la construction - de
24 mémoire, là - on a fusionné la construction et
25 l'entretien des deux voies dans un seul projet et

1 on est retourné en appel d'offres l'année suivante
2 là, les prix étaient plus acceptables.

3 Maintenant, il faut voir que lorsque vous
4 répétez l'expérience comme ça, les... les contrats
5 qui sont soumissionnés à plus dix pour cent (10 %)
6 finissent par influencer les estimés du Ministère
7 aussi. Et on finit par se... par avoir des estimés
8 qui sont peut-être plus cher que ce qu'ils
9 devraient être.

10 Q. **[242]** Même vous pensez que vos estimés sont devenus
11 à un moment donné trop chers?

12 R. Inévitablement parce qu'on est basé sur des coûts
13 historiques.

14 Q. **[243]** O.K.

15 R. Donc, la logique veut que si on se base sur des
16 coûts qui sont dix pour cent (10 %) supérieurs à ce
17 qu'ils devraient être, on finit par...

18 Q. **[244]** Alors, ces appels d'offres-là ont tiré la
19 valeur historique de vos estimés vers le haut, ce
20 qui a fait augmenter vos estimés. Et encore là, on
21 arrive avec des propositions qui sont de plus de
22 dix pour cent (10 %)... des soumissions qui sont à
23 plus de dix pour cent (10 %) du prix estimé par le
24 Ministère.

25 R. Oui. Et donc, là, ce que... les cas qui ont suivi,

1 l'objectif était non plus de... dans un premier
2 temps, de retourner en appel d'offres. La première
3 question, c'était : est-ce qu'on est capable de
4 retourner, de reporter d'un an. L'objectif étant de
5 retirer une pointe de tarte de... du partage de
6 gâteau qui était là. Et donc il y en a un qui
7 allait en manquer un peu. Et lorsqu'on pouvait pas
8 reporter, bien, au moins on retournait en appel
9 d'offres. C'était le... la façon de procéder.

10 Q. **[245]** Vous avez parlé aussi...

11 (11:03:59)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[246]** Est-ce que vous obteniez de bons résultats?

14 R. Pas toujours.

15 Q. **[247]** Et dans celui sur l'île Charron, est-ce
16 que... vous avez dit que les prix étaient plus
17 raisonnables, mais est-ce qu'ils étaient tout de
18 même plus élevés que le dix pour cent (10 %) ?

19 R. Non, il était inférieur à l'estimé du Ministère,
20 c'est-à-dire égal ou légèrement supérieur à
21 l'estimé du Ministère, mais pas... pas dans des
22 « range » de dix pour cent (10 %). Par contre,
23 comme c'était la fusion de deux projets, j'avais
24 plus de référence pour savoir c'est quoi le... si
25 ça avait été par rapport aux premiers estimés de

1 l'année d'avant, j'aurais pu... mais, là, il y
2 avait fusion de deux projets, j'avais pas de... de
3 référence. Mais, ce qui me fatiguait, ce que je me
4 disais, c'est que si on a octroyé un certain nombre
5 de projets toujours en croissant puis qu'on estime,
6 par rapport à des... à un historique...

7 Q. [248] Et est-ce que le contrat final, total, le
8 montant payé par le Ministère était bien celui qui
9 avait été décidé ou il y a eu des extra comme on
10 est habitué de voir?

11 R. Je vais vous dire que sur un projet de construction
12 routière, c'est pratiquement inévitable qu'il y ait
13 pas d'imprévues puis qu'il y ait pas de variations
14 de quantités parce que... pas dans le cas de... de
15 chose, mais dans un projet qu'on fait où il y a des
16 sondages, on fait un sondage aux cents (100)
17 mètres, puis on extrapole que, ce qu'il va y avoir
18 entre les deux, c'est la même chose. Mais, si c'est
19 pas la même chose, l'entrepreneur, lui, on lui a
20 dit que c'était la même chose, il va faire une
21 réclamation, puis on va être obligé de considérer
22 qu'il y a un imprévu. Donc, je me rappelle pas
23 d'avoir vu un projet du Ministère où il y a pas
24 d'imprévu ou il y a pas de variation de quantités.
25 Et c'est encore plus vrai lorsqu'on fait des... de

1 l'entretien de... de murs de béton. Pour savoir la
2 qualité de béton qu'on va devoir remplacer, il
3 faudrait tout enlever ce qui s'enlève, donc on fait
4 des... on fait des...

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[249]** Des carottes?

7 R. Bien, des... surtout des tests, là...

8 Q. **[250]** Oui.

9 R. ... de voir ce qui se détache, puis après ça, on
10 extrapole que c'est ça qui va se détacher partout,
11 mais en réalité, là, c'est très difficile. Alors,
12 le principe, c'est d'avoir un prix unitaire au
13 bordereau et d'ensuite de payer la quantité réelle.
14 Si on l'avait défait pour avoir la précision, on
15 aurait arrivé aux bons chiffres, puis ça nous
16 aurait coûté le même prix. Donc, comme on ne peut
17 pas faire ça parce qu'il faudrait fermer la route
18 pour... Alors, c'est sur le chantier que va se
19 déterminer la vraie quantité.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[251]** O.K. Est-ce que c'est un bon moment pour
22 prendre une pause?

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Oui, oui. Il est onze heures dix (11 h 10), oui. On
25 peut prendre la pause.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 (11:36:50)

7 LA GREFFIÈRE :

8 Monsieur Roussy, vous êtes sous le même serment que
9 vous avez prêté.

10 R. Merci.

11 Q. **[252]** Merci.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[253]** Alors, Monsieur Roussy, peut-être une
14 précision. Je pense que pendant la pause vous avez
15 été en mesure de déterminer... parce que un de vos
16 points de référence, quand on cherche à identifier
17 un dossier où vous auriez parlé au cabinet, après
18 l'intervention inappropriée de monsieur Roussel,
19 vous dites « j'ai parlé à monsieur Dallaire » et
20 vous venez de... et vous savez maintenant que
21 monsieur Dallaire était au cabinet depuis deux
22 mille quatre (2004).

23 R. Oui, c'est ça, mars deux mille quatre (2004).

24 Q. **[254]** Deux mille quatre (2004). Et monsieur Després
25 a quitté, lui, en deux mille cinq (2005).

1 R. En février deux mille cinq (2005).

2 Q. **[255]** Donc, c'est au cours de l'année deux mille
3 quatre (2004) que vous auriez eu cette discussion-
4 là...

5 R. Absolument.

6 Q. **[256]** ... avec monsieur Dallaire au cabinet.

7 R. Oui.

8 Q. **[257]** O.K. On reprend maintenant, on était dans
9 l'espèce d'historique ou des signaux d'alarme de la
10 collusion. Vous nous avez déjà dit que, bon,
11 l'augmentation des budgets, des dépassements des
12 estimés. Vous avez parlé du cas particulier du pont
13 de l'île Charron, la réfection. Et vous avez glissé
14 aussi le chantier de l'Autoroute Décarie. Pouvez-
15 vous... je sais que c'est un dossier peut-être que
16 vous connaissez un peu moins bien - mais peut-être,
17 Madame Blanchette, nous mettre la pièce 7 à l'écran
18 - et je vais vous laisser commencer, Monsieur
19 Roussy.

20 R. C'est un dossier pour lequel il y avait eu une
21 dénonciation sur... à l'effet qu'il connaissait
22 le... celui qui allait avoir le contrat. Il y a eu
23 une enquête qui a été demandée... j'ai demandé une
24 enquête dans ce dossier-là et ça n'a pas été
25 concluant comme... comme résultats. Et à

1 l'ouverture de l'appel d'offres, je pense qu'il y
2 avait deux... seulement deux soumissionnaires, mais
3 surtout il y avait une difficulté à expliquer
4 l'écart entre l'estimé puis le... le montant
5 soumissionné. Et donc la décision a été de... avec
6 la DG concernée, la décision a été de retourner en
7 appel d'offres.

8 Q. **[258]** Alors, on a à l'écran en ce moment ce qui est
9 peut-être le haut. On voit un rapport du service
10 des enquêtes du ministère des Transports, Île de
11 Montréal « Prématurée coalition » et... et c'est ça.
12 Et là, je prends juste les termes parce qu'on est
13 en... on est en deux mille deux (2002), on va voir
14 tout à l'heure la date. Les termes, c'est ça, on
15 parle de coalition à ce moment-là. Le mot
16 « collusion », c'est pas à la mode, c'est pas connu
17 ou c'est pas utilisé.

18 R. C'est... au niveau des enquêtes, ils l'ont traité
19 comme ça. Pour moi, c'était une... une dénonciation
20 de quelqu'un qui connaissait le résultat. Alors,
21 j'ai... j'ai pas à interpréter. Si tu connais le
22 résultat, c'est parce qu'il y a quelque chose qui
23 est pas normal.

24 Q. **[259]** O.K. Alors, on s'en va, on va peut-être
25 tourner la première page, Madame Blanchette, le

1 document est relativement court. Alors, on y voit
2 qu'il y a eu une enquête faite aux mois d'avril-mai
3 deux mille deux (2002) sur un contrat sur
4 l'Autoroute 15, Décarie :

5 Trente-neuf (39) compagnies ont fait
6 la demande de documents...

7 R. Oui, c'est ça.

8 Q. **[260]** Et, là, je lis tout de suite au paragraphe 1,
9 là, sous le mot « Enquête » :

10 Trente-neuf (39) compagnies ont fait
11 des demandes de documents pour une
12 éventuelle soumission. Lors des
13 ouvertures de soumissions le dix (10)
14 avril deux mille deux (2002), il y a
15 tout simplement deux
16 soumissionnaires...

17 R. Oui.

18 Q. **[261]** ... de compagnies [...]
19 qui sont identifiées, Kiwi et EBC Chagnon. Et les
20 deux soumissions sont à tout près de dix mille...
21 dix millions (10 M\$) de plus que le montant qui
22 était estimé initialement à vingt-huit millions
23 (28 M\$). Alors, le plus bas soumissionnaire est à
24 trente-huit millions (38 M\$), c'est dix millions
25 (10 M\$) sur vingt-huit (28 M\$). On est à trente-

1 trois pour cent (33 %) plus élevé pour le plus bas
2 soumissionnaire. Je comprends qu'on a demandé à la
3 firme conseil qui vous accompagnait, Genivar, de
4 revoir l'estimé monté à trente-deux millions
5 (32 M\$), on a encore une très grande différence.

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[262]** L'enquête est faite et il y a toutes sortes
8 d'explications qui sont données à vos enquêteurs.
9 On va le voir plus bas dans les pages, on repassera
10 pas à travers tout ça. Peut-être la page suivante,
11 Madame Blanchette, le haut de la page 2.

12 R. Lors des rencontres avec messieurs Murat, Simard,
13 Lussier, Minicucci, il est évident que le chantier
14 Décarie ne les intéressait pas. Alors, ça, c'est
15 des entreprises... c'est des grandes entreprises,
16 là, Murat étant chez DJL, les autres chez... chez
17 les grands... des grands entrepreneurs. Le chantier
18 les intéressait pas. On fait toutes sortes de
19 reproches au MTQ, on parle de délai trop serré. Et
20 au troisième paragraphe :

21 Tous ces dirigeants d'entreprises nous
22 ont affirmé qu'ils se parlent pour
23 savoir s'ils soumissionnent sur tel ou
24 tel appel d'offres. Cependant, il n'y
25 a pas de prix ou d'entente entre eux,

1 sauf s'il y a une demande d'être sous-
2 traitant ou en partenariat. Le fait
3 que les entrepreneurs savent qu'ils
4 sont peu à soumissionner augmentent
5 les prix considérablement. Dans le cas
6 de Décarie, il y a eu seulement deux
7 entreprises qui ont soumissionné sur
8 une possibilité de cinq ou six grandes
9 entreprises, en fait, qui auraient pu
10 réaliser ce contrat-là.

11 Première des choses je pense que le fait
12 qu'il y ait tout simplement deux entrepreneurs pour
13 un contrat de trente millions (30 M) c'est
14 surprenant?

15 R. Bien surtout quand il y en a trente-neuf (39) qui
16 ont payé pour avoir les documents.

17 Q. **[263]** O.K. Alors, on voit la conclusion et c'est le
18 bas de la page, Madame Blanchette :

19 L'enquête n'a démontré aucune
20 coalition sur l'appel d'offres de
21 l'autoroute Décarie.

22 Alors, c'est pas une enquête concluante, on ne
23 trouve pas de trace ou de preuve de coalition ou de
24 collusion, qu'est-ce que vous avez fait, Monsieur
25 Roussy, malgré ce rapport d'enquête?

1 R. Ce que je me rappelle c'est qu'on a annulé l'appel
2 d'offres et on est retourné, je pense la même
3 année, puis on avait eu des prix qui avaient plus
4 de bon sens dans le cas de Décarie.

5 Q. **[264]** Et le motif pour lequel, sur lequel vous vous
6 êtes appuyé pour retourner en appel d'offres?

7 R. C'était un ensemble, qu'il y ait deux
8 soumissionnaires, qu'on n'est pas capable
9 d'expliquer l'écart, puis il y avait eu la
10 dénonciation, puis il y a trente-neuf (39)
11 personnes, trente-neuf (39) compagnies qui étaient
12 venues chercher des documents, puis il y avait
13 juste deux qui soumissionnaient.

14 Q. **[265]** Est-ce que pour vous dans votre tête, il y
15 avait un risque de collusion dans ce contrat-là?

16 R. Absolument. Moi je vous dis que quand ça a commencé
17 à sortir en deux mille deux (2002), à partir du
18 mois d'avril, mai, plus je m'en allais vers
19 l'automne, puis à l'automne pas tard à l'automne,
20 François m'a dit qu'on se faisait fourrer dans
21 l'octroi de contrats à Montréal, François Beaudry,
22 j'avais pas de preuve, mais, là, ça commençait à
23 être encore plus dominant, puis en février, bien,
24 la, on avait la preuve. Ça fait que là...

25 Q. **[266]** Madame la greffière, ça va être coté la

1 pièce.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Sous la cote 145P-1648, rapport d'enquête sur une
4 présumée coalition.

5

6 145P-1648 : Rapport d'enquête sur une présumée
7 coalition lors du dépôt de soumissions
8 sur l'autoroute Décarie dans la DT de
9 l'île de Montréal avec les annexes

10

11 (11:43:47)

12 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

13 Q. **[267]** Est-ce que c'est possible de mettre à l'écran
14 le paragraphe qui est en haut de la conclusion,
15 s'il vous plaît, parce que quand j'ai vu ça j'ai
16 sursauté un petit peu, là. Ça commence par :

17 Tous ces dirigeants [...] nous ont
18 affirmé qu'ils se parlent pour savoir
19 s'ils soumissionnent sur tel ou tel
20 appel d'offres. Cependant, il n'y a
21 pas [...] d'entente.

22 Il ne faut pas s'étonner que si des gens
23 collusionnent ensemble qu'ils vous disent pas
24 qu'ils vont collusionner ensemble c'est pas...
25 c'est des gens d'expérience, ils vous confirment

1 qu'ils s'appellent pour savoir s'ils vont
2 soumissionner ou non puis qu'ils aient répondu à
3 l'enquêteur : « Vous savez c'est pas vrai qu'on
4 s'entend, on s'appelle, mais on s'entend pas. »
5 Puis un peu plus haut, on a vu tout à l'heure le
6 paragraphe les gens disent : « Non, le contrat nous
7 intéressait pas. » Il fallait pas s'attendre à ce
8 qu'ils disent : « Bien oui, le contrat nous
9 intéressait puis j'ai pas soumissionné. » Est-ce
10 que vous pensez puis en tout respect de
11 l'enquêteur, dans le fond, que vous disposiez de
12 l'expertise nécessaire pour aller à fond dans une
13 telle enquête, c'est...

14 R. Absolument pas.

15 Q. **[268]** C'est pas... c'est pas une petite (inaudible)
16 chaude au contrat?

17 R. Non, non, on n'a pas cette expertise-là, le service
18 des enquêtes a un budget inférieur à un demi-
19 million de dollars (0,5 M\$) incluant ses salaires.
20 Alors, on n'est absolument pas outillé pour ce
21 genre d'enquête-là. On est capable de faire des
22 enquêtes lorsqu'il y a une dénonciation, on
23 confrontait des personnes, puis, à un moment donné,
24 on peut en faire craquer une de temps en temps,
25 mais on fait pas craquer ce genre de personnes-là.

1 Q. **[269]** Non, non, c'est ça, c'est du gros joueur ça,
2 là, ici, là?

3 R. Et quand je lis ça en deux mille deux (2002), dans
4 cette période-là, j'avais fait une démarche pour
5 faire éliminer le nom de ceux qui venaient acheter
6 les documents du système, de mémoire dans le temps
7 c'était Merx et c'était un système pan-canadien qui
8 était pas capable de satisfaire à la demande d'un
9 client et c'était tout le monde ou bien... Et donc
10 on n'a pas été capable de faire retirer ces
11 éléments-là. Par contre, on avait l'engagement du
12 conseil que le système qui est en développement
13 allait tenir compte du besoin. Et donc, on est
14 revenu à la charge en deux mille trois (2003) ou
15 deux mille quatre (2004) pour demander que soit
16 retiré le nom de ceux qui venaient acheter les
17 documents. Et ça a été fait, mais on sait que
18 malgré ça ils ont pas besoin de ça pour savoir qui
19 soumissionnent.

20 Q. **[270]** Et puis dans les faits quand on regarde ça,
21 est-ce que c'est vos enquêteurs peuvent travailler
22 avec d'autres instances qui pourraient les aider
23 soit d'avoir transmis ceci peut-être au Bureau de
24 la concurrence ou bien...

25 R. On a eu un certain nombre d'expériences avec le

1 Bureau de la concurrence et même si c'est public,
2 je vais vous le dire c'était peu satisfaisant. On a
3 eu des cas qui ont été, où les gens ont été
4 condamnés à des amendes relativement faibles, bien
5 inférieures à ce qu'ils avaient, les sommes dont
6 ils avaient profité. Il a fallu que le ministère
7 prenne des poursuites au civil pour récupérer sa
8 compensation. Alors, c'est pas... c'est pas... ça a
9 pas donné des résultats comme ça aurait dû.

10 Q. **[271]** C'est parce que, là, dans les faits, là, la
11 conclusion de l'enquêteur ça disait il y a pas de
12 coalition comme il l'appelle, il y a pas de
13 collusion dans la réalité, mais c'est à partir
14 d'une enquête assez minimaliste, si on veut?

15 R. J'en étais conscient.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[272]** Mais vous avez fait quand même ce bout de
18 chemin-là pour tenter de voir s'il y avait des...
19 bon...

20 R. Ça m'a quand même permis d'apprendre qu'il y avait
21 quand même trente-neuf (39), trente-neuf (39)
22 soumissionnaires.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[273]** Je voudrais juste revenir avec le Bureau...

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 De la concurrence.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[274]** ... de la concurrence. Alors, vous dites donc
5 que vous avez fait affaires avec le Bureau de la
6 concurrence?

7 R. C'est arrivé dans plusieurs enquêtes qu'on a
8 transmis l'information au Bureau de la concurrence
9 dans des cas de déneigement, dans des cas de béton,
10 il y a eu des condamnations, dans un cas aussi de
11 tonte de gazon, de mémoire, il y a eu des
12 condamnations, mais...

13 Q. **[275]** Puis dans les cas aussi où vous vous êtes
14 rendu compte qu'il y avait de la collusion dans les
15 contrats, est-ce que vous avez, suite à ce que
16 monsieur Beaudry vous avez dit, vous avez fait
17 affaires avec le Bureau de la concurrence?

18 R. Non, pas dans le... on a fait affaires avec la
19 Sûreté du Québec.

20 Q. **[276]** O.K.

21 11:47:28

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[277]** O.K. Bon. On verra tout à l'heure le suivi de
24 la dénonciation de monsieur Beaudry qui va arriver
25 plus tard en fin d'année, là, en deux mille deux

1 (2002). Alors, il y a cet élément-là qui vient de
2 s'ajouter, le chantier Décarie. Alors, on va
3 arriver maintenant, dans l'histoire, dans la
4 chronologie, ça serait le rond-point l'Acadie?

5 R. Dans le...

6 Q. [278] Dans les indications pour...

7 R. C'était dans la même période, là.

8 Q. [279] Alors parlez-moi du rond-point l'Acadie du
9 point de vue de monsieur Roussy. Alors, vous savez,
10 on en a parlé ici longuement, le lot 1, le lot 2,
11 l'ajout de murs, des murs de soutènement, qui vont
12 être considérés soit comme des imprévus ou soit
13 comme des quantités supplémentaires et... Qu'est-
14 ce... Comment ce dossier-là est abouti chez vous,
15 comment vous l'avez traité, qu'est-ce que vous avez
16 fait avec ça?

17 R. C'est un dossier où il y avait aussi eu une demande
18 d'enquête, de mémoire, et qui avait pas donné de...
19 qui avait été à peu près comparable à Décarie, qui
20 avait pas donné de résultat.

21 Q. [280] On va peut-être tout de suite le mettre, on
22 va placer l'onglet 6, Madame Blanchette. On va
23 coter, Madame, la...

24 LA GREFFIÈRE :

25 Oui, nous allons la coter sous la cote P-1649.

1 Q. [281] 1649.

2

3 145P-1649 : Rapport d'enquête sur une présumée
4 coalition lors de l'attribution du
5 contrat de l'échangeur l'Acadie dans
6 la DT de l'Île-de-Montréal avec les
7 annexes

8

9 Q. [282] Alors on y voit maintenant un rapport
10 d'enquête présumée de coalition. C'est toujours les
11 mêmes termes lors de l'attribution du contrat de
12 l'échangeur l'Acadie dans la DT de l'Île-de-
13 Montréal. La page suivante, on voit que le document
14 est légèrement caviardé. On y cache le nom d'un
15 dénonciateur. Alors selon les informations reçues
16 par monsieur Roussy, on y cache le nom d'une
17 personne, a donné de l'information à l'effet qu'il
18 savait qui allait... avant même l'attribution du
19 contrat, que Constructions Louisbourg était pour
20 obtenir le contrat et qu'il semblait même connaître
21 le montant de la soumission. Peut-être je vous
22 laisse la résumer mais je comprends que ça a été
23 enquêté. Ça s'est pas avéré tout à fait comme ça.

24 R. De mémoire, il y a pas, il a comme nié un peu ses
25 paroles. Il était... Ce n'était plus exactement ça

1 qu'il avait dit, de mémoire, puis il a pas, on
2 s'est ramassé avec un témoin qui ne faisait pas une
3 déclaration assermentée à l'effet de confirmer ce
4 qu'il avait dit.

5 Q. **[283]** C'était un témoin, ce témoin-là, cette
6 personne-là avait dit ça dans le cadre d'un congrès
7 à des employés du Ministère. C'est là-dessus que
8 vous avez déclenché l'enquête.

9 R. C'est ça je pense.

10 Q. **[284]** Et on y voit essentiellement, au paragraphe 2
11 de 2.2 - juste baisser un peu, Madame Blanchette -
12 quarante (40) compagnies ont demandé des documents
13 pour faire les soumissions, cinq compagnies ont
14 soumissionné, la plus élevée étant, la plus élevée
15 étant vingt-six millions neuf (26,9 M\$), la plus
16 basse à vingt-quatre point neuf (24,9 M\$). C'est
17 Louisbourg qui a, après des rencontres avec les
18 autorités de la DT, a obtenu le contrat en révisant
19 son coût à la baisse, soit à vingt-trois millions
20 quatre cent quatre-vingt-cinq mille (23,485 M\$) et
21 le Ministère avait pour sa part augmenté son
22 estimé.

23 Bon. Et on va apprendre dans cette enquête-
24 là, et c'est au paragraphe 2.5, que la personne, le
25 dénonciateur finalement a tiré une conclusion. Il

1 savait que Louisbourg était pour l'emporter par
2 déduction. Ce sont des déductions que cette
3 personne-là a tirées et en bout de ligne, votre
4 enquêteur vous dit à la fin, on n'a pas trouvé de
5 trace de coalition.

6 Ce qui nous permet maintenant d'aborder ce
7 contrat-là de rond-point l'Acadie. On voit qu'il y
8 a eu quand même cinq soumissionnaires à des coûts
9 supérieurs à ce qui avait été estimé. J'aimerais
10 que vous nous parliez maintenant de la question des
11 murs de soutènement et comment ça a été traité ça
12 chez vous, à votre niveau.

13 R. Au début de deux mille trois (2003), au mois de
14 mars je pense, le bureau du sous-ministre, même à
15 mon niveau, on a reçu un CO concernant un
16 dépassement de quatre point huit millions (4,8 M\$).

17 Q. **[285]** On va juste, un « CO », c'est une demande de
18 signature.

19 R. C'est une demande, c'est une demande d'autorisation
20 de crédit en réalité.

21 Q. **[286]** O.K.

22 R. Et ce CO-là était transmis à titre d'information.
23 Lorsqu'on en prenait connaissance rapidement, on
24 voyait qu'il y avait eu de l'ajout de murs au
25 contrat initial. Alors, j'étais convaincu que ça ne

1 correspondait pas exactement à un ajout, à une
2 augmentation de quantités, là, parce que ces murs-
3 là n'étaient pas prévus dans ce contrat-là. Alors
4 j'en ai parlé avec François et on en était venus à
5 la conclusion que c'était pas... c'était pas un
6 ajout de quantités et on avait indiqué à la DGMO
7 que ça prenait un CO pour autorisation du sous-
8 ministre. Et c'est ça qui a été un peu la confusion
9 dans le témoignage de François c'est que François a
10 traité le CO qui demandait l'autorisation du sous-
11 ministre, donc celui du mois d'avril deux mille
12 trois (2003), le neuf (9) ou le dix (10) avril et
13 non pas le CO du trois (3) mars où... qui avait été
14 autorisé le trois (3) mars qui était juste une
15 deman... un CO d'information au bureau du BSM. Et
16 donc c'est pour ça que dans la lettre que François
17 m'achemine le neuf (9) mai, il parle bien d'un CO à
18 des fins d'autorisation du sous-ministre et donc
19 effectivement, il y a pas eu d'autres discussions
20 avec la DT mais c'est que le CO qu'il a traité,
21 c'est celui qui demandait l'autorisation du sous-
22 ministre.

23 Q. [287] Évidemment, on veut pas tout reprendre, mais
24 si c'est un CO pour information, on informe le
25 sous-ministre et ça, c'est pour information quand

1 c'est... puis là je veux pas juste les mélanger,
2 là, quand c'est un imprévu ou quand c'est une
3 augmentation de quantités?

4 R. Quand c'est un... on dépasse de dix pour cent
5 (10 %)...

6 Q. **[288]** On dépasse de dix pour cent (10 %).

7 R. ... par imprévu, ça prend l'autorisation du sous-
8 ministre.

9 Q. **[289]** O.K.

10 R. Mais je vais revenir sur la question de
11 l'autorisation. Quand c'est une variation de
12 quantité, le directeur peut autoriser la variation
13 de quantité. Il faut bien voir que quand on parle
14 de CO pour autorisation du sous-ministre au niveau
15 de travaux imprévus, vous avez un chantier, il y a
16 un premier avenant, vous dépassez d'un demi de un
17 pour cent, il y a un deuxième avenant, vous dépassé
18 de un pour cent puis là, ça s'additionne, ça
19 s'additionne, à un moment donné, pouf! On défonce
20 le dix pour cent (10 %). Ça prend une autorisation
21 du sous-ministre, mais pas l'autorisation de
22 réaliser les travaux, ils sont déjà réalisés puis
23 aux trois quarts ils sont payés. Alors, la
24 signature du sous-ministre, elle est là pour
25 démontrer que le sous-ministre a été informé de ce

1 dépassement-là. Alors, il autorise rien, même pas
2 le conseil du trésor pourrait autoriser quelque
3 chose qui a déjà été fait, là. Donc, ce CO-là, il
4 vise juste à avoir la preuve que le sous-ministre a
5 été informé...

6 Q. **[290]** Oui.

7 R. ... qu'il y a eu un dépassement sur... de... sur ce
8 contrat-là, un dépassement lié à des imprévus.
9 Alors...

10 (11:54:33)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[291]** Qui est autorisé à signer le dépassement?

13 R. Le sous-ministre est autorisé à signer... à
14 signer... quand il signe, il reconnaît qu'il est
15 autorisé, mais au moment où le dépassement se fait,
16 il se fait de façon...

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[292]** Cumulatif?

19 R. Cumulatif. Plusieurs... c'est l'addition de
20 plusieurs avenants qui fait qu'à un moment donné,
21 ça défonce dix pour cent (10 %). Et donc, au moment
22 où il signe, le sous-ministre est saisi d'une
23 demande d'autorisation, les travaux sont faits puis
24 au trois quarts ils sont payés. Les premiers
25 avenants sont déjà payés, là. Parce que le chantier

1 se paye au fur et à mesure que les travaux
2 progressent.

3 Q. **[293]** Alors ce n'est pas quand on... ce n'est pas
4 le... un avenant qui dépasse dix pour cent (10 %).
5 C'est le cumul de tous les avenants à ce jour qui
6 fait qu'à un moment donné, on dépasse dix pour cent
7 (10 %) puis là, le système veut qu'on en informe le
8 sous-ministre afin qu'il sache qu'on dépasse
9 maintenant de dix pour cent (10 %) le coût estimé?

10 R. C'est ça.

11 Q. **[294]** Le coût soumissionné.

12 R. Par contre, si c'est un dépassement qui est lié à
13 des quantités, on n'a même pas besoin d'informer le
14 sous-ministre, sauf si c'est au-dessus de... je
15 pense que c'est un million. Si ça dépasse un
16 million de variation de quantité, oups, on doit
17 informer le... le sous-ministre.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[295]** Donc, on ne fait qu'informer, mais il a
20 aucune décision à prendre à ce moment-là, alors
21 comment faire, on a comme le bras dans le tordeur?

22 R. C'est qu'au niveau d'un dépassement par imprévu,
23 il faut que sa signature démontre qu'il a été
24 informé.

25 Q. **[296]** Oui, mais moi je parle...

1 R. De l'autorisation?

2 Q. **[297]** Oui, l'autorisation.

3 R. L'autorisation, comme je vous dis, elle... si le
4 dépassement imprévu dépassait de dix pour cent
5 (10 %) du premier coup, même là... parce que
6 l'entrepreneur est sur le chantier avec de
7 l'équipement, du personnel et ça fait partie de son
8 contrat. Si on suspend le chantier pour aller
9 chercher l'approbation, il réclame. C'est sûr.

10 Q. **[298]** Oui, mais d'un autre côté, s'il réclame de
11 façon malhonnête, vous avez la main... le Ministère
12 a la main dans le tordeur puis il est obligé de
13 payer?

14 R. L'imprévu, c'est une modification au contrat.
15 L'avenant, c'est une modification au contrat. Les
16 seules personnes qui sont autorisées à signer ça,
17 c'est le chef de service de la construction et le
18 directeur territorial. Il y a personne d'autre qui
19 peut modifier ce contrat-là. Au niveau de
20 l'avenant. On dit : « L'entrepreneur demande,
21 mais... puis la firme d'ingénieurs recommande »,
22 mais en bout de ligne, ça prend un fonctionnaire du
23 ministère des Transports qui est un cadre pour
24 modifier ce contrat-là. Et les seuls qui peuvent le
25 signer ou le modifier, c'est le directeur puis le

1 chef de service de la construction.

2 Q. **[299]** Ça veut donc dire qu'à partir du moment où
3 l'entrepreneur met des montants, des faux extras,
4 il y a rien qui peut être fait?

5 R. S'il met un faux extra, ça veut dire que là, il
6 faut qu'il ait la connivence de... du... de la
7 firme d'ingénieurs, des employés du Ministère.

8 Q. **[300]** On a vu que ça se fait.

9 R. Ah oui, oui.

10 Q. **[301]** Bon.

11 R. Ça peut se faire. Mais ça prend... il faut
12 impliquer beaucoup de monde.

13 Q. **[302]** Mais O.K. Alors, s'il met des faux extras
14 puis il y a peu ou moins... pas tellement de
15 personnes qui sont de connivence, comment le
16 Ministère peut faire pour ne pas payer...

17 R. C'est certain qu'à partir du moment...

18 Q. **[303]** ... sans que les travaux soient arrêtés?

19 R. S'il y a de la malversion... malversation, plutôt,
20 sur un contrat, on est... on est vulnérable comme
21 n'importe quel organisme, là. Je pense pas que
22 c'est répandu, mais c'est pas impossible que ça
23 puisse arriver. Je pense pas que c'est arrivé dans
24 le cas de l'Acadie par les fonctionnaires. La
25 Commission a démontré qu'il y avait une proximité

1 entre certains mandataires puis les entrepreneurs
2 et je pourrai vous suggérer quelque chose à la fin
3 pour corriger cette partie-là, mais c'est sûr que
4 compte tenu qu'on n'a pas d'employé sur le chantier
5 mais même si on avait un employé sur le chantier,
6 s'il est... s'il est corrompu, ça peut arriver au
7 même résultat, là.

8 Q. **[304]** Mais même si on prend que les fonctionnaires
9 ne... sont tout à fait honnêtes, mais se rendent
10 compte que ce sont des extras faux...

11 R. Si le fonctionnaire est honnête, pour passer un
12 extra, il faut qu'il soit justifié.

13 Q. **[305]** Parce qu'il y en a, là?

14 R. Oui. Mais il faut qu'il soit justifié.

15 Q. **[306]** La majorité, d'ailleurs.

16 R. Oui. Il faut que l'extra soit justifié, documenté.
17 Ça va même jusqu'à des photographies dans certains
18 cas. Donc, c'est évident que le chef de service,
19 normalement, qui lui, va devoir signer cet... cet
20 avenant-là, normalement, il faut qu'il ait des
21 preuves, là. C'est pas juste de réclamer puis ça se
22 signe, là. Si le fonctionnaire est pas corrompu, tu
23 peux pas passer un extra, là, c'est certain. Mais
24 quand... c'est évidemment que si c'est une firme
25 d'ingénieurs qui est là et qu'il y a pas de

1 fonctionnaire du tout, quoi que ça prendrait un
2 très petit chantier, parce que si le chantier était
3 moindrement important, on a un chargé de projets
4 puis un coordonnateur, donc ces personnes-là, c'est
5 des personnes avisées qui connaissent les
6 chantiers. Il faut que tu le démontres le... il
7 faut que ça soit quelque chose qui n'est absolument
8 pas prévu au contrat, un ajout ou du roc qui
9 n'était pas sur les plans, puis, là, il apparaît,
10 des choses aussi évidentes que ça. Là, on va payer
11 un extra. Mais à part, on ne paiera pas d'extra.
12 Parce que le terme extra en réalité, c'est une
13 modification de contrat, c'est un ajout de contrat.
14 Et modification de contrat au Ministère, il y a
15 juste deux personnes dans une DT qui peuvent faire
16 ça.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[307]** Et la particularité dans ce cas-ci, c'est que
19 c'était, on a décidé en cours du lot 2 d'ajouter,
20 de faire tout de suite des murs qui auraient été
21 prévus initialement dans le lot 3?

22 R. C'est ça. Alors, les fonctionnaires en présence ont
23 été convaincus que ça améliorerait...

24 Q. **[308]** Oui.

25 R. ... le projet, que ça reviendrait moins cher, parce

1 qu'il y avait déjà de la signalisation d'installée.
2 Un certain nombre de raisons qui a fait qu'ils ont
3 accepté. Ils ont considéré au point de départ que
4 c'était des quantités. On avait une version
5 différente au central.

6 Q. **[309]** C'est ça. Mais le suivi quand même, quand on
7 a décidé d'ajouter ces murs-là, le suivi
8 administratif normal, étant donné qu'on ajoutait
9 des quantités, à ce moment-là, ça a pris la
10 signature de votre directeur territorial?

11 R. Absolument.

12 Q. **[310]** Monsieur Fournier a signé ça, parce qu'il
13 était autorisé, lui, à amener des modifications au
14 contrat. Alors sur le chantier, dans le déroulement
15 du chantier au jour le jour, les choses sont faites
16 normalement. Et c'est au moment où ça arrive au
17 cabinet du sous-ministre où il y a une
18 interprétation différent, et c'est la question de
19 la signature. Mais, là, on est plusieurs semaines
20 après le fait. Ces murs-là ont été bâtis, puis dans
21 les faits, on sait, ils sont maintenant payés, là,
22 là, ça arrive tout simplement pour signature?

23 R. Ça arrive pour signature. Et comme je vous dis, ce
24 n'est pas une signature d'autorisation. C'est une
25 signature qui prouve que le sous-ministre était

1 informé qu'il y a eu un dépassement par imprévu sur
2 ce chantier-là.

3 Q. **[311]** On en a traité longuement. Monsieur Beaudry a
4 témoigné. Monsieur Beaulieu aussi a témoigné sur ce
5 sujet-là. Il y a eu une recommandation qui est
6 arrivée de monsieur Beaudry, qui vous est arrivée.
7 Et vous-même, avez-vous fait sur la recommandation
8 de celle de monsieur Beaudry du mois de juillet,
9 est-ce que vous avez fait une recommandation à
10 monsieur Beaulieu de ne pas signer le CO?

11 R. Sur ce dossier-là, François... Au bureau du sous-
12 ministre, tout le monde se parle puis...

13 Q. **[312]** Oui.

14 R. Alors, François avait le dossier. Et il y a eu
15 beaucoup d'échanges avec le sous-ministre. Quand
16 j'ai eu ce rapport, la recommandation était claire,
17 il ne recommandait pas au sous-ministre de signer.
18 Et monsieur Beaulieu a décidé qu'il ne signait pas.
19 Le rapport m'a été adressé. Il y avait trois
20 recommandations là-dedans. Mais essentiellement, en
21 réalité, deux. Une qui faisait référence au système
22 que je parlais tantôt, qui était de développer un
23 système d'évaluation de la performance des firmes.
24 Et la troisième, de consulter l'industrie. La
25 deuxième qui était une recommandation à l'effet de

1 développer un partage de responsabilités quant au
2 coût sur la responsabilité professionnelle des
3 ingénieurs.

4 Et dans mon passé, j'avais eu à quelques
5 reprises l'occasion de discuter avec les Affaires
6 juridiques de la possibilité d'avoir recours à un
7 arbitre avec décision finale sur des réclamations
8 qui étaient plus difficiles à régler, qui n'étaient
9 pas dans le secteur de la construction, qui étaient
10 dans le secteur de l'informatique, entre autres, où
11 c'est difficile de savoir qui a raison. Puis la
12 boîte de réclamations n'a pas nécessairement une
13 grande expertise dans ce type de dossier-là. On
14 voulait confier la réclamation à un espèce
15 d'arbitre en conflits commerciaux, spécialisés dans
16 le domaine. Mais ça a été une fin de non-recevoir
17 de la part de la justice là-dessus.

18 Alors, la recommandation de François était
19 à l'effet de mettre en place quelque chose qui
20 remettait en question la responsabilité
21 professionnelle sur le plan du coût à couvrir. Et
22 c'est là que j'ai répondu à François qu'il ne
23 verrait pas ça de son vivant, parce que j'avais en
24 mémoire la question de l'arbitrage qui n'était même
25 pas acceptable. Là, on allait beaucoup plus loin.

1 On remettait en question un partage de l'impact
2 d'une responsabilité professionnelle des
3 ingénieurs.

4 Q. **[313]** Vous saviez que ça n'irait pas nulle part ça?

5 R. Jamais. Et ce n'était pas lié au lobbying. Même si
6 je sais qu'ils sont très forts. Ce n'était pas lié
7 à la capacité de la firme à faire du lobbying.
8 C'était lié à la non-réceptivité d'un projet comme
9 ça de faire un partage sur la responsabilité
10 professionnelle.

11 Q. **[314]** Alors on reprend.

12 R. Alors...

13 Q. **[315]** Oui, je vous laisse continuer.

14 R. Je poursuis. Alors, j'avais ces commentaires-là. On
15 était... J'ai reçu ça à la fin juillet. J'ai
16 transmis, je ne sais pas si c'est les vacances ou
17 pas, mais quelque part à l'automne, j'ai transmis
18 ce rapport-là à la DG de Montréal et de l'ouest
19 pour commentaires. Et, là, les commentaires sont
20 revenus quelque part au printemps, ou même un peu
21 plus tard. Bon. Ils reconnaissaient certaines
22 choses mais ils maintenaient que ça avait été fait
23 de bonne foi, que le cahier des charges, c'est
24 comme ça qu'il faut l'interpréter. Mais, là, on est
25 rendu en deux mille quatre (2004). J'ai la

1 confirmation qu'il y a de la collusion. Puis je ne
2 suis plus sur la question du conflit, variation de
3 quantités versus travaux imprévus. Et le CO, en
4 réalisé, tout ce qu'il fait, c'est reconnaître que
5 le sous-ministre est informé. Alors, j'ai
6 informé... Monsieur Beaulieu avait quitté entre-
7 temps. C'était monsieur Gagné qui était là. J'ai
8 indiqué à monsieur Gagné l'historique de ce
9 dossier-là, le fait que monsieur Beaulieu avait
10 refusé de le signer. Mais là, je lui disais :
11 « Regarde, on a investi beaucoup de temps sur ce
12 dossier-là qui dure depuis dix-huit (18) mois, je
13 pense que c'est le temps de fermer ça. » Et
14 monsieur Gagné était d'accord avec moi, il l'a
15 fait.

16 Q. **[316]** Alors, ça a été fermé par sa signature en
17 disant j'ai été informé de tout ça?

18 R. Effectivement.

19 Q. **[317]** Alors que dans les faits ça fait longtemps
20 que les travaux sont terminés, c'est payé, on en
21 est à une discussion à l'interne sur des processus
22 de contrôle?

23 R. Et j'avais confiance que la question du
24 développement d'un système d'évaluation de la
25 performance forcerait les firmes à s'améliorer puis

1 à obtenir des notes fortes parce qu'elles allaient
2 être pénalisées sur les jury de sélection.

3 Q. **[318]** Sur la question du... puis là je reviens au
4 début de l'appel d'offres, il a été question, puis
5 on l'a vu dans le rapport d'enquête qu'après la
6 soumission de Louisbourg, il y a monsieur Fournier
7 qui a été autorisé à négocier avec Louisbourg pour
8 faire diminuer le coût de la soumission. Qu'en
9 savez-vous?

10 R. En deux mille deux (2002), ce phénomène-là m'était
11 pas connu, je sais que plus tard en deux mille
12 trois (2003) ça c'est autre chose. Mais en deux
13 mille deux (2002) ça ne m'était pas connu. J'avais,
14 à cause des contrats tarifés, une certaine réserve
15 sur le fait qu'on n'aitaille pas le droit de
16 soumissionner avec un deuxième soumissionnaire.

17 Q. **[319]** Pas le droit de soumissionner?

18 R. De négocier...

19 Q. **[320]** Avec le deuxième soumissionnaire?

20 R. ... avec le deuxième soumissionnaire. Et j'ai
21 rencontré Jacques Lafrance et Guy... monsieur
22 Corriveau à plusieurs reprises sur différents
23 dossiers, puis, à un moment donné, je lui avais
24 demandé, j'avais dit : « Monsieur Lafrance, c'est
25 quoi le motif qui est derrière ça de nous empêcher

1 de négocier avec le deuxième? » Puis je lui donnais
2 les exemples des contrats tarifés. Il m'avait dit :
3 « Écoutez, quand vous allez en appel d'offres vous
4 mettez le marché en compétition. Et quand les prix
5 sont moindres que ce que vous aviez estimé, vous
6 êtes bien heureux, vous signez le contrat. Mais
7 quand les prix sont plus hauts, là, vous voulez
8 négocier. » Mais là, je me disais, mais oui c'est
9 vrai, ça a pas de bon sens, parce que là on mange
10 le crème de la tarte, mais quand tu arrives à la
11 croûte on veut plus la manger, ça fait que...
12 j'étais d'accord avec... avec sa position.

13 Q. **[321]** Qui était monsieur Lafrance, c'était des...

14 R. Jacques Lafrance c'était le sous-ministre adjoint
15 responsable de la remise des marchés, secrétariat
16 des conseils.

17 Q. **[322]** Alors, on vous a justifié cette... cette
18 approche-là?

19 R. Oui, puis j'ai acheté ce... j'ai acheté ce
20 raisonnement-là qui était... qui était correct,
21 logique.

22 Q. **[323]** Mais, est-ce que c'est avant ou après le
23 rond-point l'Acadie, ça?

24 R. C'est avant.

25 Q. **[324]** Avant?

1 R. Oui, parce que même en deux mille deux (2002)
2 j'étais encore d'accord avec ça. Là où j'étais plus
3 d'accord c'est à partir de février deux mille trois
4 (2003), parce que là pour moi le marché n'était pas
5 en compétition, le marché était organisé et
6 personnellement je ne me sentais plus lié par la
7 directive de ne pas avoir le droit de négocier, là,
8 parce qu'on est face à des gens qui essaient de
9 nous voler carrément, alors il faut prendre tous
10 les moyens pour obtenir un prix qui a du bon sens.

11 Q. **[325]** Alors, c'est une décision réfléchie de passer
12 à côté de la directive parce que le marché n'est
13 pas là?

14 R. On en a discuté.

15 Q. **[326]** Oui?

16 R. Monsieur Beaulieu était le sous-ministre dans le
17 temps, on en a discuté puis il fallait se battre en
18 égal au moins les armes qu'on pouvait utiliser.

19 Q. **[327]** Alors, cette décision-là, quand vous dites
20 vous en avez discuté, c'est avec monsieur Beaulieu
21 et monsieur Beaulieu a effectivement autorisé ou
22 accepté que...

23 R. C'était du cas par cas.

24 Q. **[328]** Oui?

25 R. En deux mille deux (2002) je pense pas qu'on était

1 informé de la négociation qu'il y a eu sur
2 Louisbourg, mais après en fait c'était pas
3 nécessairement une négociation, c'était qu'on
4 informait qu'il y aurait pas de suite à l'appel
5 d'offres et que... pour qu'elle va... s'il y avait
6 eu une suite, il aurait fallu qu'on ait un prix qui
7 était à peu près à tel niveau. Mais là, si on avait
8 une proposition, bien là ça pouvait donner suite,
9 mais il y a eu beaucoup de négociation. Je me
10 rappelle d'un contrat d'asphaltage sur la rive-sud,
11 la 132, très tard à l'automne où le pavage levait
12 puis revolait dans les pare-brises, il a fallu
13 fermer des voies de la 132 en pleine heure de
14 pointe avec des congestions monstres, il fallait
15 intervenir et à l'automne, je pense qu'on est allé
16 en soumission, en appel d'offres sur invitation et
17 on a eu un prix de cent trente-cinq pour cent
18 (135 %).

19 Q. **[329]** Au-dessus de l'estimé?

20 R. Au-dessus de l'estimé en tarifé. Et on a quand même
21 donné le contrat sans négocier. Donc, c'était
22 pas... c'était pas « at large ».

23 Q. **[330]** O.K. On reste toujours dans le thème de la
24 collusion et vous avancez, vous avez ces différents
25 indicatifs-là et on sait maintenant, on va vous

1 demander de nous parler de la dénonciation qu'a
2 reçue monsieur Beaudry et qu'il vous a transmise
3 sur la... les fameux, en fait les dix soumissions à
4 Laval.

5 R. À Laval.

6 Q. **[331]** Et le petit document qui incluait tout de
7 même des renseignements sur le rond-point l'Acadie
8 puis en fait l'ensemble des contrats publics dans
9 la grande région de Montréal.

10 R. Oui, les notes de François. C'est que François
11 m'avait dit à l'automne, mais je pense relativement
12 tard, qu'on se faisait avoir dans les contrats à
13 Montréal mais son informateur voulait pas,
14 absolument pas faire une déclaration assermentée et
15 il était très craintif. Et j'avais dit à François
16 « il faudrait que tu nous amènes une preuve pour
17 qu'on puisse bouger. On peut pas, sur des oui-dire
18 comme ça, sans faits, là. Et en février deux mille
19 trois (2003), François est venu dans mon bureau et
20 m'a indiqué « si je t'amène le résultat de dix (10)
21 appels d'offres qui vont ouvrir demain à Ville de
22 Laval, c'est une preuve. - Bien, j'ai dit, si tu
23 m'amènes ça, on va bouger. » Et...

24 Q. **[332]** Oui. Alors juste avant d'y arriver, mais je
25 comprends que ces discussions-là étaient déjà

1 entamées avec monsieur Beaudry depuis l'automne.
2 Déjà depuis l'automne, vous étiez au courant que
3 monsieur Beaudry était alimenté par un
4 dénonciateur.

5 R. Absolument. Absolument. J'ai autorisé François à
6 aller, à se déplacer à Montréal.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[333]** Je dirais plutôt par un informateur qu'un
9 dénonciateur.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[334]** Qu'un informateur, c'était le bon terme.

12 R. Oui, quelqu'un du milieu.

13 Q. **[335]** C'est ça. Et vous saviez, vous l'avez... vous
14 avez autorisé ses déplacements, tout ça. Et vous
15 suivez les démarches et les résultats et là arrive
16 cet événement-là, et là je pense qu'on le place au
17 mois de février deux mille trois (2003), c'est déjà
18 devant les travaux de la Commission.

19 R. C'est ça. Alors quand François m'a remis, m'a
20 montré les résul... le nom des entrepreneurs avec
21 les résultats, j'ai appelé le directeur des
22 affaires juridiques et je lui ai demandé de monter
23 à mon bureau et je lui ai fait signer le document.
24 Je l'ai signé, François l'a signé et j'ai demandé
25 qu'il le mette dans les greffes du contentieux. Le

1 l'endemain midi, au début de l'après-midi, j'ai
2 demandé à François d'appeler à la Ville de Laval
3 pour avoir les résultats. Je voulais qu'on me les
4 faxe parce que je voulais un numéro de fax, une
5 date, une journée. Et on a reçu ça, on a fait la
6 comparaison des deux, il y avait une grande
7 similitude. Alors j'ai fait la même chose. J'ai
8 fait revenir le directeur des affaires juridiques,
9 je l'ai fait signer, j'ai signé, François a signé.
10 On a fait mettre ça dans les greffes. J'ai informé
11 le sous-ministre et j'ai eu le nom d'un enquêteur
12 de la Sûreté du Québec.

13 Q. **[336]** Quelques jours plus tard ou sur... assez
14 rapidement?

15 R. Oui, oui, oui. Le lendemain.

16 Q. **[337]** Le lendemain. Et vous, avez-vous rencontré
17 les gens de la Sûreté du Québec?

18 R. Non. Moi, ce que j'ai dit à François quand on a eu
19 le nom : « Appelle-le, va le rencontrer, dis-lui
20 tout ce que tu sais puis remets-lui les
21 documents. » Puis j'ai par la suite autorisé
22 François à aller à Montréal, sept ou huit fois
23 minimum, rencontrer son informateur et rencontrer
24 les gens de la Sûreté.

25 Le seul autre élément que j'ai eu de

1 l'information dans ce dossier-là c'est que
2 l'informateur avait été, était maintenant obligé de
3 rencontrer les gens de la Sûreté du Québec. Donc,
4 pour moi il y avait un pas additionnel de franchi,
5 là. C'était pas juste François qui était
6 l'intermédiaire mais là, les policiers étaient en
7 contact directement avec l'informateur et c'est
8 dans les dernières informations. Il faut dire que
9 François c'était quelqu'un en qui j'avais
10 énormément confiance, puis comme c'était une
11 enquête criminelle, je préférais rester un peu à
12 distance de ce dossier-là.

13 Q. **[338]** O.K. Alors l'enquête était entre les mains de
14 la police. Vous avez votre homme, François, qui
15 fait le pont avec la police. D'autre part, vous
16 voulez garder des distances, hein, vous voulez
17 pas... vous demandez pas d'information à
18 François...

19 R. Non.

20 Q. **[339]** ... sur ce...

21 R. En fait, quand on regarde une enquête criminelle,
22 les policiers arrivent sur les lieux. Ils veulent
23 même pas confirmer si c'est une femme ou un homme,
24 si c'est avec un couteau qu'elle a été tuée ou...
25 Alors, je me dis, regarde, c'est pas le domaine où

1 tu peux commencer à poser des questions.

2 Q. **[340]** O.K. Alors, vous avez fait vos devoirs. Ce
3 dossier-là a été dénoncé. Maintenant, si je vous
4 demandais, là, si on essayait de le suivre jusqu'à
5 la fin, en avez-vous eu des nouvelles, un suivi de
6 la part soit de monsieur Beaudry ou de la Sûreté
7 sur ce qui arrivait avec cette enquête-là?

8 R. Non.

9 Q. **[341]** Puis là je comprends, c'est jusqu'à votre
10 départ en deux mille huit (2008)?

11 R. Bien, on en a parlé moi et François parce que ça
12 avançait pas vite.

13 Q. **[342]** C'était long?

14 R. C'était trop long.

15 Q. **[343]** O.K. Savez-vous si François a relancé la
16 Sûreté? Lui avez-vous demandé de relancer la Sûreté
17 ou quoi que ce soit, là, faire des démarches
18 pour...

19 R. Bien, jusqu'à deux mille sept (2007), François, il
20 allait une fois ou deux par année à Montréal.

21 Q. **[344]** Est-ce que... monsieur Beaulieu est parti, il
22 a été remplacé par monsieur Gagné. Avez-vous
23 renseigné monsieur Gagné qui est l'ancien directeur
24 général de la Sûreté, évidemment, qui arrive avec
25 son bagage, là, des choses qu'il sait? Vous savez

1 que monsieur Gagné était celui qui avait été
2 informé de ça à la Sûreté?

3 R. Je savais que monsieur Gagné était au courant du
4 dossier.

5 Q. **[345]** En avez-vous parlé avec lui?

6 R. Non plus. Parce qu'il savait que François suivait
7 le dossier, mais ça s'arrêtait là. Pour nous
8 autres, le dossier était en train de la... entre
9 les mains de la police puis... Monsieur Gagné était
10 un ancien directeur de la Sûreté alors... j'ai
11 toujours eu la même attitude envers les sous-
12 ministres. C'est que s'il me parle de quelque
13 chose, j'ai pas de problème à en parler avec lui.
14 De questionner le sous-ministre sur... sur quelque
15 chose, en tout cas, ça a pas été ma... ma façon de
16 procéder avec aucun des sous-ministres. C'est le
17 sous-ministre qui me consulte.

18 Q. **[346]** O.K. Alors vous, vous l'avez pas abordé avec
19 monsieur Gagné?

20 R. Non.

21 Q. **[347]** Monsieur Gagné, lui, a pas abordé ce sujet-là
22 avec lui... avec vous?

23 R. Non.

24 Q. **[348]** Est-ce qu'en fonction de cette dénonciation-
25 là qui a été faite maintenant à la Sûreté du

1 Québec, est-ce que vous avez pris des mesures...
2 est-ce qu'à votre connaissance, il y a des mesures
3 spéciales qui ont été prises aux transports, au
4 ministère des Transports, pour se protéger contre
5 ces allégations-là?

6 R. Tous les appels d'offres qui sortaient de plus de
7 dix pour cent (10 %) par rapport à l'estimé étaient
8 automatiquement rapport de comparaison de l'estimé
9 du montant soumissionné et c'était du cas par cas.
10 (12:17:00)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[349]** Mais encore là, l'augmentation de dix pour
13 cent (10 %) était une fausse augmentation. C'était
14 plus que dix pour cent (10 %) en raison des...

15 R. De l'historique.

16 Q. **[350]** Oui, les prix historiques.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[351]** Vous-même, avez-vous fait des vérifications?
19 Vous en avez parlé tout à l'heure que le Bureau de
20 la concurrence, à savoir si eux assuraient un suivi
21 de ce dossier-là?

22 R. Je le sais pas à quel moment exactement, parce que
23 j'ai resté en contact avec François quand même une
24 fois par année de temps en temps, on se placote,
25 puis il m'avait dit, à un moment donné, avant sa

1 décision de... de sortir publiquement, que là le
2 dossier avait été transféré au Bureau de la
3 concurrence. C'est l'information qu'il avait eue.
4 Et je lui ai dit : « Compte pas trop là-dessus, là,
5 je pense ça fonctionnera pas. » Alors là, il a...
6 (inaudible).

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[352]** Je m'excuse. C'est monsieur Beaudry qui vous
9 a dit que le dossier avait été transféré au Bureau
10 de la concurrence?

11 R. Oui. Par la Sûreté du Québec.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[353]** Et quand il vous a dit ça, dites-vous après
14 que vous étiez à la retraite?

15 R. J'étais à la retraite.

16 Q. **[354]** Donc, après deux mille huit (2008)?

17 R. Oui.

18 Q. **[355]** O.K. Les... pendant que vous avez été au
19 Ministère, avez-vous trouvé d'autres traces que
20 toutes celles que vous venez d'énumérer sur des
21 phénomènes de collusion?

22 R. Oui. Mais dans d'autres secteurs que la
23 construction.

24 Q. **[356]** O.K. Vous avez... juste les secteurs, juste
25 identifier les secteurs.

1 R. Entre autres, on a eu un contrat d'entretien été-
2 hiver sur une route de la Côte-Nord où il y a eu
3 une dénonciation de la part d'un entrepreneur qui
4 s'est fait dire de pas... de pas descendre au Sud
5 parce que lui était au Nord. Et on a enquêté et ça
6 s'est avéré qu'il y avait collusion dans... et le
7 contrat était sorti beaucoup plus cher. Puis
8 c'était un contrat de cinq ans qui incluait les
9 deux... les deux volets, ce qui était plutôt rare
10 au Ministère. Et on a décidé de retourner en appel
11 d'offres et de rendre disponibles des matériaux sur
12 les terres de la Couronne et on avait réduit
13 substantiellement dans...

14 Q. **[357]** Les coûts?

15 R. Oui. Plus de un million (1 M).

16 Q. **[358]** O.K. Alors, c'est pas un phénomène isolé. Ce
17 que vous venez de nous conter, là, l'historique que
18 vous avez fait des dernières... depuis deux mille
19 un (2001), depuis, en fait, les événements de New
20 York, là, en deux mille un (2001), il y a eu une
21 progression, un ensemble d'éléments qui pointaient
22 vers une indication qu'il y avait de la collusion
23 dans les contrats publics.

24 R. L'exemple que j'ai donné, je peux pas certifier
25 qu'elle est avant ou après deux mille un (2001). Je

1 penserais plutôt peut-être même un petit peu avant.
2 Et on a eu de la collusion, comme je disais, dans
3 le déneigement, on en a eu dans le béton, qui ont
4 été enquêtées.

5 Q. **[359]** Vous avez parlé de l'asphalte tout à l'heure,
6 vous la sentiez, la collusion. En avez-vous trouvé
7 des preuves?

8 R. Bien, vous avez des territoires où, à un moment
9 donné, c'est l'usine qui a le prix de revient le
10 plus bas. Ça, c'est sûr qu'il obtient le contrat.
11 Mais sur tous les appels d'offres, c'est toujours
12 celle qui... qui est la plus proche du projet,
13 alors c'est comme si la compétition elle joue
14 jamais. Et il peut arriver, à un moment donné, que
15 lors... je sais pas qu'est-ce qui s'est passé, mais
16 là, ça se compétitionne, mais ça dure pas
17 longtemps. Ça revient que c'est... le territoire de
18 chacun est respecté, ça fait que...

19 Q. **[360]** Dans l'asphalte, peut-être un événement
20 particulier, vous souvenez-vous, entre la période
21 ou sous la période de monsieur Chevrette, soit...
22 en tout cas, autour, entre décembre quatre-vingt-
23 dix-huit (98) puis janvier deux mille deux (2002),
24 il y a une usine Asphalte Portneuf qui va
25 s'installer en Estrie, qui est un territoire

1 traditionnellement de la compagnie Sintra. Vous
2 êtes-vous intéressé à ce phénomène-là?

3 R. On était préoccupé par l'importance que prenait
4 Sintra dans l'ensemble des usines. À ce moment-là,
5 il y avait, je pense, cent soixante-deux (162)
6 usines. Puis... En vieillissant, la mémoire, elle
7 finit par... Mais je pense que Sintra était rendue
8 à quarante (40) ou quarante-sept (47) usines. En
9 tout cas, un nombre assez important. Et DJL était
10 le deuxième avec un nombre aussi important. Et
11 Pavage Portneuf est allée justement prendre un
12 contrat en Estrie. Et la réaction de Sintra était
13 de venir s'installer dans le, pratiquement dans le
14 gravier où était Pavage Portneuf. Et donc, il y
15 avait une menace que cette usine-là allait passer
16 aussi aux mains de Sintra, parce que ces grosses
17 entreprises-là sont capables de soumissionner en
18 bas du prix coûtant le temps que ça prend.

19 Q. **[361]** Tuer la compétition?

20 R. Oui, parce qu'ils ont des secteurs où ils sont
21 capables de soumissionner au-dessus du prix tarifé.

22 Q. **[362]** Alors, vous avez vu cette réaction-là...

23 R. Effectivement.

24 Q. **[363]** ... au fait que, parce que Pavage Portneuf va
25 chercher un contrat sur un territoire qui,

1 traditionnellement, appartient à Sintra dans le jeu
2 de la compétition, vous avez... la compagnie qui
3 vient s'installer physiquement à côté de Pavage?

4 R. Oui.

5 Q. **[364]** Est-ce qu'il y a eu une réaction qui s'est
6 faite à votre niveau ou...

7 R. Nous, on a informé le cabinet de la situation qui
8 nous préoccupait à l'effet que ces deux groupes-là
9 étaient en croissance. Parce que, dans le temps, on
10 avait un monsieur Pelletier qui était très, très,
11 très connaissant dans toute la question des usines
12 de pavage, il était une bibliothèque à lui-même, et
13 j'avais beaucoup de contacts avec lui. Et il me
14 sensibilisait au phénomène de ces compagnies-là.
15 Donc, l'objectif, c'était d'essayer d'arrêter ou de
16 ralentir, à tout le moins, cette progression-là. Et
17 là, c'était évident qu'ils allaient posséder une
18 autre usine là. Donc, on a informé le cabinet de
19 cette situation-là qui était de l'importance de
20 Sintra et de DJL.

21 Q. **[365]** Vous aviez peur que Sintra, finalement, aille
22 acheter l'usine de Pavage Portneuf. Est-ce qu'il
23 s'est fait des interventions pour l'en empêcher
24 ou...?

25 R. Probable, parce qu'ils ont abandonné le site.

1 Q. **[366]** Savez-vous pourquoi ils ont abandonné le
2 site? Est-ce qu'il y a des interventions qui sont
3 faites, à votre connaissance?

4 R. Je ne sais pas. Je n'ai pas de souvenir qu'il y ait
5 eu une intervention qui ait été faite. Mais s'ils
6 quittent, je prends pour acquis qu'il y a eu une
7 intervention de...

8 Q. **[367]** Vous pensez qu'il y a eu une intervention
9 quelconque qui soit faite auprès de Sintra pour
10 leur dire : « On calme un peu le jeu puis...

11 R. C'est ça.

12 Q. **[368]** ... chacun rentre dans ses terres »? Est-ce
13 que, sous votre... à l'époque où vous avez été
14 l'adjoint de monsieur, des différents sous-
15 ministres, est-ce qu'il y a eu des enquêtes aussi
16 qui ont été menées à votre demande suite à des
17 plaintes de gestionnaires ou même des plaintes
18 d'entrepreneurs qui avaient reçu des pressions pour
19 ne pas soumissionner sur différents types de
20 contrat du Ministère?

21 R. Bien, l'exemple que je donnais tantôt sur la Côte-
22 Nord, c'était effectivement le cas. C'est un
23 entrepreneur qui a eu des pressions de ne pas venir
24 au sud soumissionner sur un contrat, et qui a
25 déclaré les gens qui étaient en soumission... au

1 sud, comme étant en coalition... en entente entre
2 eux autres.

3 Q. **[369]** On va peut-être, on tire vers la fin,
4 Monsieur Roussy. Des cadeaux, des avantages. Je
5 vous pose la question à vous. Personnellement, en
6 avez-vous déjà reçu des cadeaux, des avantages
7 pendant le temps où vous avez été au Ministère?

8 R. J'ai reçu à peu près une dizaine de bouteilles de
9 vin. Tout ce qui rentrait au bureau restait au
10 bureau. Ce qui rentrait à la maison, dans un cas,
11 ça a été retourné. Quand les enfants étaient là
12 puis qu'ils ont accepté les bouteilles de vin,
13 elles ont été ramenées au bureau, à peu près une
14 douzaine de bouteilles de vin. Aucune bouteille de
15 vin était conservée.

16 Q. **[370]** O.K.

17 R. Aucun golf, aucun souper au restaurant, aucun
18 billet de spectacle. La seule chose que j'ai
19 acceptée, c'est une partie de hockey le seize (16)
20 mai deux mille huit (2008), deux semaines avant que
21 je prenne ma retraite.

22 Q. **[371]** Vous souvenez-vous avec qui?

23 R. Monsieur Demers. Monsieur Demers était à sa
24 retraite et on est restés amis. On se rencontre
25 encore à peu près une fois par année pour aller

1 dîner. Et les seuls dîners que j'ai acceptés, c'est
2 avec des anciens du Ministère qui avaient quitté
3 pour aller dans des firmes. Ils ont eu droit à un
4 dîner et ça s'est arrêté là.

5 Q. **[372]** O.K.

6 R. Et c'est des dîners, le repas du midi.

7 Q. **[373]** Si... on a entendu des alléga... des
8 affirmations aussi qui ont été faites par monsieur
9 Fournier, Paul-André Fournier, sur le traitement
10 de... bon, monsieur Paquette, monsieur Hamel. Et je
11 sais que vous voulez... vous avez quelque chose à
12 dire là-dessus, sur la question d'un appel que vous
13 auriez fait à monsieur Fournier en lui demandant de
14 tasser monsieur Hamel.

15 R. J'ai aucun souvenir de cet événement-là, puis c'est
16 impossible que je m'en rappellerais pas, vraiment
17 impossible. C'est une situation exceptionnelle. Et
18 monsieur Fournier déclare en plus qu'il n'y a pas
19 donné suite, ce qui est impossible. Si j'avais été
20 confronté à une information comme celle-là,
21 j'aurais d'abord informé le sous-ministre, je
22 n'aurais pas contourné le directeur général
23 concerné pour appeler directement le directeur.
24 C'est une situation qui est quand même très
25 sérieuse. Si j'avais demandé de relever

1 quelqu'un... parce que « tasser », s'il est pas
2 capable de faire la job parce qu'il est corrompu,
3 il peut pas faire une job à côté. Il aurait été
4 relevé de ses fonctions. Si j'avais demandé ça,
5 ça... j'aurais eu des raisons sérieuses, fondées
6 puis valables de le demander et la commande aurait
7 été dite.

8 Q. **[374]** C'est ça. Vous auriez pas accepté un « non »
9 là-dessus ou, en fait...

10 R. Absolument pas.

11 Q. **[375]** ... le sous-ministre n'aurait pas accepté un
12 « non ».

13 R. Pas là-dessus puis sur... Quand le bureau du sous-
14 ministre demande quelque chose...

15 Q. **[376]** C'est « on le fait ».

16 R. Absolument.

17 Q. **[377]** O.K. Alors, vous avez aucun souvenir de ça et
18 ce n'est pas quelque chose que vous auriez fait en
19 tout état de cause.

20 R. Non, puis j'aurais informé le sous-ministre,
21 j'aurais donné un suivi au sous-ministre. Personne
22 se rappelle de rien, alors... ça n'a pas arrivé.

23 Q. **[378]** Est-ce que vous... Oui.

24 (12:27:55)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[379]** Mais, est-ce qu'il y a un moment où vous avez
3 appris justement relativement à ces personnes-là?

4 R. Jamais.

5 Q. **[380]** Non?

6 R. Non. Au service des enquêtes, on l'aurait élargie
7 s'il avait fallu, là.

8 Q. **[381]** O.K.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[382]** O.K. Il me reste peut-être une dix... une
11 dizaine de minutes. Est-ce qu'on termine tout de
12 suite, Madame la Présidente?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bien, je vais devoir demander s'il va y avoir des
15 contre-interrogatoires. Non. Non.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Aimez-vous mieux qu'on reprenne peut-être?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bien, c'est pour le témoin.

20 Q. **[383]** Est-ce que ça vous dérange de revenir...

21 R. Il y a pas de problème.

22 Q. **[384]** ... après la pause du dîner?

23 R. O.K. Pas de problème.

24 Q. **[385]** O.K. Parfait, Monsieur Roussy. Merci.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3

(14:02:53)

4

LA GREFFIÈRE :

5

Monsieur Roussy, vous êtes sous le même serment que

6

vous avez prêté ce matin.

7

R. Merci.

8

Me PAUL CRÉPEAU :

9

Q. **[386]** Monsieur Roussy - et nous terminerons la...

10

votre témoignage avec ces deux derniers sujets-là -

11

vous nous avez parlé... En fait, on en a un peu

12

parlé, mais il y a eu une espèce, un courant de...

13

une philosophie au Ministère à partir des années

14

quatre-vingts, quatre-vingt-dix (80-90), certains

15

témoins en ont parlé, sur le fait qu'on a coupé les

16

budgets, qu'on a... qu'il y a eu des gels

17

d'embauche, un gel dans la fonction publique et on

18

s'est... on s'est départi de nombreux postes et

19

d'employés, ingénieurs et techniciens. Je comprends

20

que, vous, vous êtes passé à travers cette période-

21

là, vous l'avez vécue. On n'a pas élaboré beaucoup

22

sur cette question-là, d'autres témoins l'ont fait,

23

mais j'aimerais vous entendre sur la question

24

suivante. Je comprends que ces phénomènes-là

25

émanaient de plus d'une philosophie

1 gouvernementale.

2 R. Absolument, c'est même une idéologie de, je pense,
3 non pas de réduire l'expertise, mais de réduire la
4 taille de l'État au profit de... d'utiliser le
5 secteur privé qui offrait une plus grande
6 flexibilité. Lorsque le travail diminue, bien, les
7 ressources sont... ne sont pas engagés et quand le
8 travail est là, on engage.

9 Q. **[387]** Et tout ça, tout gouvernement, tout parti
10 politique confondu...

11 R. Absolument.

12 Q. **[388]** ... ça a été comme ça tout le temps où vous y
13 avez été. Alors, on a... on a diminué de beaucoup
14 les ressources et le personnel, en même temps, les
15 coûts d'opération du Ministère, manifestement.
16 Les... est-ce que... quelles en sont les
17 conséquences aujourd'hui? Quelles en ont été les
18 conséquences pendant les années où vous y avez été
19 et aujourd'hui? Et si c'était à refaire, qu'est-ce
20 qui pourrait être fait différemment?

21 R. Je pense que le secteur privé est très bien capable
22 de... de construire des routes, de faire des plans
23 et devis et même de la surveillance. Au niveau de
24 la conception du projet, la partie de la conception
25 qui vient définir la grosseur de l'ouvrage qui va

1 répondre aux besoins, je pense que le plus loin que
2 le gouvernement ou le Ministère peut aller, c'est
3 de faire ce travail-là collégialement avec le
4 secteur privé. Il ne peut pas donner au secteur
5 privé le soin de concevoir des plans et devis sans
6 que on soit capable d'avoir une analyse critique de
7 cette conception-là parce que la conception, plus
8 elle va être élaborée, plus ça va coûter cher, cher
9 à construire, mais cher à entretenir aussi. Donc,
10 je pense pas qu'on puisse... Parce qu'actuellement,
11 dans certains secteurs, on est rendu là, là. La
12 conception est entièrement donnée au secteur privé
13 et donc, ils ont la responsabilité de définir
14 l'intervention. Et, ça, je pense qu'on est allé
15 beaucoup trop loin.

16 Q. [389] Parce que vous n'avez plus... il n'y a plus
17 le regard critique à l'intérieur du Ministère, de
18 gens pour critiquer et évaluer ce... ce projet-là.

19 R. Bien, confronter le travail que fait le secteur
20 privé relativement aux besoins qu'on a, donc il
21 faut être capable de comprendre le besoin et
22 ensuite d'être... de critiquer la conception qui
23 est faite, l'optimiser. Donc, si on n'a pas la
24 compétence pour discuter avec le secteur privé,
25 alors on a la solution pensée par le secteur privé.

1 Q. **[390]** Vous avez employé un mot à quelques reprises,
2 le mot « d'optimiser les projets ».

3 R. Oui.

4 Q. **[391]** Dans quel sens?

5 R. De construire un ouvrage qui est conforme aux
6 besoins sans... sans être exagérément gros et donc
7 exagérément... au niveau de l'entretien, les coûts
8 vont être là aussi. Un ouvrage, ça peut... ça peut
9 être fait pour cent (100) ans. Si je prends le pont
10 de Boischatel à Québec, c'est fait pour une durée
11 de vie de cent (100) ans. S'il est over,
12 surdimensionné en termes de... de structure, bien,
13 on va l'entretenir durant cent (100) ans
14 surdimensionné.

15 Q. **[392]** O.K. Alors, il y a des fois il y a des... je
16 comprends qu'il y a une gestion des risques qui
17 peut être faite à l'interne du Ministère. Quand on
18 parle d'optimiser...

19 R. Bien...

20 Q. **[393]** ... ça peut être aussi de faire des choix...
21 des choix, là, où on va accepter certains risques
22 qui sont... qui sont connus et qui peuvent être
23 quantifiés même.

24 R. Dans le domaine de l'entretien des structures,
25 entre autres, les projets sont majoritairement

1 faits à l'interne à cause du risque que peut
2 supporter l'État dans ses projets d'entretien. Si
3 le secteur privé prépare le projet d'entretien des
4 structures, un problème majeur, il n'acceptera pas
5 de prendre les mêmes risques que le concepteur qui
6 est à l'interne qui est un fonctionnaire. Alors, au
7 lieu de renforcer une poutre c'est bien possible
8 qu'on atterrisse avec le remplacement de la poutre
9 et c'est pas le même coût.

10 Q. **[394]** Bon. Alors, on voit, je comprends votre point
11 de vue maintenant. Sur la question justement de la
12 diminution des coûts, laisser partir du personnel,
13 ne pas remplacer des postes d'employés. Est-ce
14 qu'il y a déjà eu des études ou une étude, des
15 études qui ont été faites pour mesurer, quantifier,
16 savoir si réellement il y avait une économie à
17 faire de comparaison entre les services offerts par
18 le public et le privé?

19 R. Moi j'ai pas eu connaissance que ce type d'étude-là
20 a été faite, sûrement pas au niveau de la haute
21 direction qui a à prendre note des grandes
22 orientations du gouvernement puis à les
23 concrétiser.

24 Q. **[395]** Et sur la question justement du personnel, je
25 pense qu'on a déjà fait cette correction-là, mais

1 il y a un tableau qui a déjà été déposé ici il y a
2 un certain temps, je ne vous le remettrai pas à
3 l'écran, qui indique que malgré les coupures de
4 postes et dans les années deux mille (2000), dans
5 les faits il y a toujours eu une légère
6 augmentation au niveau du personnel technique,
7 c'est-à-dire ingénieurs et techniciens à travers
8 les années deux mille (2000). Alors, c'est inexact
9 de dire qu'il y a eu des... il y a eu moins
10 d'employés, il y a eu une légère augmentation, mais
11 est-ce que c'était suffisant pour remplir la tâche,
12 Monsieur Roussy?

13 R. L'impact est un peu plus vicieux, c'est qu'on a
14 perdu les ressources qui avaient déjà conçu des
15 projets, qui avaient déjà surveillé des projets,
16 des gens qui avaient de l'expérience, on les
17 remplace par des gens qui ont comme expérience
18 d'arpentage, le campus sur lequel ils ont étudié.
19 Alors, on n'est pas du tout dans le même barème et
20 le ministère actuellement n'a pas la capacité de
21 développer cette expertise-là, parce qu'il l'a
22 plus, sauf à des endroits comme la direction des
23 structures. Mais de façon générale, on n'a plus
24 cette expertise-là et ça va être difficile à
25 l'interne de former des gens avec des ressources

1 qui ont pas cette expertise-là.

2 Q. [396] Alors, je vous laisserai peut-être terminer
3 sur le fait je pense que vous avez des suggestions
4 ou peut-être des recommandations que vous aimeriez
5 faire. Je sais que vous avez réfléchi à la
6 question. Alors, peut-être vous adresser aux
7 commissaires.

8 R. Deux suggestions. La Commission, les travaux de la
9 Commission ont révélé qu'il y avait une certaine
10 proximité entre les... certaines firmes de génie-
11 conseil et les entrepreneurs et c'est
12 particulièrement difficile de détecter ça à
13 l'interne. Par contre, lorsqu'on regarde la façon
14 dont ils ont procédé, ça conduit toujours à un
15 débalancement de quantités au niveau du bordereau.
16 Je pense qu'on devrait avoir une clause limitative
17 assez bien ficelée qui constitue une clause de
18 rejet de la soumission si elle est débalancée.

19 Parce que pour prendre en compte
20 l'information à l'effet que le métal va augmenter
21 ou que telle quantité, autre quantité va, que ce
22 soit du roc ou n'importe quoi, va augmenter, il
23 faut qu'au niveau de la soumission, le bordereau de
24 soumission, vous débalanciez les chiffres. Donc, on
25 se ramasse à accepter une soumission comme étant la

1 plus basse, sauf que quand les travaux se
2 réalisent, elle est loin d'être la plus basse à
3 cause du débalancement de quantités.

4 Et donc, le ministère semble avoir
5 développer une expertise au niveau de l'analyse des
6 marchés, je pense que ces gens-là seraient capables
7 de faire, dans les cas où les soumissions sont
8 débalancées une analyse de cette soumission-là pour
9 valider si dans les faits elle est vraiment la plus
10 basse. Et s'il y a un débalancement de quantités
11 évident que ça en soit une clause de rejet de la
12 soumission.

13 Q. **[397]** Peut-être sur cette idée-là dans un premier
14 temps je vous arrête. Les débalancements, alors si
15 dans des cas on a des débalancements diminués
16 certaines quantités ou diminuer le prix de
17 certaines pour augmenter le prix d'un autre c'est
18 parce que l'entrepreneur peut peut-être s'attendre
19 à avoir plus de la deuxième, ce qui lui permettrait
20 de faire un plus grand... un plus grand profit. Je
21 comprends que vous dites que les entreprises sont
22 capables de faire ces calculs-là et de ce même
23 raisonnement au ministère on devrait être capable
24 aussi?

25 R. Absolument. Si l'entreprise reçoit une information

1 privilégiée de la part du concepteur à l'effet
2 qu'il y a telle quantité qui est beaucoup plus
3 importante que ce qu'il a mis dans les plans et
4 devis, c'est sûr qu'il va débalancer sa soumission.
5 Sur ces items-là, il va monter son prix. Il va le
6 diminuer ailleurs. Il va venir chercher la
7 soumission mais quand les travaux vont se réaliser,
8 la quantité étant beaucoup plus chère puis son prix
9 beaucoup plus élevé que les autres
10 soumissionnaires, ça va coûter beaucoup plus cher
11 au Ministère. Et donc, si en débalançant il est
12 confronté à une clause de rejet de sa soumission,
13 il pourra plus le faire et ça va être plus
14 difficile pour les mandataires de donner de
15 l'information qui peut le privilégier.

16 Q. **[398]** Et je pense que vous aviez une autre
17 suggestion au niveau de la prévisibilité des
18 résultats?

19 R. Oui. Dans la plupart des marchés du Ministère, je
20 pense que la compétition joue mais visiblement, il
21 y a certains marchés dans lesquels la compétition
22 ne joue pas et la compétition ne joue pas parce
23 qu'on leur donne la capacité de déterminer qui va
24 gagner. Parce que celui qui gagne, c'est le plus
25 bas soumissionnaire.

1 14:13:20

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [399] Est-ce que c'est obligatoire que ce soit le
4 plus bas soumissionnaire toujours?

5 R. Je pense que non mais c'est gouvernemental mais je
6 pense que non. Je pense qu'avant l'ouverture des
7 soumissions, on devrait faire marcher un boullier
8 qui nous identifie le critère à retenir pour cette
9 soumission-là. Et le critère pourrait être, peut-
10 être à quatre fois sur dix (10), c'est la
11 soumission la plus basse mais ça pourrait être le
12 deuxième plus bas soumissionnaire et là si vous
13 mettez des fonctionnaires là-dessus qui sont
14 capables de vous inventer soixante-quinze (75)
15 boules qui vont alimenter le boullier.

16 La deuxième recommandation que je ferais
17 sur ce système-là c'est de faire assumer par le
18 soumissionnaire qui serait pas le plus bas, mais
19 disons que c'est le deuxième qui est choisi, les
20 coûts des variations de quantités et des avenants
21 jusqu'à concurrence de la différence ou si c'est
22 trop, bien cinquante pour cent (50 %) c'est O.K.
23 mais je pense qu'on est capable d'étudier ça de
24 façon à permettre que le gouvernement ne paie pas
25 plus cher pour sa soumission parce que, dans tous

1 les contrats de construction, il y a des avenants,
2 il y a des variations de quantités. Donc si on paie
3 cent mille dollars (100 000 \$) de plus pour le
4 deuxième soumissionnaire, bien le premier cent
5 mille (100 000 \$), s'il équivaut pas à plus que
6 deux (2 %) ou trois pour cent (3 %) de la valeur de
7 la soumission, il est assumé à même le prix
8 soumissionné.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[400]** L'idée étant de casser la prévisibilité du
11 résultat.

12 R. Absolument. Il y a des marchés où les projets sont
13 gros. Il y a juste une dizaine d'entrepreneurs. Ils
14 ont... dans certains cas, ils n'ont même pas les
15 cautions suffisantes pour en prendre plus qu'un et
16 donc il y a un intérêt à se partager le marché.

17 Q. **[401]** Merci.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[402]** Je pensais avec votre idée de boullier, c'est
20 qu'à chaque fois que votre boullier va vous donner
21 par exemple le deuxième plus bas ou le troisième
22 plus bas, vous êtes en train de payer plus cher que
23 le prix que vous auriez obtenu avec le plus bas.

24 R. Oui mais si je lui fais assumer à même les avenants
25 du contrat ou les variations de quantités, jusqu'à

1 la valeur de différence, je vais arriver au plus
2 bas, à l'équivalent du plus bas.

3 Q. **[403]** Oui mais vous allez, vous savez parfois, il
4 arrive des situations réelles où il y avait un gros
5 problème au niveau des quantités. Allez-vous
6 vraiment faire payer votre entrepreneur de ça?
7 Parce que là vous faites l'hypothèse que ces
8 variations de quantités-là...

9 R. Jusqu'à concurrence... C'est pour ça que je disais,
10 jusqu'à concurrence de deux (2 %) ou trois pour
11 cent (3 %).

12 Q. **[404]** D'écart.

13 R. C'est quelque chose qui devrait être étudié. C'est
14 sûr que si cette variation-là conduisait à quinze
15 pour cent (15 %) de la valeur de leur soumission,
16 c'est pas possible mais si on est à l'intérieur
17 d'un barème de deux (2 %) ou trois pour cent (3 %),
18 je pense que, quand on parle de vingt-deux millions
19 (22 M\$), là...

20 Q. **[405]** Moi j'avais des questions pour vous avant de
21 terminer. On a entendu très souvent ici ce que vous
22 avez répété vous-même aussi, que les estimés du
23 Ministère, parce qu'ils sont sur une base
24 historique, nécessairement vont intégrer les prix
25 de la collusion essentiellement puis tranquillement

1 vont s'ajouter à ça parce qu'ils sont basés sur le
2 prix historique. Avec un autre témoin on s'est
3 aperçu que dans les faits, les firmes de génie
4 qu'on paie pour faire des estimés, entre vous et
5 moi, là, parfois, se trompent royalement parce
6 qu'ils font pas un travail très, très exhaustif eux
7 aussi pour faire l'estimé. Quand un entrepreneur
8 lui fait sa soumission, lui joue sa chemise sur la
9 soumission. Lui, il fait un vrai estimé alors qu'il
10 a devant lui des... une entité, un donneur
11 d'ouvrage qui fait un estimé plutôt approximatif,
12 là, puis avec la base dont on s'est décrit. Est-ce
13 que vous pensez qu'à l'intérieur du Ministère, on
14 pourrait un jour avoir une unité d'affaires qui
15 serait capable de faire des estimés avec l'approche
16 d'un vrai entrepreneur...

17 R. Absolument.

18 Q. **[406]** ... se disant, il y a l'expertise là pour
19 faire ça? De la connaissance des marchés, d'acheter
20 les matériaux...

21 R. Non. Non.

22 Q. **[407]** ... puis (inaudible)?

23 R. On a pas cette expertise-là mais il faudrait aller
24 la chercher dans les marchés de construction. Il y
25 a des gens qui prennent leur retraite pour des

1 entrepreneurs, qui ont fait des évaluations de
2 projets toute leur vie. Pourquoi on est pas capable
3 d'aller chercher trois, quatre personnes comme ça,
4 de former un groupe puis de développer cette
5 expertise-là? Et pourquoi, deux, trois mois par
6 année, ne pas aller chercher ce genre de personnes-
7 là pour continuer à créer une synergie permettant
8 au Ministère d'avoir l'expertise pour évaluer
9 correctement le projet parce que l'évaluation qui
10 est faite par les firmes d'ingénieurs-conseils, ils
11 n'ont pas l'expérience du... du constructeur.

12 Le constructeur va tenir compte de l'espace
13 qu'il a pour travailler, de la grosseur de
14 l'équipement qu'il peut utiliser, il va tenir
15 compte d'un paquet de facteurs, l'efficacité de ses
16 équipes. La firme d'ingénieurs ne peut faire autre
17 chose qu'utiliser des prix des dernières
18 soumissions. Moi je pense que le Ministère qui
19 donne des projets pour plus de deux milliards et
20 demi, trois milliards par année, d'avoir une équipe
21 de quatre, cinq personnes qui sont capables de
22 valider la qualité de l'estimé qu'on a lorsqu'on
23 ouvre un appel d'offres puis qu'il y a une
24 différence de prix, on n'est pas obligé de passer
25 toutes les soumissions là-dedans. Mais les

1 soumissions qui sont problématiques comme dans le
2 cas de Décarie ou l'Acadie, on aurait pu prendre
3 cet estimé-là, le donner à ce groupe-là puis dire :
4 « Notre estimé est-tu correct? »

5 Q. **[408]** C'est parce que présentement, vous savez
6 qu'on paie les firmes de génie-civil, là, pour
7 faire ça, puis vous dites qu'ils ont pas la
8 connaissance nécessairement pour le faire.

9 R. C'est-à-dire qu'ils ont une connaissance...

10 Q. **[409]** C'est un peu malheureux que ça dure depuis
11 aussi longtemps.

12 R. Ils ont une connaissance par des prix historiques
13 comme le Ministère à l'interne a toujours utilisés,
14 mais c'est pas... c'est pas la façon de procéder
15 d'un entrepreneur quand il estime des travaux.

16 Q. **[410]** C'est ça, ma question c'était on est capable
17 de trouver la façon d'estimer de l'entrepreneur à
18 l'intérieur du ministère du Transports du Québec?

19 R. En allant chercher de ces ressources-là, les
20 engager. Les personnes en fin de carrière qui...
21 qui accepteraient de prendre des mandats pour...
22 pour un an, deux ans, développer de l'expertise à
23 l'interne, bien cette expertise-là, pour qu'elle
24 demeure, elle doit être alimentée quotidiennement
25 par ce genre de personnes-là. Il faut... il faut

1 maintenir une assistance, là, peut-être pas quatre
2 cinq, peut-être juste un ou deux, six mois par
3 année, pour les aider. Mais je pense que c'est tout
4 à fait possible et c'est... personnellement, en
5 tout cas, c'est une équipe de cinq, six personnes
6 pour un ministère qui donne trois milliards de
7 travaux, il me semble que c'est un minimum.

8 Q. [411] L'autre question que j'ai pour vous, c'est
9 que vous avez probablement entendu parler de l'idée
10 de faire du ministère des Transports du Québec une
11 forme d'agence autonome comme Revenu Québec et puis
12 de tenter de l'éloigner de tous les contrôles,
13 enfin plusieurs contrôles du conseil du trésor pour
14 lui donner une certaine marge de manoeuvre, ça
15 c'est une chose, mais la gestion c'est une autre
16 chose. Nous, ce qui nous intéresse, c'est
17 l'influence politique dont on a parlé avec vous et
18 avec d'autres témoins.

19 Est-ce que vous pensez que l'idée d'une
20 agence autonome pourrait vraiment, là, éloigner le
21 politique de cette entité-là ou bien il aura
22 toujours le... la tentation, dans le fond, des élus
23 de... de peu importe, peu importe qu'ils soient au
24 niveau municipal ou provincial, de tenter
25 d'influencer, même à la... même si c'est qu'à la

1 marge parce que vous l'avez bien décrit...

2 R. Oui.

3 Q. **[412]** ... c'est à la marge, même si c'est à la
4 marge, d'influencer quand même un peu le choix de
5 certains travaux? Comment vous voyez ça?

6 R. Personnellement, ce que j'ai vécu dans... dans la
7 phase approbation de la programmation, c'est sûr
8 que sur le terrain, tout ce qui peut se passer,
9 c'est que le centre est loin de ça, là, mais au
10 niveau de l'étape d'approbation de la
11 programmation, il y a peu d'influence politique
12 parce qu'il y a peu de... il y a peu de
13 possibilités. Si on veut... s'ils veulent réaliser
14 des projets cette année... la première année, il
15 faut qu'ils prennent ce qui est préparé ou en
16 parachèvement. Comme je disais, des travaux de peu
17 d'envergure, c'est sûr que ça peut se faire et ça
18 se prépare dans deux mois puis après ça, on les
19 réalise, il y a pas de problème.

20 L'agence ne pourra pas avoir tout l'axe
21 « Développement » parce que ça demeure un axe qui
22 ne relève pas des fonctionnaires. Par contre, pour
23 les trois autres axes, il faut pas négliger les
24 enfarges que crée le fait d'être dans un système
25 qui est uniforme pour tout le monde. On est... on

1 est dans un marché actuellement qui... la
2 compétition est forte puis on n'est pas là sur le
3 plan de... des conditions de travail et...

4 Q. **[413]** Mais l'éloignement du politique, parce que
5 dans le fond, vous m'avez dit que le politique, je
6 peux comprendre que le développement d'un réseau
7 routier...

8 R. Non.

9 Q. **[414]** ... relève du politique parce que c'est eux
10 qui engagent les sous, mais l'aspect amélioration
11 chaussée, tout ça, est-ce qu'une agence pourrait
12 pas mieux s'éloigner, dans le fond, des... des
13 tentations politiques d'intervenir?

14 R. Ils feraient pas pire, ça je peux vous dire qu'ils
15 feraient pas pire. Mais est-ce qu'ils feraient
16 beaucoup beaucoup mieux avec tous les systèmes
17 experts qu'on a maintenant? Je suis pas sûr.

18 Q. **[415]** O.K. Merci.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[416]** Merci. Vous venez de terminer avec le témoin?
21 (14:21:53)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors je repose la question aux parties si elles
24 ont des questions à poser? Non? Parfait. O.K.

25 Q. **[417]** Alors merci infiniment, Monsieur Roussy.

1 R. Ça m'a fait plaisir.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[418]** Merci.

4 R. J'ai hâte de vous lire.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Et je pense qu'on va en profiter pour appeler le
9 prochain témoin, monsieur Mario Turcotte.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[419]** Bonjour Monsieur Turcotte.

12 R. Bonjour.

13

14

1 (14:22:35)

2 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce sixième (6e) jour du
3 mois de mai,

4

5 A COMPARU :

6

7 MARIO TURCOTTE, ingénieur

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[420]** Bonjour, Monsieur Turcotte. Vous pouvez vous
13 asseoir. Monsieur Turcotte, on va peut-être, on
14 vous a sorti de votre retraite, on va prendre
15 quelques minutes peut-être juste pour faire une
16 courte présentation. Et peut-être en vous adressant
17 à madame la présidente et monsieur le commissaire,
18 en fait, nous dire un petit peu votre parcours
19 professionnel, votre formation.

20 R. Moi, je suis diplômé de l'Université du Québec à
21 Chicoutimi en génie unifié, option génie civil en
22 soixante-dix-sept (77). Par la suite, j'ai commencé
23 au gouvernement du Québec en janvier soixante-dix-
24 huit (78) comme ingénieur résident, plus
25 particulièrement comme chargé de surveillance de

1 projets au district de Cap-Santé. J'ai été là
2 pendant cinq ans, de soixante-dix-huit (78) à
3 quatre-vingt-trois (83). Principalement, j'ai fait
4 de la surveillance sur des contrats d'autoroutes.
5 C'était les années, la fin des années soixante-dix
6 (70), la construction de l'autoroute 40 de
7 Saint-Augustin à Saint-Marc-des-Carières pour ceux
8 qui connaissent le coin.

9 Par la suite, j'ai occupé le poste de
10 coordonnateur de projets à la Direction régionale
11 du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chibougamau pendant à
12 peu près un an. Pour occuper par la suite le poste
13 de chef de district adjoint à l'entretien au
14 district de Chicoutimi, de quatre-vingt-quatre (84)
15 à quatre-vingt-six (86).

16 En quatre-vingt-six (86), j'ai été promu
17 directeur régional adjoint à la construction à la
18 Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie
19 et les Îles-de-la-Madeleine, poste que j'ai occupé
20 pendant un an. Pour occuper par la suite le poste
21 de chef de district au district de Mont-Joli dans
22 le Bas-Saint-Laurent, poste que j'ai occupé pendant
23 quatre ans. Par la suite, j'ai été promu directeur
24 régional dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue,
25 Nord du Québec.

1 Q. **[421]** Ça nous amène en quelle année?

2 R. Là, ça nous amène en dix-neuf cent quatre-vingt-
3 onze (1991).

4 Q. **[422]** O.K. Directeur régional. Alors, ça, c'est
5 celui qu'on appelle le DT, le directeur régional de
6 la Direction territoriale?

7 R. C'est l'ancêtre du DT.

8 Q. **[423]** O.K.

9 R. C'est avant... De quatre-vingt onze (91) à quatre-
10 vingt-treize (93). Et en quatre-vingt-treize (93),
11 j'ai été nommé directeur territorial à la Direction
12 Laurentides Lanaudière, poste que j'ai occupé
13 jusqu'en deux mille sept (2007).

14 En novembre deux mille sept (2007), j'ai
15 occupé le poste de directeur de la Planification et
16 de Ressources à la Direction générale de l'ouest
17 pendant à peu près six mois. Par la suite, j'ai été
18 promu directeur territorial de l'Île-de-Montréal.

19 Ça, ça nous amène mettons en quatre-vingt-neuf (89)
20 (sic).

21 Q. **[424]** Puis vous devez directeur territorial à
22 Montréal, Montréal et l'Ouest, là, c'est juin deux
23 mille huit (2008)?

24 R. Juin deux mille huit (2008) jusqu'en mai deux mille
25 neuf (2009). J'ai quitté le ministère des

1 Transports, ma retraite, en juillet deux mille neuf
2 (2009).

3 Q. **[425]** Alors, toute votre carrière a été faite au
4 ministère des Transports, mais vous avez
5 continué...

6 R. C'est ça. Bien, toute ma... C'est ça. J'ai fait ma
7 carrière au ministère des Transports. Après, j'ai
8 pris ma retraite, puis j'ai continué dans le privé.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[426]** Où?

11 R. Chez Dessau.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[427]** Peut-être le placer. Chez Dessau, vous êtes
14 passé chez Dessau?

15 R. Dessau, immédiatement après, je veux dire, mettons
16 en... J'ai pris un mois de vacances. J'ai commencé
17 mes fonctions en août deux mille neuf (2009). Puis
18 comme directeur du Service des structures. Poste
19 que j'ai occupé pendant six mois où je suis devenu
20 après vice-président des Opérations pour l'ouest de
21 la province. Suite à une réorganisation, je suis...
22 Et je faisais l'intérim de la Direction des
23 structures. Je suis devenu mon propre boss pendant
24 six mois.

25 Q. **[428]** On va peut-être juste, justement, parce que

1 la question peut-être des transferts à partir du
2 Ministère, c'est une question sensible.

3 R. Oui.

4 Q. **[429]** Il y a des règles qui s'appliquaient à
5 vous...

6 R. Oui.

7 Q. **[430]** ... parce que vous faisiez partie des cadres
8 supérieurs?

9 R. Oui, cadre supérieur depuis dix-neuf cent quatre-
10 vingt-six (1986).

11 Q. **[431]** Alors, vous partez en juin... en mai deux
12 mille neuf (2009), vous quittez la Direction
13 territoriale?

14 R. C'est ça. Oui.

15 Q. **[432]** Vous prenez votre retraite. Et vous dites, je
16 suis passé tout de suite chez Dessau. Est-ce que je
17 peux même vous demander si vous aviez même commencé
18 à négocier...

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[433]** ... avec Dessau les derniers temps?

21 R. Les derniers temps.

22 Q. **[434]** O.K. Alors, votre passage chez Dessau, est-ce
23 que ça se...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[435]** Les derniers temps voulant dire combien de

1 temps avant votre départ?

2 R. Ah, bien, je veux dire, j'ai été rencontré peut-
3 être au mois de, c'est eux qui m'avaient appelé
4 comme tel, pour aller les rencontrer, en fin de
5 compte je savais pas que c'était le but de l'appel,
6 j'ai été rencontré, mettons, des représentants de
7 chez Dessau, puis, là, ils m'ont dit : « On est
8 intéressé, on sait que tu prends, tu es éligible à
9 ta retraite bientôt, puis on est intéressé à avoir
10 tes services, on est en croissance, on a besoin de
11 gestionnaires, mettons, qui ont ton profil, on a
12 essayé. » Ils avaient, en tout cas, ils avaient
13 fait des démarches avec un autre, mais ça a pas
14 fonctionné, il est allé dans une autre firme. Il
15 dit : « On est en croissance. » Dessau à cette
16 époque-là était quand même relativement gros,
17 quatre à cinq mille (4000-5000) employés. Puis moi
18 j'y voyais une opportunité de continuer ma
19 carrière. Tu sais, ma carrière, parce que c'était
20 un poste de gestion, gérer des gestionnaires, gérer
21 des équipes puis c'est ça que j'aime faire, que je
22 fais depuis longtemps, puis c'est pour ça que j'ai
23 accepté l'opportunité, cette opportunité-là.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. [436] Alors...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[437]** Mais vous n'avez toujours pas répondu à la
3 question. Combien de temps avant?

4 R. Ah, que j'ai...

5 Q. **[438]** Que vous preniez votre retraite?

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[439]** La négociation?

8 R. La négociation c'est vers le mois de février,
9 l'offre je l'ai eue au mois de mai. De mai, puis, à
10 ce moment-là, j'avais avisé mes patrons puis je ne
11 signalais plus GP pendant mettons sur une période de
12 transition de mois de, fin d'avril, mon successeur
13 a été nommé le vingt-sept (27) avril, puis j'ai été
14 là jusqu'au mois de juillet. Ça veut dire que
15 j'étais comme un cadre conseil pour passer, pour
16 faire la passation des dossiers comme tel.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[440]** Est-ce que vous avez été impliqué dans des
19 dossiers impliquant Dessau dans les mois précédant
20 votre passage chez Dessau?

21 R. Non. Pas directement.

22 Q. **[441]** Indirectement?

23 R. Même indirectement, j'avais pas... j'ai pas... je
24 me souviens pas d'avoir eu un dossier avec eux que
25 j'ai signé. Et même quand j'étais en négociation

1 j'avais parlé avec mon chef des projets qui était
2 un cadre supérieur, le même niveau qu'un directeur
3 territorial, c'est lui il avait l'autorité de
4 signer les contrats. Non, j'ai pas... j'ai pas
5 signé, en tout cas je n'étais pas impliqué dans des
6 projets avec Dessau.

7 Q. **[442]** O.K.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[443]** Et peut-être on va la vider cette question-
10 là?

11 R. Oui.

12 Q. **[444]** Vous êtes certainement au courant qu'il y a
13 eu des représentations qui se sont faites même à
14 l'assemblée nationale certains députés commentaient
15 les transferts qui se faisaient...

16 R. Oui.

17 Q. **[445]** ... des gens qui parlaient et on a même nommé
18 votre cas du fait que vous partiez en disant que
19 monsieur Mario Turcotte a quitté le ministère pour
20 aller en pratique privée...

21 R. Oui.

22 Q. **[446]** ... au moment où vous auriez accordé un
23 contrat sans appel d'offres. Et je comprends que ce
24 n'est pas le cas?

25 R. Non, ce n'est pas le cas.

1 Q. **[447]** Madame Blanchette.

2 R. Moi je l'ai appris dans mes premiers jours,
3 premières semaines par Radio-Canada, je pense, un
4 autre haut fonctionnaire quitte... quitte le
5 ministère pour aller dans une firme privée, puis un
6 contrat d'un million (1 M) est accordé suite à ça.

7 Q. **[448]** Alors, on voit...

8 R. C'est complètement faux.

9 Q. **[449]** ... à l'écran, j'ai demandé de mettre la
10 pièce, l'onglet 2, un document préparé ici par
11 notre service de recherche qui indique les contrats
12 octroyés à Dessau par la direction territoriale de
13 l'Île de Montréal, alors qui était la direction que
14 vous dirigez, et on y voit sur les dix (10)
15 contrats mentionnés au cours de l'année deux mille
16 neuf-deux mille dix (2009-2010) le contrat numéro 7
17 où on parle d'évaluation environnementale, temps de
18 réhabilitation. Alors, un contrat d'un million de
19 dollars (1 M\$), c'était la mention qui était faite
20 par le député et on y voit dans la troisième
21 colonne sur appel public. Il s'agit bien, c'est le
22 contrat que Dessau...

23 R. En question, mais si vous regardez la date, je la
24 vois là, premier (1er) octobre deux mille neuf
25 (2009), depuis le vingt-sept (27) avril que c'est

1 pas moi qui est directeur là-bas.

2 Q. [450] O.K. Ça, c'est pas... c'est pas...

3 R. Non.

4 Q. [451] Vous avez pas travaillé sur ce contrat-là,
5 vous avez pas participé au système, au comité de
6 sélection?

7 R. Non, non, comité de sélection, j'ai participé une
8 fois, mais pas dans le cadre du ministère.

9 Q. [452] O.K. Madame.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Nous allons la produire sous la pièce P-1650.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Je vais peut-être juste prendre le numéro du témoin
14 c'est?

15 LA GREFFIÈRE :

16 C'est 146.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Merci.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Je vous en prie.

21

22 146P-1650 : Tableau des contrats octroyés à Dessau
23 par la direction territoriale de l'Île
24 de Montréal en 2009-2010

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[453]** Alors ceci étant dit vous êtes passé chez
3 Dessau dans un travail de gestion?

4 R. Oui.

5 Q. **[454]** Pas nécessairement de gestion de personnes et
6 de projets, mais pas nécessairement, là, pour aller
7 négocier et faire de la conception de projets?

8 R. Non, c'était vraiment le poste était libre, était
9 vacant depuis presque un an à mon souvenir et la
10 raison comme telle, monsieur Fortin qui m'avait
11 engagé, il dit les... souvent dans une firme
12 privée, c'est les, admettons les concepteurs ou les
13 surveillants seniors deviennent gestionnaires et
14 montent mais ils cumulent les deux fonctions puis
15 ça, après quelque temps, là, ça fait trop. Ça veut
16 dire qu'ils font leur ouvrage technique plus
17 l'ouvrage de gestion puis eux avaient décidé
18 d'engager un gestionnaire pour vraiment gérer
19 l'équipe pour améliorer les façons de faire,
20 combler les postes vacants puis faire les activités
21 de gestion. C'est dans ce cadre-là, là, que le
22 poste que j'ai...

23 Q. **[455]** Et puis je comprends que vous, à titre de
24 directeur territorial, là, les quinze (15)
25 dernières années de votre carrière, c'est de la

1 gestion que vous avez faite, c'est pas de la
2 conception, c'est pas des plans malgré que vous
3 ayez le titre d'ingénieur, là.

4 R. Bien on est très proche, bien on gère des activités
5 de génie mais je fais pas d'acte de génie. Tu sais,
6 je fais pas d'acte de génie. J'en ai peut-être fait
7 au début de ma carrière, dans les cinq premières
8 années, là, puis pas beaucoup parce que, bien
9 c'était de la sur... on appelle ça aujourd'hui,
10 chargé de surveillance, là, comme tel, mais après
11 ça, immédiatement, quand j'ai été, tantôt je vous
12 disais à Chicoutimi, déjà là j'avais quatre-vingt-
13 dix (90) personnes que je gérais, une équipe
14 d'atelier de mécanique, des techniciens. Ça veut
15 dire que tu fais des act... de la gestion
16 d'activités.

17 Q. **[456]** O.K. Alors vous allez chez Dessau, vous avez
18 dit de deux mille neuf (2009) à deux mille douze
19 (2012). Peut-être, vous avez décrit un peu vos
20 fonctions. Est-ce que ça a changé en cours de
21 chemin?

22 R. Oui bien un peu. J'avais débuté. Alors la première
23 fonction, j'étais directeur du service de
24 structures puis justement, à cause de la
25 croissance, le vice-prés... il y avait un vice-

1 président opérations pour l'ensemble de la province
2 mais c'était trop. Ils ont divisé la province, la
3 partie ouest et la partie est. L'autre personne
4 était à l'est, moi j'ai été à l'ouest puis ça
5 ressemblait pas mal à ce que je faisais avant. Ça
6 veut dire que là à ce moment-là, j'avais toutes les
7 autres opérations du génie; en plus des structures,
8 bien j'avais fait le côté conception des plans et
9 devis pour les, pour les routes et j'avais aussi
10 toute la partie des études. Ça veut dire que
11 j'avais ces services-là avec des personnes sous ma
12 charge.

13 Q. **[457]** Juin deux mille onze (2011), est-ce que...
14 qu'est-ce qui se passe chez Dessau? Vous allez
15 quitter en...

16 R. Oui, oui, je vais quitter...

17 Q. **[458]** ... en octobre deux mille douze (2012)?

18 R. Je vais quitter en octobre deux mille douze (2012)
19 mais avant...

20 Q. **[459]** Oui.

21 R. ... j'ai...

22 Q. **[460]** Votre dernière année chez Dessau?

23 R. La dernière année chez Dessau, au mois de mai deux
24 mille onze (2011), excusez-moi, là, au mois de mai
25 deux mille onze (2011), une autre réorganisation.

1 Ils changent leur façon de faire leurs activités,
2 mon poste était aboli, il fusionnait avec un autre
3 puis ils gardent une personne qui était déjà là. Ça
4 veut dire qu'ils ont mis à mon emploi mais
5 parallèlement à ça, il y avait besoin à
6 l'international, en Algérie. Ils avaient besoin
7 d'un chef de mission sur un projet de construction
8 de lignes de chemin de fer, un gros projet d'un
9 milliard de dollars (1 G\$) qui était en opération.

10 Q. **[461]** Vous êtes allé en Algérie?

11 R. Je m'en suis allé en Algérie. J'ai signé un contrat
12 d'un an mais j'ai été seize (16) mois en fin de
13 compte.

14 Q. **[462]** O.K. Jusqu'en octobre deux mille douze
15 (2012). Je veux juste terminer votre plan de
16 carrière, là. Et qu'est-ce qui arrive en octobre
17 deux mille douze (2012)? Deuxième retraite?

18 R. Deuxième retraite jusqu'en septembre deux mille
19 treize (2013). C'est-à-dire là je m'ennuyais un
20 peu, j'avais fait le tour de mes affaires, jusqu'en
21 septembre deux mille treize (2013) où je suis venu
22 à l'emploi de la firme Roche comme conseiller
23 expert en transport. Là c'est un autre rôle. Tu
24 sais avant ça, j'ai toujours été dans la gestion à
25 gérer des équipes. Là je suis plus un spécialiste

1 là.

2 Q. **[463]** O.K. Et chez Roche à temps plein?

3 R. À temps... à quatre jours par semaine.

4 Q. **[464]** O.K.

5 R. Quatre jours par semaine. Bien là, là je fais un
6 intérim temporairement mais normalement, c'est
7 quatre jours par semaine puis près de chez moi.
8 C'est... J'avais des conditions, là, pour
9 recommencer.

10 Q. **[465]** Alors ça c'est depuis septembre deux mille
11 treize (2013) et vous êtes toujours là.

12 R. Oui. Septembre deux mille treize (2013). Ça fait...

13 Q. **[466]** Alors on a fait un peu le tour de votre
14 carrière. On va recommencer maintenant. On va
15 revenir à votre période au Ministère et c'est
16 évidemment votre travail en tant que directeur
17 territorial et je vais peut-être vous demander de
18 nous parler d'abord de ça, du rôle du directeur, du
19 rôle de la direction territoriale et du rôle du
20 directeur. Essayez de nous résumer un peu dans la
21 structure, comment est-ce que ça se situe et si
22 vous êtes capable de nous le dire, je pense qu'il y
23 a eu une réforme en quatre-vingt-treize (1993) qui
24 a changé un peu le rôle du directeur. Commencez de
25 là cette réforme-là. Qu'est-ce qu'elle a amené de

1 nouveau?

2 R. Bien en fin de compte, avant quatre-vingt-treize
3 (1993), je l'ai été pendant deux ans, le Ministère
4 était divisé autrement. Ça veut dire que tout... au
5 niveau du central, il y avait des directions
6 centrales où les... moi je vais appeler ça des
7 spécialités, étaient présentes. Au niveau, exemple,
8 la direction du génie, ça veut dire que tous ceux
9 qui faisaient de la conception des grands projets
10 étaient soit à Montréal ou soit à Québec. Et
11 mettons, il y avait une direction générale au
12 niveau de l'expropriation. Toutes les grandes
13 phases de soutien étaient dans les directions
14 centrales...

15 Q. **[467]** Centralisées?

16 R. Au niveau des... au niveau des... du territoire, on
17 avait à ce moment-là des districts où il y avait
18 une direction régionale qui avait, normalement,
19 deux adjoints, un directeur adjoint à la
20 construction et à l'entretien puis il y avait des
21 directions régionales comme telles où à l'intérieur
22 de ça, bien on trouvait tous les services, là.
23 L'administration, on faisait aussi de la conception
24 et de la surveillance comme telles.

25 Q. **[468]** Oui.

1 R. Le gros changement qui avait, ça veut dire qu'on
2 était... le Ministère avait les... les routes... le
3 réseau local. Ça veut dire que le réseau du
4 Ministère, on avait les routes du réseau supérieur
5 puis on avait beaucoup de routes du réseau local
6 qui étaient sous la responsabilité du Ministère. Ça
7 veut dire que les... les travaux qui se faisaient
8 sur les routes plus municipales se faisaient
9 habituellement au niveau de... des districts et les
10 grands projets se faisaient au niveau du central.

11 Q. **[469]** Quatre-vingt-treize (93) ça change quoi?

12 R. Quatre-vingt-treize (93), il y a eu la... la
13 réforme de la décentralisation de la voirie locale,
14 communément appelée la réforme Ryan où le Ministère
15 donne une grande partie de... de son réseau. Ça
16 veut dire que ça a amené le Ministère à se
17 requestionner. Se requestionner sur, mettons, ses
18 produits services. La façon que se faisaient ses
19 produits services pour ne dire... en tout cas, la
20 réflexion générale, on dit : « Tant qu'à changer,
21 bien on va regarder ce qu'on fait de bien on va le
22 continuer puis on va regarder ce qu'on peut
23 améliorer, on va le faire. » La décision qui a été
24 prise, c'était de... de donner, de décentraliser ou
25 de déconcentrer des... des activités en territoire.

1 On a dit : « Sur un territoire d'une direction
2 territoriale, tous les services du transport vont
3 se faire à cet endroit-là. » Tantôt, j'ai parlé du
4 génie, mais je parlais... il y a d'autres activités
5 que le Ministère fait au niveau de... des
6 programmes d'aide en transport collectif. Tout ça
7 se faisait au niveau central. Tout ça s'est en venu
8 au niveau d'un territoire et on a formé une
9 direction territoriale. Dans les constats qui
10 avaient été faits à l'époque, le Ministère, en tout
11 cas à mon souvenir, le Ministère a... se faisait
12 pas reprocher mais... voyons... on nous faisait
13 remarquer qu'on était loin souvent de la clientèle.
14 Tu sais, on vivait un peu dans notre monde. Au
15 niveau d'une direction territo... régionale dans le
16 temps, bien on faisait des projets, on faisait nos
17 activités d'exploitation mais je veux dire on
18 n'était pas dans toutes les autres activités.

19 Souvent au niveau du transport collectif,
20 au niveau des autres partenaires. Souvent, ça se
21 faisait ailleurs au Ministère. C'était quelqu'un de
22 Québec qui s'en venait. C'était un peu quelqu'un de
23 tout le monde qui avait puis les... les personnes
24 avaient pas d'esprit d'appartenance.

25 Q. [470] Alors on a décentralisé ça dans les

1 directions territoriales?

2 R. Territoriales. On a changé les services, on a créé
3 un service qu'ils appellent « Liaison partenaires
4 usagers » pour gérer ces programmes-là et après ça,
5 on a renforcé tout l'aspect planifica... l'aspect
6 étude de besoins, étude de besoins pour justement
7 faire nos projets. Ça veut dire que ça, ça a été
8 renforcé à ce moment-là.

9 Q. **[471]** Oui. Alors depuis quatre-vingt-treize (93),
10 on en arrive où on a des directions
11 territoriales...

12 R. C'est ça.

13 Q. **[472]** ... fortement décentralisées, dirigées par un
14 directeur qui... qui doit être bien impliqué dans
15 sa communauté?

16 R. C'est ça. Parce que les... bien on pourrait dire,
17 mettons, comme le grand mandat d'une direction
18 territoriale, il y en a trois, il y en a un que
19 c'est d'établir et maintenir des relations
20 harmonieuses avec ses partenaires, les usagers des
21 différents systèmes de transport puis également,
22 moi je rajouterai les... les riverains. Parce que
23 le Ministère, on est les voisins de tout le monde,
24 les routes passent partout, ça veut dire qu'on a
25 presque affaire à tout le monde. Ça, c'est un volet

1 important comme tel.

2 Q. **[473]** Oui.

3 R. Le deuxième, c'est d'établir les besoins. Tu sais,
4 il faut établir les besoins pour planifier des
5 proj... des besoins, mettons, qui répondent à la
6 demande des usagers de... de nos infrastructures
7 pour... pour planifier, mettons, planifier des
8 projets, les programmer, les... les préparer puis
9 les réaliser. Ça, là, c'est très important de faire
10 cette activité-là. Aussi, on exploite le réseau. Tu
11 sais, on a la... le mandat de faire l'exploitation
12 puis l'entretien du réseau qui est déjà là. Peut-
13 être dans mes mots, c'est faire l'entretien divers,
14 mettre des panneaux de signalisation, s'assurer
15 qu'ils sont... s'il y en a un qui est brisé de le
16 remettre. Ça veut dire qu'il faut s'assurer que les
17 infrastructures qui sont sur un territoire
18 fonctionnent, que l'utilisateur qui se déplace, une
19 personne ou...

20 Q. **[474]** Qui soit satisfait. Donner du service aux
21 clients?

22 R. Bien, que ça fonctionne. Ça veut dire que si tu as
23 un pont puis tu ne peux pas passer dessus, ça ne
24 fonctionne pas. Il faut s'assurer que les
25 infrastructures fonctionnent pour la circulation

1 des personnes puis des marchandises également. Puis
2 la troisième qui est importante, parce que
3 j'imagine que... c'est d'administrer des programmes
4 d'aide, des aides, entre autres, pour le transport
5 collectif, puis également pour le réseau municipal.

6 Q. **[475]** On va en reparler de celui-là tantôt.

7 R. On va en parler, mais c'est quand même un mandat
8 d'une direction territoriale. Puis si je reviens au
9 directeur. Bien, le directeur, bien, lui, c'est le
10 gestionnaire qui gère toute l'ensemble de ces
11 ressources-là pour faire arriver, si je résume les
12 choses, pour faire arriver ça.

13 Q. **[476]** Vous l'avez été en Abitibi...

14 R. Oui.

15 Q. **[477]** ... qui est un milieu beaucoup plus rural.

16 Vous l'avez été à Montréal. À Montréal, je
17 comprends qu'on ajoute dans les réseaux, là, on est
18 moins rural, mais on a le métro, on a les pistes
19 cyclables urbaines, les pistes cyclables dans la
20 région. Qu'est-ce qu'il y a d'autre dans le
21 transport? Parce que c'est large. Je veux juste...
22 Les autres grandes activités qui rentrent au
23 Ministère des Transports à la Direction de
24 Montréal?

25 R. Bien, à Montréal, il y a tout un système de gestion

1 de la circulation. Mettons... Puis les partenaires,
2 c'est immense. Quand on travaille... Le métro, la
3 STM, l'AMT. Je veux dire, c'est très, très gros
4 comme envergure. Comme les partenaires avec qui on
5 fait affaire, là, ce n'est pas à comparer avec une
6 autre direction territoriale.

7 Q. **[478]** O.K. Ça fait que, là, on a vu...

8 R. Puis aussi les projets également.

9 Q. **[479]** Oui, qui sont beaucoup plus lourds, plus
10 grands et importants. Ce qui nous permet de voir
11 que le directeur doit être une personne très
12 impliquée dans la communauté avec ceux que vous
13 appelez vos partenaires?

14 R. Oui.

15 Q. **[480]** Parlez-nous des relations avec les firmes de
16 génie? Il y en a, il y en a beaucoup quand on est
17 directeur territorial?

18 R. Oui. Et partenaires privés.

19 Q. **[481]** Oui.

20 R. Parce que les mêmes... J'ai bien vérifié, c'est
21 dans la mission du Ministère, les partenaires
22 privés, les firmes de génie, les entrepreneurs.
23 Oui, il y en a beaucoup. Ce qu'il y a peut-être de
24 particulier, mettons au niveau des firmes de génie,
25 puis c'est une activité... Tantôt que vous me

1 demandiez la différence. Avant quatre-vingt-treize
2 (93), tous les mandats professionnels se faisaient
3 au central. Il n'y en avait pas en territoire. Ceux
4 qu'il y avait étaient données par le central
5 pour... C'est ça que je vous disais que j'avais
6 surveillé au début de ma carrière des contrats
7 d'autoroute. Moi, j'en avais un. J'étais employé du
8 Ministère. Mais à côté de moi, il y avait des
9 firmes. Puis les firmes, ça avait été donné par...

10 Q. **[482]** Signés à Montréal, Québec.

11 R. Du Québec, le Ministère central. En quatre-vingt-
12 treize (93), en prenant tout... en étant
13 responsable de tout faire les activités à
14 Transport, on est devenu responsable aussi de faire
15 ça avec nos équipes, mais aussi avec se faire aider
16 par les firmes d'ingénieurs ou les autres
17 professionnels selon nos besoins. Ça, c'était tout
18 nouveau. Ça veut dire que, là là, pour répondre à
19 votre question, ça veut dire, là là, ça cognait aux
20 portes pour se faire connaître, parce que la
21 plupart, en territoire, si je prends ma DT,
22 c'était... ils faisaient du génie municipal. Le
23 Ministère, c'était des grosses firmes qui avaient
24 les mandats quand il y en avait. Et, là, les
25 personnes venaient voir si on avait des projets,

1 des mandats, puis ils voulaient se faire connaître.
2 C'est quoi les besoins. Ça veut dire que,
3 effectivement, ça veut dire que ça a été une
4 période vraiment de...

5 Q. **[483]** Et aussi bien les firmes de génie que des
6 entreprises, des entrepreneurs, en fait tous les
7 gens qui font des travaux avec le transport
8 viennent vous rencontrer?

9 R. Bien, pour moi, les entrepreneurs, en tout cas dans
10 la DT, très, très peu. Très, très peu.

11 Q. **[484]** On va regarder maintenant la...

12 R. Et de façon générale, ils viennent nous rencontrer
13 pour établir des bonnes relations avec nous.

14 Q. **[485]** Des bonnes relations.

15 R. Oui.

16 Q. **[486]** Alors, ça, c'est avec vos clients, vos
17 partenaires sur le terrain. Avec les élus, les élus
18 de la région, les maires, préfets, MRC, députés,
19 est-ce que ça fait partie aussi de vos tâches
20 d'établir et de garder des contacts avec ces gens-
21 là?

22 R. Oui, parce que, là, je vais l'appeler, moi, dans
23 mes mots, partenaires publics, tous ceux qui,
24 mettons, tous ceux qui représentent les élus, parce
25 que, pour vous montrer mettons l'envergure, comme

1 dans mon territoire, dans le territoire... dans mon
2 ancien territoire de Laurentides, Lanaudière,
3 j'avais au-dessus de cent... je vais dire cent
4 quinze, cent vingt (115-120) municipalités parce
5 qu'il y a eu des fusions à quelque part. J'avais
6 dix (10) MRC, huit CEP. Un CEP, c'est une
7 circonscription électorale provinciale.

8 Q. **[487]** Circonscription électorale.

9 R. C'est des députés.

10 Q. **[488]** O.K.

11 R. Ça, c'est très... ça veut dire que ça fait beaucoup
12 beaucoup d'élus, beaucoup de personnes qui ont des
13 petits... des petits bouts de routes chez eux, qui
14 ont des besoins à quelque part, qu'ils veulent nous
15 leur... ils veulent nous en faire part. C'est ça
16 qu'on disait tantôt, il faut faire... analyser les
17 besoins. Ces personnes-là, bien, le petit bout de
18 rue chez eux, le STOP qu'ils veulent poser, c'est
19 important d'aller le dire au représentant du
20 Ministère sur place.

21 Q. **[489]** Et vous êtes la première ligne de front.

22 R. La première ligne puis c'est... c'est moi
23 principalement qui faisais ça avec mon service
24 relation partenaire usager. Mais, les personnes,
25 elles veulent parler au directeur, c'est parce que

1 le maire, il parle... il veut parler au directeur.

2 Q. **[490]** Au directeur. Dans les autres tâches du
3 directeur ou de la direction territoriale, est-ce
4 qu'il n'y a pas aussi la conception des plans de
5 transport, en fait, la préparation de la
6 programmation annuelle?

7 R. Oui. Bien, en fin de compte, il y a une démarche
8 importante qui s'est faite dans les années mettons
9 quatre-vingt-quinze (95) à deux mille (2000), ça
10 peut être au niveau provincial, ça a peut-être fini
11 en deux mille trois (2003), deux mille quatre
12 (2004). C'était l'élaboration des plans de
13 transport. Quand on vous disait tout à l'heure ou
14 je vous disais qu'on allait voir les... on
15 recueillait des besoins pour établir des
16 programmations. Je pense, vous en avez parlé un peu
17 avec monsieur Roussy ce matin. Établir les besoins
18 par rapport aux axes qui nous sont donnés, il y a
19 des choix à faire comme tels. Mais, quand on
20 rencontre nos partenaires, leurs besoins, c'est
21 toujours la priorité numéro 1 pour eux, t'sais,
22 puis ils veulent pas puis les... les réseaux
23 supérieurs, c'est jamais important pour eux autres,
24 ils veulent avoir leur...

25 Q. **[491]** Leur bout de chemin.

1 R. ... leur bout de chemin puis leur... leur lumière
2 puis le... Bon. La démarche qu'on a fait puis qui a
3 été initiée par le Ministère, moi, j'ai été un des
4 premiers DT à le faire, on a fait... on a élaboré
5 un plan de transport. Un plan de transport, ça,
6 c'était une démarche qui était... Tantôt, t'sais,
7 on vous disait que souvent on nous reprochait de
8 faire nos... on nous reprochait de faire nos
9 travaux seuls, t'sais, par le Ministère. C'est
10 parce qu'ils disaient « vous allez pas voir ce qui
11 se passe au niveau de... de l'industrie, au niveau
12 de... économique, puis vous allez pas voir au
13 niveau mettons de l'aménagement du territoire. » Ça
14 veut dire qu'on identifie que si tu veux faire une
15 réflexion logique, bien, si tu veux faire une
16 démarche, une bonne démarche au niveau des choix
17 que t'as à faire dans une région, il faut que ces
18 trois secteurs-là se parlent. Puis le plan de
19 transport, c'est ça que... que ça a faite... que ça
20 fait. Ça veut dire que ça peut être une démarche
21 sur un horizon d'une quinzaine d'années ou la
22 première étape, c'était de faire un diagnostic de
23 ce qu'il y avait...

24 Q. [492] Oui.

25 R. ... et après ça, avec la région, on fait des...

1 Q. **[493]** On fait un plan.

2 R. ... on met des enjeux, des orientations puis un
3 plan qui nous guide après ça pour faire nos... nos
4 programmations. Puis ça devait... ça, c'est un des
5 beaux documents que le Ministère a produit, ils
6 sont publics à part... ils sont publics, puis ils
7 sont disponibles puis habituellement, c'est ça qui
8 nous... qui nous guide dans nos choix
9 d'interventions, puis...

10 Q. **[494]** Ensuite, c'était... on y arrivera, là, tout à
11 l'heure à la programmation annuelle. Vous faites
12 des propositions, des... un projet de... de travaux
13 dans votre... dans votre...

14 R. Oui. Ça, c'est un...

15 Q. **[495]** ... direction.

16 R. Le plan de transport, c'est un document de base,
17 là, où on essaie de faire un consensus, là, pour...
18 mettons pour... pour le développement de la région,
19 puis on veut s'assurer aussi que les partenaires
20 qui sont souvent des générateurs de... de
21 déplacement ou ils changent l'aménagement, ils
22 viennent pas nous faire des contraintes sur nos
23 infrastructures. T'sais, on s'assure de ça dans
24 cette démarche-là qu'on... qu'on partage. Votre
25 question, c'est?

1 Q. **[496]** Alors, en fait, on essayait d'intégrer...

2 R. Excusez.

3 Q. **[497]** ... tout ça, mais... Alors, ça fait partie
4 des tâches du directeur...

5 R. Oui.

6 Q. **[498]** ... ou de la direction...

7 R. Oui.

8 Q. **[499]** ... de préparer le plan...

9 R. Je suis responsable.

10 Q. **[500]** ... ensuite une programmation annuelle.

11 R. Je le fais avec mon équipe, mais je suis... je suis
12 responsable de cette activité-là.

13 Q. **[501]** O.K. On veut... je veux juste terminer au
14 niveau hiérarchique. Vous relevez, en tant que
15 direction territoriale, votre supérieur immédiat
16 est le...?

17 R. Sous-ministre adjoint.

18 Q. **[502]** Sous-ministre adjoint qui porte aussi le nom
19 de direction régionale territoriale?

20 R. Non.

21 Q. **[503]** Non? Le sous-ministre adjoint.

22 R. Non, ça, c'est... il est peut-être directeur
23 général.

24 Q. **[504]** O.K. Directeur général.

25 R. Directeur général territorial.

1 Q. **[505]** On va l'appeler le sous-ministre adjoint.

2 R. Oui.

3 Q. **[506]** Vous avez travaillé pour cinq sous-ministres
4 adjoints. Si vous me permettez peut-être, peut-être
5 de les énumérer. Vous me direz s'il y a erreur. Un
6 monsieur Luc Crépeau.

7 R. Oui.

8 Q. **[507]** Monsieur Paul Saint-Jacques.

9 R. Oui.

10 Q. **[508]** Monsieur Liguori Hinse.

11 R. Oui.

12 Q. **[509]** Antoine Robitaille.

13 R. Oui.

14 Q. **[510]** Et Jacques Gagnon.

15 R. Oui.

16 Q. **[511]** O.K. On va maintenant regarder les questions
17 de... de l'implication, du rôle des politiciens ou
18 les demandes des gens élus dans le cadre de votre
19 travail. Est-ce qu'à votre connaissance - et, là je
20 le prends depuis que vous occupez les postes de
21 directeurs territoriaux, - vous avez déjà reçu des
22 demandes ou des commandes spécifiques d'élus de
23 voir à faire faire tels travaux ou de faire des
24 interventions favorisant certains entrepreneurs?

25 R. Pas... pas de cette... on rencontre beaucoup les

1 élu, mais je veux dire si vous appelez une
2 commande mettons je voudrais que tu donnes tel
3 projet à tel...

4 Q. **[512]** Entrepreneur?

5 R. Non.

6 Q. **[513]** Non?

7 R. Pas à mon souvenir.

8 Q. **[514]** O.K.

9 R. On a beaucoup de contacts avec les élus, mais pas
10 de cette façon-là. Normalement les commandes ce
11 qu'ils veulent avoir, puis on leur explique, en
12 tout cas moi je leur explique, c'est pas via moi,
13 il faut qu'ils passent par l'appareil politique.

14 Q. **[515]** Alors, vous dites normalement les demandes.

15 Il y a des demandes qui vous sont faites de quelle
16 nature, celles qui viennent des élus?

17 R. Bien je veux dire au moins une fois par année on
18 rencontre, mettons en territoire les bureaux des
19 députés pour faire le point sur nos activités. Ça
20 c'était des façons mettons d'aller voir nos
21 partenaires pour...

22 Q. **[516]** Oui?

23 R. Là, à ce moment-là, bien on parle des grands
24 projets sur lesquels on travaille, les
25 préoccupations en transport, puis lui le député

1 souvent il se promène sur le territoire puis il
2 relève, il entend toutes sortes de doléances, puis
3 il ramasse, il nous les donne en même temps.

4 Q. **[517]** Oui?

5 R. On en discute, pour que... en tout cas c'est une
6 source en tout cas moi je prenais c'est une source
7 de cueillette d'informations qu'on insère à
8 l'intérieur des autres qu'on a pour établir nos
9 besoins. Je veux dire habituellement c'est comme ça
10 qu'on rencontre.

11 Q. **[518]** Alors, il y a une séance d'informations?

12 R. C'est ça.

13 Q. **[519]** Vous échangez de l'information qui vous est
14 utile, mais en même temps il y a peut-être une
15 ligne en quelque part qu'il ne faut pas traverser.
16 Est-ce qu'il est arrivé que des députés, des
17 ministres vous demandent de faire des travaux,
18 d'accélérer des travaux, vous aient placé des
19 demandes spécifiques dans le cadre de votre
20 travail, ce qui est votre décision c'est de choisir
21 quels travaux ont fait, dans quel ordre, là?

22 R. C'est ça. Bien c'est arrivé que les députés, les
23 ministres nous donnent leurs préoccupations, tu
24 sais, je veux dire des préoccupations, je veux, je
25 sais pas moi, telle route ou telle affaire. Ils

1 veulent... ils veulent s'assurer qu'on travaille
2 sur cette préoccupation-là. Concernant si j'ai eu
3 des commandes dire mettons prépare un projet
4 lalala, non pas directement, je n'ai pas eu, pas à
5 mon souvenir en tout cas.

6 Q. **[520]** Alors...

7 R. Il y a eu des demandes...

8 Q. **[521]** Oui?

9 R. ... il y a eu... j'ai eu des demandes voir s'ils
10 veulent surtout dans le cadre de projets
11 additionnels, tu sais, parce que quand on les
12 rencontrait, en tout cas, moi ce que je faisais, je
13 leur expliquais la façon que ça fonctionnait, tu
14 veux dire, mettons, quelle façon qu'on relève nos
15 affaires, les actes, de quelle façon qu'on fait nos
16 besoins. Puis la planification nous ça nous
17 appartient, moi je propose une planification qui
18 passe par plusieurs étapes comme monsieur Roussy
19 vous a expliqué ce matin. Mais je veux dire moi
20 c'est une suggestion que je fais puis s'ils veulent
21 intervenir, ils peuvent à quelque part, ils sont
22 consultés, là.

23 Q. **[522]** Ils sont consultés et, là, vos doigts sont
24 au-dessus de votre tête?

25 R. Ah, excusez, ils sont consultés, c'est parce que la

1 façon je l'ai jamais fait, j'ai jamais été jusque-
2 là, mais la façon que je comprenais, dépendant des
3 ministres, je veux dire que quand on présentait une
4 planification au début, mettons quand ça arrive le
5 temps, normalement c'était avant ça ça commençait
6 en juillet, là ça commence plus à l'automne, on y
7 va par rapport aux instructions techniques, toutes
8 les instructions qui sont là, on soumet par rapport
9 au cadre financier, on soumet nos projets. Là, ils
10 passent différentes étapes, mais quand arrive le
11 temps de l'accepter, il peut y avoir une
12 consultation, à voir s'ils veulent vérifier si le
13 député ça lui satisfait ou pas, là...

14 (14:56:09)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[523]** Mais je comprends, c'est parce que maître
17 Crépeau dit quand vous faites des signes, c'est
18 parce qu'il faut que ce soit enregistré aussi.
19 Alors, quand vous dites « ils peuvent » vous voulez
20 dire que c'est à l'étape supérieure?

21 R. À l'étape supérieure, le cabinet.

22 Q. **[524]** Le cabinet.

23 R. Au niveau du cabinet.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[525]** Bon.

1 R. Avant ça c'est des étapes plus administratives, je
2 ne sais pas comme (inaudible), mes supérieurs
3 peuvent me demander, mettons : « Tu as un projet
4 c'est quoi, il est-tu justifié. » Ils peuvent poser
5 des questions comme tel. Habituellement c'est une
6 démarche qui est continue. On prépare nos projets,
7 ils arrivent pas de même, je veux dire, que nos
8 fiches sont montées puis les problématiques sont
9 sur... habituellement c'est bien fait.

10 Q. **[526]** Il y a une partie technique, ça marche?

11 R. Il peut arriver qu'il y a une interrogatoire,
12 qu'ils se demandent pourquoi que tu fais ça, ça
13 c'est tout à fait légitime.

14 Q. **[527]** Hum, hum?

15 R. Ils nous le font. Eux quand ils ont passé, sont
16 d'accord avec nos choix, ils passent ça à l'étape
17 au-dessus qui est le... le bureau du sous-ministre
18 et le cabinet du ministre. Moi, mon interprétation
19 qu'à cette étape-là, s'ils veulent consulter les
20 députés, c'est à cette étape-là. C'est le niveau
21 politique qui le fait. Puis je sais pas s'ils le
22 font, ils le font à tout le monde mais moi je pense
23 que c'est là que...

24 Q. **[528]** Ça a pas d'affaire à se faire à votre niveau
25 mais à un niveau politique?

1 R. C'est ça.

2 Q. **[529]** O.K.

3 R. Je vous dis pas, comme je vous disais tout à
4 l'heure, là, parce que j'ai été là longtemps, de
5 quatre-vingt-treize (1993), ça veut dire, les
6 premiers temps, tout le monde pense que c'est nous,
7 que c'est le directeur qui accepte tous ces
8 projets-là. On leur explique de quelle façon qu'on
9 établit nos besoins - je vais garder mes mains,
10 garder à... - on établit nos besoins, de quelle
11 façon de nous faire part de leurs préoccupations et
12 après ça, ils comprennent. Puis la plupart, en tout
13 cas ça, là, ça j'avais la plupart, ça fait
14 plusieurs années, ils savent comment, de quelle
15 façon que ça fonctionne.

16 Q. **[530]** O.K. On revient maintenant sur cette
17 question-là parce qu'on s'intéresse à la relation
18 entre le niveau...

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[531]** ... politique et les gens qui...

21 R. Oui.

22 Q. **[532]** ... géraient les travaux sur le territoire.
23 Ce matin monsieur Roussy nous a, et je pense que
24 vous avez entendu ce témoignage-là, nous a rapporté
25 qu'à un moment donné où il se trouvait en rencontre

1 avec vous à Québec, vous auriez reçu un appel du
2 député David Whissell. Est-ce que ça vous rappelle
3 quelque chose?

4 R. Je l'ai entendu hier. J'ai... Je pense j'ai pas
5 dormi de la nuit pour essayer de voir... Ça me
6 rappelle... Ça me rappelle admettons, l'objet de
7 l'appel que monsieur Whissell ou une autre personne
8 qu'il disait monsieur Roussy. Je m'en souviens pas.
9 Ce que... Mais c'est possible, fort possible. Si
10 monsieur Roussy l'a dit, je suis convaincu que j'ai
11 reçu un appel, qu'on était en réunion de directeurs
12 puis quand on a un appel de ce genre-là, qui
13 dépasse les limites, admettons, les limites de
14 notre champ d'action, la façon de faire on monte ça
15 au niveau supérieur, c'est-à-dire que...

16 Q. **[533]** C'est quoi ça, niveau supérieur?

17 R. Le niveau supérieur comme pour moi c'était au sous-
18 ministre adjoint.

19 Q. **[534]** O.K.

20 R. Quand le sous-ministre adjoint est pas là, tu
21 montes au niveau du sous-ministre ou leur adjoint.
22 Dans le temps, c'est ça. Ça veut dire qu'étant
23 donné que j'étais à la réunion des directeurs,
24 monsieur Roussy était là, possiblement même que le
25 sous-ministre adjoint, s'il était là, il était

1 peut-être avec nous.

2 Q. **[535]** Hum, hum.

3 R. Ce que j'essaie de faire c'est d'avoir la date de
4 cette rencontre-là puis on est capable, on est
5 capable de retracer ça. Ça veut dire que si j'avais
6 quelques indices, parce que je m'en souviens pas.
7 Mais je prends beaucoup de notes. Si j'avais
8 quelques indices, je pourrais voir si
9 effectivement... C'est ça. Mais malheureusement, je
10 m'en souviens pas.

11 Q. **[536]** Vous vous souvenez pas. D'autre part, est-ce
12 que c'est pas quelque chose qui pourrait être assez
13 marquant qu'un député, ou peut-être même un
14 ministre à ce moment-là, parce que monsieur
15 Whissell dans sa carrière a été député et ministre
16 à un certain moment donné, vous appelle et vous
17 demande, vous vous souvenez pas de la nature exacte
18 de cet appel-là?

19 R. Mais monsieur Whissell m'appelait à l'occasion. Tu
20 sais, je veux dire.

21 Q. **[537]** Oui.

22 R. M'appelait à l'occasion mais je veux dire,
23 possiblement que je m'en souviens pas pour la
24 raison très simple qu'il s'est réglé... Ce que j'ai
25 compris du témoignage de monsieur Roussy hier,

1 quand j'ai eu l'appel, on en a parlé puis tout de
2 suite on a continué le processus. Possiblement, là,
3 que ça a... Tu sais, c'est pas quelque chose que
4 j'ai travaillé ou que j'ai...

5 Q. **[538]** Ça s'est réglé rapidement.

6 R. Tu sais, ça s'est réglé rapidement.

7 14:56:09

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[539]** Oui mais si vous vous souvenez de son
10 témoignage, il a dit que lorsque monsieur Whissell
11 avait... a appelé, il n'était pas heureux que
12 l'entrepreneur ou la firme avait reçu le contrat.

13 R. C'est ça.

14 Q. **[540]** Et que devant ce fait, c'est ce que vous lui
15 avez dit, vous, c'est ce que vous avez dit à
16 monsieur Roussy et que devant ce fait, monsieur
17 Roussy a dit au contraire d'aller de l'avant avec
18 le contrat.

19 R. Oui mais c'est ce que monsieur Roussy a dit mais je
20 me souviens pas, Madame la commissaire, Madame la
21 Présidente, là, de cette conversation-là. Mais
22 c'est possible que je lui aie dit ça parce que si
23 c'est ça que monsieur Whissell a appelé, j'étais
24 avec lui, je lui ai soumis, on a parlé de la
25 problématique puis moi, c'est officiel que j'ai

1 donné l'ordre d'aller de l'avant avec ça. Mais j'ai
2 pas de souvenir, malheureusement, j'ai pas de
3 souvenir de ça. Ce que j'essaie de faire c'est de
4 retracer la date de la réunion avec le contrat puis
5 si je lis le contrat, peut-être que je vais...

6 Q. **[541]** Mais vous avez dit tantôt que monsieur
7 Whissell, vous vous rappelez que vous aviez des
8 contacts avec monsieur Whissell...

9 R. Oui.

10 Q. **[542]** ... qui vous appelait.

11 R. Oui.

12 Q. **[543]** Alors dans quel contexte monsieur Whissell
13 vous appelait-il habituellement?

14 R. Bien souvent, bien ça a arrivé... Monsieur
15 Whissell, dans d'autres, il m'a déjà demandé la
16 programmation. Il voulait savoir, dans la région,
17 les projets, les projets, là, qu'on avait. Je me
18 souviens plus si c'était seulement que les projets
19 majeurs de pavage ou les autres, il m'avait
20 demandé. Parce que lui était d'une allégeance puis
21 tout l'ensemble des autres était d'une autre
22 allégeance politique puis il voulait voir... il
23 m'avait dit...

24 Q. **[544]** Qu'est-ce que vous voulez dire?

25 R. Bien lui, il est libéral puis les autres, à ce

1 moment-là, étaient tous du Parti québécois. Ça veut
2 dire qu'il s'est adonné peut-être... en tout cas,
3 je veux pas présumer quelque chose, mais il voulait
4 les voir. J'ai dit : « Ça se fait pas. » Puis moi,
5 j'avais avisé mon patron, tu sais, qu'il faisait
6 des pressions fortes puis le message que j'ai eu
7 par après c'est qu'il avait été avisé de... de se
8 calmer, là, de... que ça, c'était pas... il pouvait
9 pas avoir ce genre d'information là.

10 Q. **[545]** Tantôt, quand vous avez dit que vous vous
11 promeniez dans les régions et que vous rencontriez
12 les gens, est-ce que vous avez pas dit que vous
13 parliez de la programmation avec...

14 R. Oui, de la planification. Pas de la programmation
15 approuvée, mais de... c'est parce que les projets
16 se préparent sur les périodes, là, d'au moins cinq
17 ans et habituellement, on a une carte de nos
18 projets au niveau du développement, au niveau de
19 l'amélioration, au niveau même des couches d'usure,
20 des... c'est même... on dit sur quoi on travaille
21 comme tel. Puis souvent, bien on parle avec les
22 députés parce que si, pour moi, il y a une
23 intersection qui est dangereuse, bien oui, on dit :
24 « Elle est dans notre... » nous autres on dit :
25 « Dans nos cartons. Elle est dans notre

1 quinquennal, dans notre cinq ans. Là, on est rendu
2 à telle étape puis on chemine le projet. » Ça veut
3 dire que les députés, souvent, quand ils sont en
4 région, ça les informe, premièrement, du projet
5 puis ils peuvent transmettre ça aussi à leurs
6 concitoyens. Puis ils s'assurent qu'on les oublie
7 pas. C'est dans ce cadre-là. Ça c'est une première
8 relation. Une autre relation, la plupart ont des
9 bureaux, ont des attachés politiques qui
10 travaillent là. Toutes les demandes qu'ils ont, un
11 tuyau de bouché, ils passent souvent au Transport,
12 bien ils nous appellent pour nous les référer. Tu
13 sais, pour les référer, « Il y a une personne qui
14 est venue nous voir, il y a une problématique là. »
15 Souvent, bien nous autres on réfère ça au centre de
16 service qui va voir puis on fait ça suivre. Ça veut
17 dire que c'est régulier qu'on fait des suivis avec
18 les bureaux, les députés en région.

19 Q. **[546]** Alors ce qui veut dire que pour aviser votre
20 patron que... que monsieur Whissell, puisqu'il
21 s'agit de lui, faisait beaucoup de pressions, c'est
22 qu'il appelait souvent?

23 R. Bien à ce moment-là, il y a toujours une ligne.
24 Dans... dans ce qu'on a, le défi c'est toujours de
25 voir jusqu'où on peut aller dans l'information. Tu

1 sais, je veux dire, c'est public. Puis à quelque
2 part, la planification puis la programmation ça
3 nous appartient, dans le sens qu'il faut se garder,
4 il faut se mettre dans une cage de verre dans ça,
5 sans ça, là on est pris. Tout le monde nous
6 appelle, tout le monde voudrait faire prioriser, ça
7 serait pas... pas vivable. Ça veut dire que quand
8 quelqu'un nous fait... comme dans ce cas-là, bien
9 on montre ça à nos patrons puis on est avisé. Ils
10 nous le disent, là : « Si vous avez des
11 problématiques, parlez-nous en » puis eux autres
12 font la relation avec le ministre. C'est pas trop
13 long qu'ils reçoivent, mettons, la... les ordres,
14 là, de pas faire... de pas effectuer ça.

15 Ce que je me souviens avec monsieur
16 Whissell, dans les années, ça m'est arrivé deux
17 fois. Ce que je vous parle, la programmation, là,
18 c'était la... il voulait avoir la planification des
19 projets, là, pour aller voir ce qui se faisait.
20 C'était la deuxième fois. La première fois, c'était
21 un petit peu semblable. Je pense qu'il voulait
22 peut-être parler de projets, là, tu sais « Je
23 voudrais savoir un projet, est-ce que tu vas
24 réaliser ce projet, exemple, de couche d'usure là »
25 puis j'ai dit... j'avais expliqué que quand vous

1 vouliez un projet qui n'était pas dans la
2 programmation, vous faites votre demande au cabinet
3 puis eux autres le redescendent comme tel, ils
4 vérifient puis ils donnent la réponse... ça veut
5 dire que souvent, bien là, il faisait ça puis il
6 appelait : « Puis, est-ce que le cabinet t'a
7 rappelé? » Tu sais...

8 Q. **[547]** Je comprends que c'était dans des contrats
9 d'asphalte qu'il se... qu'il s'intéressait?

10 R. À mon souvenir, c'était des contrats d'asphalte,
11 là.

12 (15:06:30)

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[548]** Vous... excusez-moi, Madame la Présidente,
15 mais vous ignoriez pas, à ce moment-là, que
16 monsieur Whissell avait une entreprise...

17 R. Oui, oui, oui, il l'avait...

18 Q. **[549]** ... il l'avait, là...

19 R. Bien au début, il avait pas de... il avait pas...
20 quand monsieur Whissell est devenu député, il
21 avait... c'était plus une usine de... une
22 bétonnière qu'il avait.

23 Q. **[550]** Une bétonnière.

24 R. Il produisait du béton. Puis après ça, bien il y a
25 eu une usine qui est venue s'implanter dans les

1 années deux mille trois-deux mille quatre (2003-
2 2004), là.

3 Q. **[551]** Alors monsieur Whissell, son entreprise
4 faisait de l'asphalte dans... dans vos comtés, là,
5 sur votre territoire?

6 R. Oui.

7 Q. **[552]** Alors...

8 R. Mais pas les premières années, plus vers ces
9 années... vers... je sais pas l'année exacte, là,
10 vers deux mille trois-deux mille quatre (2003-
11 2004), là.

12 Q. **[553]** Je vais peut-être essayer de vous aider. On a
13 retrouver... et je comprends que vous avez...
14 toutes vos années au Transport, vous preniez des
15 notes. Vous nous avez laissé des copies de vos
16 calepins de notes. Madame Blanchette, c'est le
17 dernier onglet. Malheureusement, je pense que c'est
18 11, je ne l'ai pas... On va vous montrer l'onglet
19 11. Peut-être descendre en bas pour qu'on voit
20 l'écriture. Est-ce que vous reconnaissez le style
21 de...

22 R. Oui.

23 Q. **[554]** C'est vos calepins ça?

24 R. Oui. Ça, c'est... Juste pour expliquer lui. Ça,
25 c'est un peu mes appels téléphoniques. Quand je

1 parle au téléphone, je prends ça sur un petit
2 papier, je mettais ça là. Ça faisait un peu mon
3 suivi. C'est sûr que vous allez voir, l'écriture,
4 remarquez pas parce que c'est...

5 Q. **[555]** Ce n'est pas un document officiel.

6 R. Souvent je barbouille.

7 Q. **[556]** Voilà! Alors, on voit un calepin de notes qui
8 est daté du huit (8) août deux mille un (2001)
9 jusqu'au dix (10) février deux mille deux (2002)?

10 R. Oui. C'est la période couverte dans ce calepin-là.

11 Q. **[557]** On a tiré des extraits. Et je vais vous
12 demander, Madame Blanchette, de nous montrer la
13 deuxième page en bas à droite, en bas d'un grand
14 encadré. La page suivante s'il vous plaît. Voilà!
15 Regardez, on retrouve dans ce calepin-là : David
16 Whissell. Et, là, je vous laisse le lire, Monsieur
17 Turcotte.

18 R. Je l'ai rappelé en fin d'après-midi,
19 quinze heures quarante-cinq (15 h 45).
20 À date, on maintient la décision de ne
21 pas donner le contrat.

22 Q. **[558]** On retrouve dans votre calepin de notes,
23 là... Voilà! Est-ce que ça vous aide si on voit la
24 page précédente, on va voir une date?

25 R. O.K. Je ne savais pas qu'on avait ça. Mais tout à

1 l'heure, c'était un peu ça, avec la...

2 Q. **[559]** La page précédente. Juste là. Est-ce qu'on y
3 voit la date?

4 R. Ça, c'est le vingt-huit (28) août deux mille un
5 (2001).

6 Q. **[560]** Vingt-huit (28) août deux mille un (2001), il
7 y a un appel de vous ou que vous recevez avec
8 monsieur Whissell?

9 R. C'est ça. Comme Jacques Gagnon, ça, c'est, à ce
10 moment-là, en deux mille un (2001), c'était
11 l'adjoint au sous-ministre. Monsieur Gagnon a été
12 sous-ministre adjoint en dernier, mais il a
13 toujours été l'adjoint au sous-ministre. Je faisais
14 beaucoup affaire avec lui.

15 Q. **[561]** On a caviardé des éléments qui n'ont rien à
16 voir. On a laissé le nom de monsieur Gagnon, parce
17 que... Puis on va voir la page suivante, monsieur
18 Picard, on en reparlera tantôt, la route de
19 Saint-Donat. Mais cette journée-là, on voit un
20 appel ou une communication avec David Whissell.
21 Savez-vous de quel contrat ou de quoi on parle à ce
22 moment-là? « Je l'ai rappelé en fin d'après-midi. »

23 R. Bien, là... Là, je ne sais pas, là. « Je l'ai
24 rappelé en fin d'après-midi », c'est-tu celui...

25 Q. **[562]** C'est vos notes. On vous le demande, Monsieur

1 Turcotte.

2 R. Là, il faudrait que je regarderais dans son
3 ensemble. « À date, on maintient la décision de ne
4 pas donner le contrat. »

5 Q. **[563]** En fait, la pertinence, c'est qu'on y
6 retrouve une conversation avec un élu...

7 R. Oui. C'est ça.

8 Q. **[564]** ... monsieur Whissell.

9 R. C'est ça.

10 Q. **[565]** À ce moment-là, on a une date, en deux mille
11 un (2001). Et on parle nécessairement de contrat
12 ministère des Transports?

13 R. C'est ça. Au mois d'août, on peut penser que c'est
14 un contrat de pavage. Au mois d'août...

15 Q. **[566]** Contrat de pavage de l'entreprise de monsieur
16 Whissell?

17 R. En deux mille un (2001), je ne penserais pas, parce
18 que je ne sais pas si elle était existante en deux
19 mille un (2001).

20 Q. **[567]** Alors, on n'a pas le détail, mais il y a une
21 communication avec quelqu'un qui s'adonne être en
22 même temps un député et un entrepreneur qui, à un
23 certain moment donné, va être dans les contrats
24 d'asphalte. Et je comprends que vous n'avez pas
25 plus de documentation que ça. Maintenant...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais on s'entend qu'en deux mille un (2001), il
3 n'est pas au pouvoir.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Non. Monsieur Whissell, non, il est dans
6 l'opposition.

7 Q. **[568]** Si j'ai bien compris, il est le seul député
8 libéral dans sa circonscription entouré de députés
9 du Parti québécois. C'est ce que vous nous avez dit
10 tantôt?

11 R. Oui.

12 Q. **[569]** J'essaie de revenir toujours maintenant à
13 cette communication-là que monsieur Roussy nous a
14 résumée ce matin quand il nous dit : « On est en
15 réunion à Québec. » Puis Roussy semble avoir ce
16 souvenir-là que vous lui auriez dit : « Monsieur
17 Whissell veut faire annuler ou retarder, mais
18 voudrait faire annuler un appel d'offres
19 relativement -un appel d'offres qui venait d'être
20 accordé- à une entreprise d'asphalte. » Et la
21 demande de monsieur Whissell, c'était d'annuler
22 l'appel d'offres. Ça, ça ne vous a pas marqué cette
23 demande-là?

24 R. Non.

25 Q. **[570]** Vous souvenez-vous de... Puis quant au reste,

1 monsieur Roussy dit : « J'ai demandé à monsieur
2 Whissell de faire mettre la soumission à la poste,
3 le contrat. » Est-ce que, ça, ça vous sonne, ça
4 rappelle quelque chose?

5 R. Il faudrait que je me mettrais dans le contexte,
6 que je revois quelques documents. Parce que, comme
7 je vous disais tout à l'heure, je ne me souviens
8 pas. Je n'ai pas rien qui, mettons qui me rattache
9 à cette conversation-là. Si j'avais, mettons dans
10 la même journée, ça, j'ai dû prendre une note à
11 quelque part. Si j'étais capable de trouver ma...
12 la journée de la réunion, le contrat, possiblement
13 je serais peut-être capable de trouver une note à
14 quelque part, mais...

15 Q. **[571]** Mais, je ne cherche pas nécessairement à le
16 retrouver dans vos documents, je cherche...

17 R. Oui.

18 Q. **[572]** ... je fais appel à votre mémoire.

19 R. Dans ma mémoire, je m'en souviens pas.

20 Q. **[573]** Parce que c'est quelque chose qui est quand
21 même assez remarquable, qu'on vous demande
22 d'annuler un appel d'offres qui a été accordé,
23 accordé à un plus bas soumissionnaire, c'est
24 quelque chose qui est relativement remarquable, là.

25 R. Oui.

1 Q. [574] C'est... c'est pas une demande qu'on reçoit
2 tous les jours.

3 R. Parce que, moi, je me souviens pas d'avoir eu une
4 offre... une demande de même...

5 Q. [575] O.K.

6 R. ... d'un député ou de... de personne, même pas de
7 monsieur Roussel, je m'en... je m'en souviens pas.

8 Q. [576] O.K.

9 R. C'est parce que c'est pas quelque chose de
10 coutumier, de...

11 Q. [577] Certainement pas, là.

12 R. Non, non.

13 Q. [578] O.K.

14 R. Parce que ça, peut-être une note de même, à date,
15 on... on maintient de ne pas accorder le contrat,
16 c'est plutôt le contraire. Possiblement que le...
17 il était soumissionné trop haut, lui, puis on a
18 décidé de... de pas accorder... c'est le Ministère
19 qui a décidé de pas accorder, puis peut-être qu'il
20 s'informait concernant ça.

21 Q. [579] Ah! Mais, moi, j'essaie pas d'attacher cette
22 note-là avec...

23 R. Non, non. Non, mais je veux dire, si je vois ma
24 note par rapport à la façon qu'elle est écrite, là,
25 c'est sur ça.

1 Q. **[580]** Oui.

2 R. Mais... mais je veux quand même l'affirmer ça.

3 Parce qu'hier, dans la discussion ou dans une
4 question que vous avez posée, dire mettons « est-ce
5 que ça pouvait arriver? » ou ce que j'ai compris
6 dans d'autres fois. Non, moi... pour moi, c'était
7 la seule fois, même pas « la seule fois », là,
8 j'ai... j'ai jamais eu de demande, que je me
9 souviens, pour faire annuler le plus bas
10 soumissionnaire de... soit de monsieur Roussel ou
11 d'un autre.

12 Q. **[581]** O.K. Les... on va se parler un peu des
13 contrats tarifés.

14 R. Oui.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Est-ce que vous déposez le document, Maître?

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Oui. Excusez-moi.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Je vous en prie. Alors, sous la cote 146P-1651, des
21 extraits du calepin de notes de monsieur Turcotte.

22

23 146P-1651 : Extraits du calepin de notes de Mario
24 Turcotte du 28 août 2001 et du 8
25 novembre 2001

1

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[582]** Les contrats tarifés, on a déjà eu de
4 nombreuses explications là-dessus, l'utilité, de la
5 façon dont c'est fait. Et je vais vous montrer tout
6 de suite - à l'onglet 4, Madame Blanchette - une
7 compilation préparée par les gens de la recherche
8 ici à la Commission qui démontre, à la page 2... En
9 fait, vous voyez le titre, c'est « Distribution des
10 contrats à prédominance « pavage » conclus de gré à
11 gré aux tarifs du MTQ...

12 R. Oui.

13 Q. **[583]** ... ou attribués par appels d'offres par
14 direction territoriale » pour toute la période
15 allant de quatre-vingt-dix-sept (97) à deux mille
16 douze (2012). Si on va à la ligne 40, c'est à la
17 page 2 du document, on voit que dans la direction
18 territoriale Laurentides-Lanaudière, on voit de mil
19 neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) jusqu'à deux
20 mille douze (2012).

21 R. Oui.

22 Q. **[584]** Et celle qui nous intéresse, c'est la ligne
23 40. Regardez la part en pourcentage des contrats
24 tarifés.

25 R. Oui.

1 Q. **[585]** Et on voit, là, qu'il y a une progres...
2 quarante-cinq (45 %), quarante-six (46 %),
3 quarante-six (46 %), cinquante-six (56 %), quatre-
4 vingt-dix-huit pour cent (98 %) en deux mille un,
5 deux mille deux (2001-2002). C'était... puis vous
6 voyez, il y a neuf point cinq millions (9,5 M\$) de
7 contrats, il y en a neuf point quatre (9,4 M%) en
8 tarifés. Qu'est-ce qui se passe en deux mille un,
9 deux mille deux (2001-2002) pour que presque tous
10 les contrats asphalte soient donnés à contrat
11 tarifé?

12 R. Qu'est-ce qui se passe? Moi, je...

13 Q. **[586]** Est-ce que c'est après le... le mois de...
14 après les événements de New York?

15 R. Bien, peut-être ça, mais peut-être pour expliquer
16 la... pour la direction Laurentides-Lanaudière, la
17 façon... t'avais deux... Bien, en fin de compte,
18 dans le secteur Lanaudière et le secteur
19 Laurentides ou dans un... dans un secteur comme
20 Lanaudière, c'est les usines, toutes les usines
21 appartiennent au même, c'est Sintra, t'sais,
22 tout... à part d'une usine, là, dans le sud que
23 c'est l'entreprise Bourget et le...

24 Q. **[587]** Celle de monsieur De Langis, ça.

25 R. Monsieur De Langis, mais qui sont complètement

1 mettons comme aux limites, là, puis son rayon
2 d'influence est très très petit, c'est l'autoroute.
3 Puis quand on va sur l'autoroute, on va en...

4 Q. **[588]** En appel d'offres.

5 R. ... en appel d'offres. Du côté Laurentides, dans
6 ces années-là, la plupart appartiennent à
7 Desjardins, Asphalte Desjardins ou Jean-Louis
8 Campeau parce qu'il a acheté les...

9 Q. **[589]** Je pense, Jean-Louis Campeau est une
10 filiale...

11 R. Était une filiale.

12 Q. **[590]** ... d'Asphalte Desjardins.

13 R. C'est ça. Puis, il y a peut-être une autre usine
14 dans le coin de Labelle, Labelle-LaSalle, mais, je
15 veux dire, elle est pas toujours ouverte, puis il y
16 a très peu d'activités à ce niveau-là. Sintra a une
17 usine dans le coin de Lachute, mais très peu
18 d'activités aussi. Ce qui pourrait... les contrats
19 tarifés, un peu comme vous avez parlé, c'est des
20 contrats de cinq cent mille (500 000 \$) et moins
21 comme tels puis font... sont faits surtout pour des
22 couches d'usure. Ça peut arriver dans certaines
23 années, on faisait des interventions plus majeures,
24 exemple, sur les autoroutes. Je sais que
25 l'Autoroute des Laurentides dans ces années-là

1 était brisée, la 40. Et quand on dépasse cinq cent
2 mille (500 000 \$), il faut aller sur des contrats
3 soumissionnés. Puis possiblement c'est ce genre
4 d'intervention-là qu'on a faite. Également on
5 travaillait, on a toute faite la réflexion de la
6 route 117 dans le secteur de Tremblant, à partir de
7 Sainte-Agathe à aller à Tremblant, puis les
8 traitements qu'on faisait sur la route pour la
9 sauver, on pouvait pas arriver seulement avec une
10 couche dure, il fallait faire de la stabilisation,
11 attendre mettons quarante (40) jours, remettre des
12 couches de renforcement.

13 Q. **[591]** C'est des gros contrats?

14 R. C'est des gros contrats, ça rentre dans ce
15 programme-là également, je veux dire...

16 Q. **[592]** Pas des contrats tarifés?

17 R. On peut pas tarifer ça, parce que tarifer il y a
18 beaucoup de... de critères, de normes, tu peux pas
19 faire tant d'ouvrage connexe.

20 Q. **[593]** On le sait parce que ça a déjà été expliqué?

21 R. Oui, c'est ça.

22 Q. **[594]** Alors, moi j'essaie rien de comprendre
23 pourquoi en deux mille un (2001) on se ramasse
24 l'année précédente on était, les trois années
25 précédentes autour de quarante, cinquante pour cent

1 (40-50 %), en deux mille un (2001) on est à quatre-
2 vingt-dix-huit pour cent (98 %), ensuite regardez
3 ça va baisser, quatre-vingt-trois (83), soixante-
4 treize (73) et à partir de deux mille quatre
5 (2004), ça va tomber vingt-sept pour cent (27 %),
6 dix-sept pour cent (17 %) et, là, il y en a plus de
7 contrat tarifé?

8 R. Il y a peut-être... il y a peut-être comme que vous
9 dites, là, il y avait, je l'ai entendu ce matin, je
10 m'en souviens plus, le programme spécial c'est
11 qu'il y a eu beaucoup de projets qui se sont faits,
12 là, je peux pas répondre précisément le pourquoi,
13 mais je veux dire si j'avais les documents on
14 pourrait... on pourrait...

15 Q. **[595]** Ce qu'on voit... mais ce qu'on voit c'est
16 parce que les dernières années que vous avez été
17 là, il y en a plus de contrat tarifé?

18 R. Bien on en a plus, bien les dernières années, je
19 vais vous dire pourquoi, c'est très simple, la
20 compétition est arrivée.

21 Q. **[596]** Bon, alors c'est ça, c'est parce qu'il y a de
22 la compétition maintenant?

23 R. C'est parce que, bien je veux dire la compétition
24 est arrivée, parce que je me souviens plus des
25 années, l'usine, il y a une usine dans le secteur

1 de Lanaudière qui s'est installée ensuite qui
2 s'appelle Maskimo. Elle s'est mis dans le secteur,
3 je pense, de L'Assomption, qui faisait en sorte que
4 les critères pour donner les tarifés ça ne
5 fonctionnait plus, tu sais, il y a des règles. Ça
6 veut dire qu'à partir de là tous les mandats, tous
7 les contrats qu'on a eus dans la programmation ont
8 été soumissionnés à exception près. La même chose
9 quand c'est arrivé au niveau de ABC Rive-Nord quand
10 ils ont installé leur usine dans le coin de
11 Mirabel, ça faisait une compétition à Asphalte
12 Desjardins avec puis Jean-Louis Campeau, ça a fini
13 que ça veut dire que tous les mandats à partir de
14 là ils ne rencontraient plus les critères de
15 négociation.

16 Q. **[597]** Mais en fait à la question peut-être plus
17 simple, il y a-tu un grand phénomène qui explique
18 pourquoi qu'on passe une année en deux mille un
19 (2001) à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des
20 contrats qui sont donnés en tarifés, c'est-à-dire
21 neuf point quatre millions (9,4 M) sur neuf point
22 cinq (9,5), c'est ça neuf point quatre (9,4) sur
23 neuf point cinq millions (9,5 M) sont donnés en
24 contrats tarifés en deux mille un (2001) puis on
25 est depuis deux mille sept-deux mille huit

1 (2007-2008), là, il y en a plus de tarifé dans
2 votre territoire. Est-ce que c'est uniquement une
3 question de présence d'usine et de compétition?

4 R. Bien je veux dire quand on regarde, là, comme si
5 vous regardez, je regarde, il faut que je le
6 retrouve, mettons, comme regarde dix-sept pour cent
7 (17 %) comme en deux mille cinq (2005),
8 possiblement que les usines, là, deux mille quatre-
9 deux mille cinq (2004-2005) c'est là que l'usine...
10 les usines ont commencé à s'installer, la
11 compétition a commencé à s'installer soit dans
12 une... dans un endroit ou l'autre. Le reste
13 possiblement pour si c'était dans le cadre de
14 programmes spéciaux, j'imagine que l'utilisation de
15 contrats tarifés faisait en sorte qu'on pouvait
16 peut-être faire plus.

17 Q. **[598]** Programmes spéciaux, parlez-vous de la
18 rallonge budgétaire du mois d'août?

19 R. Non, ce que vous parliez tout à l'heure, il y avait
20 des budgets additionnels suite à...

21 Q. **[599]** Ah, au mois de... du mois de septembre deux
22 mille un (2001) à New York?

23 R. Oui.

24 Q. **[600]** Il y a une année on a ajouté cinq cents
25 millions (500 M) en deux mille un (2001)?

1 R. En deux mille un (2001).

2 Q. **[601]** Cinq cents millions (500 M) au mois
3 d'octobre, novembre deux mille un (2001) pour...
4 dans la programmation de cette année-là. Et par la
5 suite les budgets sont retombés?

6 R. Bien c'est là, on a quatre-vingt-dix-huit pour cent
7 (98 %) cette année-là, j'imagine que c'est une
8 partie de la réponse.

9 Q. **[602]** Alors, cette année-là c'est que vous avez
10 beaucoup d'argent, vous êtes capable des distribuer
11 rapidement...

12 R. C'est ça.

13 Q. **[603]** ... en contrats tarifés?

14 R. Oui.

15 Q. **[604]** O.K.

16 R. Bien c'est une explication.

17 Q. **[605]** Mais c'est ça que je cherche, il y a pas
18 d'autre explication que vous voyez, il y a pas eu
19 quelque chose d'évident?

20 R. Non, non, non, le principe a toujours été le même,
21 les personnes chez nous qui travaillaient dans ça,
22 ils avaient la directive des contrats, là, de,
23 mettons pour les tarifés ou un appel d'offres puis
24 dépendant de la nature des... des matériaux, la
25 nature des interventions bien on choisissait la

1 façon de les faire.

2 Q. **[606]** La façon des faire, vous voulez dire en appel
3 d'offres ou en tarifés?

4 R. En appel d'offres ou en tarifés. C'est ça.

5 Q. **[607]** Alors, là, à ce moment-là, il fallait tomber
6 dans les critères si on voulait tomber dans un
7 tarifé...

8 R. C'est ça.

9 Q. **[608]** ... il fallait qu'il y ait absence de
10 compétition?

11 R. C'est ça. Puis quand le ministère a augmenté ses
12 budgets aussi puis vous avez parlé aussi du système
13 de gestion, on a parlé du système de gestion de
14 chaussées, ça veut dire que les interventions
15 étaient plus également stratégiques. Dans le sens
16 que souvent bien on pouvait faire, on pouvait
17 étirer admettons la vie utile d'un ouvrage pour
18 aller faire une intervention plus majeure par
19 après. Puis ça c'était des interventions que tu
20 pouvais pas faire en tarifé. Il fallait le faire en
21 contrat soumissionné à cause de la nature des
22 interventions.

23 Q. **[609]** Dans les...

24 R. Puis il y a aussi les budgets qui étaient plus
25 élevés.

1 Q. **[610]** Dans les contrats tarifés, est-ce que vous
2 avez eu des demandes spécifiques d'entrepreneurs
3 vous demandant d'avoir plus de contrats tarifés à
4 leur bénéfice?

5 R. J'en ai déjà eu.

6 Q. **[611]** Oui? Vous souvenez-vous de quel entrepreneur?

7 R. Entre autres, Pierre De Langis, Les entreprises
8 Bourget.

9 Q. **[612]** O.K.

10 R. C'est surtout que lui, par rapport à la position de
11 son usine sur le territoire, il y avait des années
12 qu'il y avait pas de projet ou très peu. Ça veut
13 dire, quand il voyait la programmation qui était
14 approuvée, il avait pas de projet, comme exemple,
15 il pouvait m'appeler et dire, admettons, Mario,
16 t'as pas un projet à me donner en quelque part?
17 Bien moi je lui expliquais qu'il... quand on a fait
18 la programmation, il y en avait pas par rapport à
19 lui puis s'il y avait une demande d'aller, de la
20 faire au niveau politique.

21 Q. **[613]** Et savez-vous si monsieur De Langis a fait
22 des demandes au niveau politique qui vous aurait
23 envoyé des instructions?

24 R. Oui, il y en a, je me souviens au moins d'une
25 demande, là, qu'il a faite, de projet additionnel.

1 Ça fait quand même plusieurs années où j'avais eu
2 la commande de trouver un projet pour cette usine-
3 là.

4 Q. **[614]** Alors une commande de trouver un projet.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[615]** Alors là on cherchait, on veut favoriser
7 l'usine, trouvez-nous un projet de contrat tarifé.

8 R. un projet ou il y a un besoin, là, qui est peut-
9 être pas dans les projets prioritaires mais...

10 Q. **[616]** O.K. Et qui était, le... cette commande-là
11 vient de qui à ce moment-là?

12 R. Bien moi les commandes, elles viennent toujours,
13 elles passent... les commandes, elles passent par
14 la DGMO.

15 Q. **[617]** O.K.

16 R. Si elles passent par la politique, j'y remonte à...
17 Parce que souvent, les cabinets, ils peuvent... ils
18 ont des attachés politiques aussi qui s'occupent du
19 dossier transport. Ils peuvent nous appeler
20 directement pour nous demander des choses
21 techniques. Mais si les commandes, si cette
22 commande-là était arrivée par là, je l'aurais
23 montée à la DGMO pour que eux puissent être au
24 courant ou me donner le O.K.

25 Q. **[618]** Je comprends que vous faites la relation

1 mais...

2 R. C'est que c'est un peu...

3 Q. **[619]** ... en fait, quel politicien, savez-vous...

4 Monsieur De Langis, il vous a-tu dit à qui il s'est
5 adressé pour l'obtenir le contrat?

6 R. Là c'est parce que je me souviens pas de l'année,
7 là. C'est parce que j'y vais de mémoire. Je sais
8 pas la...

9 Q. **[620]** O.K. Mais votre député, pendant toute cette
10 période-là, toute la période où vous avez été à la
11 direction territoriale Laurentides-Lanaudière...

12 R. Comment vous dites ça?

13 Q. **[621]** Votre député, ça a été...?

14 R. Ah! bien j'en ai plusieurs.

15 Q. **[622]** Plusieurs? Jusqu'en deux mille un (2001)?

16 R. Bien j'ai eu, ça dépend quel comté, là.

17 Q. **[623]** Ah! puis c'est vrai, vous aviez huit comtés.

18 R. J'avais huit comtés, là.

19 Q. **[624]** O.K. Et monsieur...

20 R. Lui, son usine, est dans le comté de Berthier.

21 Q. **[625]** O.K.

22 R. Berthierville mais je veux dire...

23 15:25:22

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[626]** Vous dites « la commande est venue », « j'ai

1 reçu une commande de lui trouver un projet ».

2 R. Oui.

3 Q. **[627]** C'est ce que vous avez dit.

4 R. Oui.

5 Q. **[628]** Qui vous a donné la commande de lui trouver
6 un projet?

7 R. Bien je veux dire, la commande est venue soit de la
8 DGMO... Normalement, la commande est venue de,
9 admettons, de la DGMO qui elle devait venir du
10 politique. C'est parce que je me souviens pas du
11 processus. Faudrait que je le retrouve, là, mais
12 quand on a une demande, il peut y avoir une demande
13 d'information. Quand il y a demande d'in... c'est
14 comme ça...

15 Q. **[629]** Quel projet lui avez-vous trouvé?

16 R. Pardon? Oui j'en ai trou...

17 Q. **[630]** Lequel?

18 R. C'est sur... Je pense c'est la montée Saint-Laurent
19 à Saint-Barthélémy.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[631]** Un projet d'asphalte?

22 R. D'asphalte.

23 Q. **[632]** C'est ça. Vous lui avez donné un contrat
24 tarifé...

25 R. C'est ça. Faudrait que je regarderais mais lui je

1 me souviens de ça parce que, cette usine-là, il y
2 avait tellement pas de projets...

3 Q. **[633]** O.K. Mais le point qu'on tente d'établir,
4 c'est que...

5 R. Oui.

6 Q. **[634]** ... il y a quelqu'un, il y a un entrepreneur
7 qui s'est plaint à vous...

8 R. Oui.

9 Q. **[635]** ... d'abord, ça fonctionnait pas, il s'est
10 plaint au politique. Il y a quelqu'un du politique
11 qui a fait redescendre une commande...

12 R. C'est ça.

13 Q. **[636]** ... et vous avez reçu une commande de donner
14 un contrat tarifé à cet entrepreneur-là?

15 R. De voir s'il y en avait un qui pouvait se faire
16 pour le donner, oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[637]** O.K. Et comme vous vous souvenez du projet
19 exactement, la montée Saint-Laurent dans Saint-
20 Barthélémy dites-vous, en quelle année est-ce que
21 c'était?

22 R. Ça je me souviens pas de l'année. Ça fait
23 longtemps, tu sais, c'est pas dans les dernières
24 années, là, c'est peut-être en quatre-vingt-dix-
25 sept (1997), je sais pas. Je peux pas vous le dire.

1 Faudrait que je referais une recherche, là,
2 concernant ça.

3 Q. [638] O.K.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. [639] Je vous... On va regarder la pièce numéro 5
6 pendant ce temps-là, Madame la Présidente. Je veux
7 juste pas affirmer des choses pour le moment. Peut-
8 être la mettre à l'écran, voilà, regardez, là, ce
9 qui est à l'écran. On voit tous les contrats qui
10 ont été accordés à l'entreprise Bourget, de quatre-
11 vingt-dix-sept (97) à deux mille un (2001).
12 Attendez, on en a pour trois pages. Quatre-vingt-
13 dix-sept (97) à deux mille cinq (2005). Est-ce que
14 vous êtes capable... vous dites Montée Saint-
15 Laurent?

16 R. Oui, il me semble que c'est Montée Saint-Laurent.

17 Q. [640] Regardez le numéro 4. Dans la municipalité
18 de... voilà, Montée Saint-Laurent, dans la
19 municipalité de Saint-Barthélémy. Alors, est-ce que
20 ça ressemble à ça, un contrat gré à gré « Recharger
21 la chaussée avec du granulat ».

22 R. C'est ça. Au mois d'août. Non, je veux dire il a
23 été signé au mois d'août.

24 Q. [641] Oui, mais en fait, est-ce que ça ressemble à
25 ce contrat-là dont vous nous parlez, Montée Saint-

1 Laurent dans la municipalité de Saint-Barthélemy,
2 là? Un contrat d'une valeur de cent cinquante-deux
3 mille dollars (152 000 \$)?

4 R. Oui, ça pourrait ressembler à ça.

5 Q. **[642]** O.K. Alors, ce contrat-là, d'après vous... et
6 à votre connaissance, est-ce qu'il y en a eu plus
7 qu'un comme ça où vous avez reçu pour... au
8 bénéfice de l'entreprise Bourget une commande
9 visant à donner des entre... des contrats...

10 R. Je sais que l'entreprise Bourget, il en a-tu eu
11 plus qu'un, je sais qu'à quelques reprises, parce
12 que lui trouvait qu'il en n'avait pas beaucoup, il
13 m'appelait, tu sais, il m'appelait pour voir les
14 programmations, les projets. Mais s'il y en a eu
15 plus qu'un, je pourrais pas vous le dire. Parce que
16 lui, comme je vous disais tout à l'heure, son
17 territoire, c'est de l'autoroute. Puis si on
18 sortait un mandat, il fallait aller en appel
19 d'offres public.

20 Q. **[643]** O.K. Mais dans le cas de lui donner un
21 contrat tarifé, de mémoire, vous avez celui-là?

22 R. J'ai celui-là, de mémoire.

23 Q. **[644]** Est-ce que vous avez aussi, de mémoire,
24 d'autres contrats que vous auriez pu donner de la
25 même nature, des contrats tarifés à des entreprises

1 suite à des commandes politiques?

2 R. Non, les autres contrats, comme les deux... bien au
3 niveau des tarifés, comme je disais tantôt, tu
4 avais la... mettons tu avais les... un côté tu
5 avais Sintra, l'autre côté tu avais... tu avais
6 Desjardins. C'était plus, là, dans la revue de
7 programmes, on avait... on faisait nos
8 programmations dans la revue de programmes, là,
9 qu'il y avait des projets qu'on identifiait pour le
10 faire.

11 Q. **[645]** Bon.

12 R. Ça veut dire que dépendant si tu voulais faire...
13 favoriser un... la compagnie Sintra, bien tu... tu
14 acceptais un projet dans Laurentides-Lanaudière et
15 vice-versa pour...

16 Q. **[646]** C'est ça. Alors, en choisissant la région, on
17 choisissait l'entrepreneur qui bénéficiait du
18 contrat tarifé?

19 R. Automatiquement.

20 Q. **[647]** O.K.

21 R. En tout cas, si quelqu'un voulait favoriser ça,
22 c'était très très simple. En tout cas, dans mon cas
23 à moi, là.

24 Q. **[648]** C'est très simple et on se le cache pas,
25 c'est là-dessus que je voulais vous amener. Le

1 directeur territorial a de très larges pouvoirs et
2 s'il est animé d'un esprit de... de malversation et
3 s'il veut favoriser des gens, il peut le faire en
4 choisissant des projets tarifés, des contrats
5 tarifés à donner dans une région, qui vont
6 nécessairement à un entrepreneur?

7 R. Bien je veux dire, comme vous dites, si la personne
8 a de mauvaises intentions, on a un pouvoir
9 d'influence parce que le directeur, c'est lui, à la
10 limite, qui propose à la... à ses supérieurs, à la
11 direction générale...

12 Q. **[649]** Jusqu'au politique?

13 R. ... jusqu'au politique, là, les projets. Puis c'est
14 nous qui les connaissons les projets. Tu sais, je
15 veux dire, ça, effectivement, si quelqu'un est
16 malveillant...

17 Q. **[650]** O.K. Vous les connaissez...

18 R. ... il peut le faire.

19 Q. **[651]** ... vous connaissez les entrepreneurs, vous
20 vivez sur le terrain et je vais juste donner
21 l'exemple, vous venez de parler d'Asphalte
22 Desjardins. Cette entreprise-là, vous connaissiez
23 très bien, je pense, c'était des amis même à vous,
24 la famille Desjardins?

25 R. Bien c'est des connaissances. Des amis, j'irais pas

1 jusque là parce qu'amis, ça va peut-être loin mais
2 c'est quelqu'un... c'est un entrepreneur que je
3 connais très bien. Entre autres Jacques et Claude,
4 par la suite, là.

5 Q. **[652]** Jacques et Claude et plus tard, Guy?

6 R. Non, Guy...

7 Q. **[653]** Non? Guy c'est... O.K.

8 R. Bien je le connaissais, Guy, mais je veux dire
9 c'était...

10 Q. **[654]** Jacques et Claude vous les connaissiez, ça
11 c'est Asphalte Desjardins...

12 R. Oui.

13 Q. **[655]** ... et JL Campeau?

14 R. Et JL Campeau, c'est la même...

15 (15:31:33)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[656]** Donc vous les fréquentiez?

18 R. Pas en dehors du travail, là, on n'était pas des
19 amis pour...

20 Q. **[657]** Non?

21 R. Non. Au travail, je les ai vus, j'ai pris des
22 dîners avec eux, faire des activités, mais je veux
23 dire j'ai... on s'offrait...

24 Q. **[658]** Mais des activités en dehors du travail?

25 R. Hein?

1 Q. **[659]** Des activités en dehors du travail?

2 R. Dans quel sens que...

3 Q. **[660]** Bien si vous faites des activités, vous devez
4 pas faire des activités au travail?

5 R. J'ai... avec eux, j'ai fait des activités comme
6 aller, exemple, au hockey.

7 Q. **[661]** O.K.

8 R. O.K. C'est ce genre d'activité là. Mais ce que je
9 veux dire, c'est pas quelqu'un que je voisinais. Je
10 me suis peut-être mal exprimé. C'est... on n'est
11 pas des couples d'amis ou quelque chose, là.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[662]** O.K. Et...

14 R. C'était dans... bien moi, ce que j'appelais,
15 c'était dans les relations d'affaires.

16 Q. **[663]** Les relations d'affaires, pour vous, parce
17 que ce sont vos partenaires. Et savez-vous si... Et
18 je vous pose la question très, très spécifique.
19 Savez-vous si les messieurs Desjardins, Jacques et
20 Guy, étaient proches de monsieur Chevrette?

21 R. Bien, c'est Jacques et Claude. Oui.

22 Q. **[664]** Oui.

23 R. Oui, je sais qu'ils étaient proches de monsieur
24 Chevrette. Surtout Jacques.

25 Q. **[665]** En passant, monsieur Desjardins, est-ce que

1 c'en est un qui vous appelait à l'occasion pour
2 avoir plus de contrats, plus de...

3 R. Non. Il m'appelait à l'occasion, mais pas pour, pas
4 pour avoir plus de contrats.

5 Q. **[666]** Non, il n'a jamais, sans insister, vous
6 demander d'avoir plus de contrats, des tarifés?

7 R. Non. Non, je pense que lui... Non. Je pense qu'il
8 en avait quand même passablement. Puis je pense
9 qu'il connaissait -bien, là, je suppose -qu'à la
10 fin de l'exercice de chaque année, il y avait des
11 contrats additionnels qui se donnaient. Puis,
12 habituellement, il en avait aussi.

13 Q. **[667]** Et on terminera avec ça, avant peut-être
14 d'aller à la pause, sur la question des contrats
15 tarifés. Quand arrive ce moment de l'année, vers
16 l'été où est-ce qu'on va avoir une rallonge
17 budgétaire au Ministère, on va communiquer avec
18 vous, le directeur territorial...

19 R. Oui.

20 Q. **[668]** ... vous demandant de proposer différents
21 projets?

22 R. Oui.

23 Q. **[669]** Et à ce moment-là est-ce que vous êtes appelé
24 à faire une démarche... Avant de soumettre des
25 projets, avez-vous des démarches à faire auprès des

1 entrepreneurs de votre région pour vous assurer de
2 la disponibilité des usines?

3 R. Bien, la démarche qui est à faire, le but de
4 l'exercice, c'est de dépenser l'argent dans l'année
5 budgétaire en cours. Comme s'ils nous accordent un
6 contrat additionnel au mois d'août, il faut qu'au
7 trente et un (31) mars, à la fin de l'année
8 budgétaire, que l'argent soit dépensé. Ça veut dire
9 que si on soumet un projet de pavage, il faut
10 s'assurer que l'usine est en mesure de le faire. Ça
11 veut dire que, là...

12 (15:35:00)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[670]** Puis pourquoi il faut que le budget soit
15 dépensé?

16 R. C'est une des conditions. Il faut. Ce n'est pas ma
17 condition à moi. C'est la condition pour pas... Ma
18 compréhension...

19 Q. **[671]** Pour ne pas perdre le budget de l'année
20 d'après?

21 R. Pour ne pas périmer de l'argent dans l'autre année.
22 Puis en faisant ça aussi, bien, ça nous permet,
23 puis d'autres l'ont ..., de faire des réalisations,
24 parce que les besoins sont grands. Les projets
25 qu'on soumet, que ce soit ..., tous les besoins

1 sont là. Ça veut dire que, ça, au niveau de la
2 nature, les besoins sont là. Il faut juste quand on
3 a de l'argent, c'est de les prioriser puis de...

4 Q. **[672]** Alors, si je comprends bien, si vous n'aviez
5 pas dépensé, si la Direction ne dépense pas
6 l'argent qui lui est... tout l'argent qui lui est
7 alloué une année, l'année suivante, elle a son
8 budget moins l'argent qu'elle n'a pas dépensé?

9 R. Non. Ce n'est pas tout à fait ça.

10 Q. **[673]** Non?

11 R. Il y a des critères qu'ils établissent par rapport
12 au nombre de kilomètres, au niveau de la... aussi
13 de l'état qualitatif du réseau. En tout cas, il y a
14 un paquet de choses qui établissent notre budget,
15 qui est réparti par axe comme tel. L'argent, ces
16 budgets-là, nous allons en appel d'offres, nous
17 réalisons... Normalement, on devrait dépenser cent
18 pour cent de l'argent pour faire cent pour cent des
19 budgets.

20 Mais pour toutes sortes de contraintes,
21 pour toutes sortes de choses, il y a de l'argent
22 qui, souvent, peut rester sur la table comme tel.
23 Cet argent-là, elle n'appartient pas à la Direction
24 territoriale. Elle s'en va au niveau de la
25 Direction régionale... Elle s'en va au niveau de la

1 Direction générale territoriale pour l'accumuler
2 puis de la répartir par après.

3 Habituellement ce qu'ils font, on faisait
4 ça à une réunion de directeurs, puis des fois ça
5 pouvait se faire par un appel téléphonique, ils
6 nous demandaient d'ajuster nos prévisions au trente
7 et un (31) mars par rapport à l'état d'avancement
8 des travaux comme tel pour voir s'il y avait de la
9 marge budgétaire de disponible.

10 Après ça, ils nous demandaient voir s'il y
11 avait des travaux qu'on pouvait accélérer qui
12 étaient déjà en cours pour les payer, si on avait
13 des protocoles d'entente que les travaux étaient là
14 qu'il y avait des restrictions budgétaires qu'on
15 pouvait devancer l'argent. T'sais, s'il y avait
16 mettons au niveau de l'achat de terrains,
17 d'acquisitions, si on pouvait payer ces choses. En
18 tout cas, ils faisaient le tour de ça. Puis ce qui
19 restait, bien, ils nous demandaient de soumettre
20 des projets. Puis souvent, ils nous demandaient
21 mettons, ils nous donnaient comme un genre
22 d'enveloppe : « Soumets-moi trois projets, quatre
23 projets. » Ou un montant d'argent. C'est ça. C'est
24 de cette façon-là que... Mais ils nous demandaient
25 que quand on soumettait un projet, il fallait...

1 ils ne voulaient pas de (inaudible) il fallait le
2 réaliser.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[674]** Le réaliser et dépenser cet argent-là, d'où
5 la nécessité de vérifier avec les usines...

6 R. Oui.

7 Q. **[675]** ... d'enrobé : « Si je vous donne un contrat,
8 allez-vous être capable de le faire »?

9 R. Je vais vous dire, ce n'était pas de façon
10 systématique à toutes les fois. Des fois, on le
11 savait qu'il y avait de la disponibilité. Mais
12 comme moi, j'avais un ingénieur qui travaille sur
13 ça. Lui, il appelait les usines : « C'est quoi ta
14 cédule? Si je te donne un contrat... quand on
15 aurait eu un retour de... je ne sais pas, moi, cinq
16 mille tonnes, es-tu capable de me le faire avant
17 mettons la période permise pour le faire? »

18 Q. **[676]** O.K. Alors ça vous...

19 R. Habituellement c'était positif.

20 Q. **[677]** Bon. Avant d'aborder un... puis d'aller à la
21 pause... Bien, il est et quarante (40). Je pense
22 qu'on pourrait peut-être faire la pause. On
23 abordera un autre sujet en revenant.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Est-ce que vous déposez la pièce, Maître Crépeau?

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Oui, s'il vous plaît.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Alors ce sera sous la cote P-1652, le tableau des
5 contrats d'enrobé.

6

7 146P-1652 : Tableau des contrats d'enrobé à tarifs
8 non négociables octroyés à Entreprise
9 Bourget dans la direction territoriale
10 Laurentides-Lanaudière entre 1997 et
11 2011

12

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17 (16:02:05)

18 LA GREFFIÈRE :

19 Monsieur Turcotte, vous êtes sous le même serment
20 que vous avez prêté.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. [678] Monsieur Turcotte, j'aimerais vous parler
23 maintenant de la route, qu'on va appeler la route
24 de Saint-Donat. De Saint-Donat au (sic) Lac-
25 Supérieur, vous savez certainement ce dont on
parle?

1 R. Oui.

2 Q. **[679]** Une route qui a beaucoup parlé dans votre
3 direction territoriale. Construite autour des
4 années deux mille un-deux mille deux (2001-2002) et
5 ouverte officiellement je pense en deux mille trois
6 (2003)?

7 R. Oui.

8 Q. **[680]** Êtes-vous capable de nous faire un brin, en
9 fait, un brin d'historique, on aimerait comprendre
10 comment se fait-il qu'il y a eu une route qui s'est
11 développée à cet endroit-là. Est-ce que c'était un
12 lien routier, je l'appelle comme ça, est-ce que
13 c'est une route que le ministère des Transports
14 voulait faire au départ?

15 R. Non. Si je vous fais un petit historique de cette
16 route-là...

17 Q. **[681]** Oui?

18 R. ... un peu son histoire puis si vous permettez j'ai
19 pris quelques dates, là, sur une feuille.

20 Q. **[682]** Vous vous êtes pris des notes, vous, pour
21 suivre, alors?

22 R. Juste pour suivre, pour... tu sais, je pourrais
23 appeler ça la période, là, demande du milieu,
24 mettons, de quatre-vingt-treize (93) à mon arrivée
25 à la direction en quatre-vingt-dix-neuf (99). Dans

1 ce secteur-là il y avait le Mont-Tremblant qui...
2 une compagnie investissait presque qu'un milliard
3 (1 G) dans la montagne, Intrawest pour ne pas la
4 nommer. C'était un projet où qu'il allait générer
5 beaucoup d'activités récréotouristiques et beaucoup
6 de travail comme tel. Ça veut dire que ça ce
7 projet-là en quatre-vingt-treize (93) était en
8 marche puis au niveau de Saint-Donat qui est au
9 sud-ouest de cette région-là, de Mont-Tremblant il
10 s'était formé un comité, un groupe d'appui pour
11 avoir un accès plus direct à ce territoire-là. Il y
12 en avait un qui était sous la responsabilité du
13 ministère des Transports, de Saint-Donat par la
14 route 125, la route 329, la 117.

15 Q. [683] On va faire une chose, je vais demander à
16 madame Blanchette de mettre à l'écran, la carte qui
17 est déjà à l'onglet numéro 6, ça va peut-être nous
18 aider à se comprendre géographiquement.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Voulez-vous la déposer maintenant?

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Oui, on va la coter.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Alors, ça sera sous la cote P-1653.

25

1 146P-1653 : Carte de localisation des usines
2 d'enrobés dans la direction
3 territoriale des Laurentides-
4 Lanaudière en 2014

5

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. [684] Alors, vous reconnaissez évidemment?

8 R. Oui.

9 Q. [685] Et, là, peut-être, Madame Blanchette, on va
10 éclater en plein centre, on va identifier il y a le
11 village de Saint-Donat, descendez toujours, allez
12 vers la droite, excusez-moi vers l'est, encore, un
13 peu plus à l'est et laissez-le comme ça. Bon.

14 R. C'est ça.

15 Q. [686] Alors, on y voit complètement en haut de la
16 carte le village de Saint-Donat et un peu en allant
17 vers l'ouest...

18 R. C'est ça.

19 Q. [687] ... Lac-Supérieur?

20 R. C'est en plein ça.

21 Q. [688] Et entre les deux on a un trait, est-ce que
22 c'est ça la fameuse route aujourd'hui?

23 R. Ça aujourd'hui c'est la fameuse route, mais en
24 quatre-vingt-treize (93), en quatre-vingt-dix-neuf
25 (99) cette route-là n'existe pas, il y a des routes

1 forestières, il y a des sentiers de VTT, mais il y
2 a pas de route, il y a pas de lien direct comme il
3 est là, à ce niveau-là. Ça veut dire que les
4 besoins du milieu ou en tout cas quand ils me sont
5 adressés, il y a un comité dans le secteur de
6 Saint-Donat où plusieurs personnes en font partie,
7 ils veulent avoir ce lien-là, ou à peu près ce
8 lien-là comme tel, puis ils demandent au ministère
9 des Transports mettons de construire ce lien-là.

10 Q. **[689]** De faire la route?

11 R. De faire la route. En fin de compte, là, on a déjà
12 même reçu des personnes qui m'ont montré un tracé
13 préliminaire de ça, qu'ils avaient fait dans ce
14 secteur-là.

15 Q. **[690]** On va juste une personne, est-ce que c'est un
16 ingénieur de la région qui avait comme fait...

17 R. Oui.

18 Q. **[691]** ... un genre de projet pour lui-même, qu'il
19 est venu vous présenter?

20 R. Oui, c'est un ingénieur de la région qui faisait
21 partie de ce comité-là, je crois qu'il en faisait
22 partie ou il était proche de ce comité-là qui
23 m'avait montré : « Voici ce qu'on souhaiterait
24 avoir pour se rendre plus rapidement là-bas. » Les
25 réponses qu'on leur faisait, à ce moment-là, on a

1 dit mettons les routes existantes qui sont là
2 actuellement desservent bien la population pour
3 qu'ils veulent se rendre dans la région de
4 Tremblant. Ça veut dire qu'on n'a pas rien pour
5 justifier un tel lien. En fin de compte j'avais
6 même fait un écrit à une période dans ça,
7 possiblement à la municipalité ou à ce groupe-là
8 pour leur dire ça, là, nous on peut pas (inaudible)
9 dans ça.

10 (16:08:11)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[692]** Donc, si je comprends bien, vous aviez
13 refusé...

14 R. Oui.

15 Q. **[693]** ... parce que les gens de Saint-Donat étaient
16 capables de se rendre à Tremblant avec peut-être
17 que ça prenait quinze (15), vingt (20) minutes de
18 plus?

19 R. C'est ça c'est un trajet un peu plus long.

20 Q. **[694]** Et donc, ça ne justifiait pas que le
21 ministère des Transports engrange tant d'argent
22 pour faire cette route-là?

23 R. C'est ça. Surtout que ce lien-là n'existait pas.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[695]** O.K.

1 R. Avant de le faire prioriser, en tout cas, il y
2 avait pas de programme pour faire ça dans le temps.

3 Q. [696] Pas de programme, c'est pas une priorité chez
4 vous?

5 R. Non.

6 Q. [697] Alors, on sait qu'aujourd'hui il y en a une
7 route, qu'est-ce qui s'est passé pour qu'on finisse
8 par...

9 R. Ce qui s'est passé, en fin de compte, un peu comme
10 je disais tantôt, bien je vais vous donner mon
11 interprétation à moi c'est que Saint-Donat a eu, a
12 fait, des représentations et a eu une subvention,
13 en tout cas, c'est une subvention pour...
14 gouvernementale pour effectuer un lien, le lien qui
15 est là actuellement.

16 Q. [698] O.K. Attendez, vous dites, vous dites bien
17 c'est Saint-Donat, alors c'est la municipalité de
18 Saint-Donat qui aurait obtenu la subvention?

19 R. Bien je veux dire c'est le gouvernement qui
20 donnait, je dis, oui, c'est la municipalité qui l'a
21 eue, mais c'est parce que c'est pas la seule
22 municipalité qui...

23 Q. [699] O.K.

24 R. ... qui est inclus dans ce trajet-là.

25 Q. [700] Je comprends, mais au début...

1 R. Mais c'est elle qui faisait, qui était le porteur
2 du dossier.

3 Q. **[701]** O.K. Alors, au début c'est la municipalité de
4 Saint-Donat qui fait des démarches?

5 R. Oui. Parce qu'il y a un intérêt pour eux d'avoir,
6 comme je disais tantôt, un lien rapide.

7 Q. **[702]** O.K.

8 R. Là, le secteur Tremblant se développe, la montagne,
9 il se bâtit des choses.

10 Q. **[703]** Oui?

11 R. Ils veulent avoir au niveau récréotouristique, ils
12 veulent avoir, mettons, les personnes qui vont là-
13 bas bien ils espèrent qu'ils vont venir faire un
14 tour à Saint-Donat.

15 Q. **[704]** Ah, il y a des justifications, mais nous
16 autres ce qu'on va regarder c'est le résultat?

17 R. O.K. Le résultat, O.K.

18 Q. **[705]** Alors, c'est la municipalité de Saint-Donat
19 pilote ce dossier-là, mais est-ce qu'elle pilote...
20 est-ce qu'elle le pilote au ministère des
21 Transports auprès des fonctionnaires, auprès de la
22 direction du ministère ou à un niveau politique?

23 R. À un niveau politique. À ce moment-là, nous on
24 n'est plus dans le décor, la seule affaire je
25 reçois mettons au milieu des années deux mille

1 (2000).

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[706]** Excusez-moi, vous n'étiez plus dans cette
4 histoire-là, le MTQ, parce que les justifications
5 étaient jugées déraisonnables ou n'étaient pas
6 suffisamment raisonnables?

7 R. C'est ça, c'était pas justifiable pour nous.

8 Q. **[707]** C'était pas justifiable...

9 R. C'est ça.

10 Q. **[708]** ... de créer une route?

11 R. C'est ça.

12 Q. **[709]** Exactement?

13 R. Ça veut dire que le groupe a continué à faire des
14 pressions au niveau des intervenants politiques
15 pour en arriver à, en tout cas moi ce que j'ai dans
16 mon souvenir, puis dans mes notes, c'est à l'été,
17 au mois de juin deux mille (2000), où j'ai
18 sûrement, là, une demande d'évaluer le coût de ce
19 lien-là.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[710]** Alors une demande, ça elle vous vient du
22 Ministère?

23 R. Elle vient du Ministère.

24 Q. **[711]** Alors ça revient d'en haut. On vous dit,
25 allez évaluer le coût de ces...

1 R. Elle vient de la DGMO, de mon patron, parce que, de
2 monsieur Liguori Hinse.

3 Q. [712] Oui.

4 R. C'est-tu lui qui me l'a demandé directement ou
5 c'est un adjoint mais elle vient de la DGMO comme
6 tel, voir c'est quoi, combien que ça coûterait
7 faire ce lien-là. C'est-tu faisable, tu sais, je
8 vous le dis un peu près dans la même eau, c'est à
9 peu près ça.

10 Q. [713] C'est ça. O.K. Alors est-ce que vous aviez
11 déjà une évaluation préliminaire avant vous-même de
12 faire votre évaluation? Celle de la personne, mais
13 c'est un ingénieur je pense qui vous l'avait fait
14 pour rien?

15 R. Oui, oui. C'est un ingénieur qui nous avait donné
16 ça. Ça veut dire qu'ils nous ont, ils nous avaient
17 laissé des documents, soit lors de la rencontre ou
18 lors de peut-être d'une lettre qu'ils nous avaient
19 envoyée mais on avait des documents. Si je me
20 souviens bien, on a communiqué avec pour avoir les
21 données pour être capable de pouvoir faire une
22 évaluation du coût, voir la faisabilité de le faire
23 premièrement, puis voir c'est quoi l'évaluation de
24 ces coûts-là.

25 Q. [714] Est-ce que lui, cet ingénieur-là, avait déjà

1 fait une évaluation préliminaire du projet?

2 R. Je crois que oui. Oui, oui, il y avait une
3 évaluation préliminaire, très préliminaire de ce
4 ça.

5 Q. [715] Bon. Est-ce qu'on a une idée de l'ordre de
6 grandeur?

7 R. D'après moi, c'était dans peut-être dix (10 M\$) ou
8 douze millions (12 M\$).

9 Q. [716] Alors vous recevez la commande du Ministère
10 de faire l'évaluation. Alors, est-ce qu'elle s'est
11 faite l'évaluation du coût réel pour le MTQ?

12 R. Oui, l'évaluation s'est faite. En fin de compte, on
13 a contacté justement cette personne-là lors, là, du
14 processus pour aller avec lui, ou avoir les
15 informations comme telles. Moi j'ai envoyé des
16 ingénieurs chez nous. Je suis même allé voir moi ce
17 tracé-là...

18 Q. [717] Oui.

19 R. ... pour être capable, là, de faire une évaluation
20 la plus juste possible par rapport aux données
21 qu'on avait pour pouvoir informer mon patron du
22 coût. Puis ça, il faut penser qu'il y avait rien,
23 rien là. C'était un projet presque clef en main,
24 là. Toutes toutes les étapes d'un projet étaient
25 incluses dans ça, là.

1 Q. **[718]** Alors si je vous disais tantôt, on l'a pas,
2 le nom de l'ingénieur en question qui vous a fourni
3 un projet, Pierre Nadon?

4 R. Pierre Nadon.

5 Q. **[719]** Pierre Nadon de l'entreprise Nageco?

6 R. Oui, Nageco.

7 Q. **[720]** Qui est un petit bureau d'ingénieurs de la
8 région.

9 R. De la région. C'est un petit bureau d'ingénieurs de
10 la région. Lui connaît très, très bien... je pense
11 qu'il est même natif, là, de Saint-Donat. Il
12 connaît très bien ça.

13 Q. **[721]** C'est lui qui vous avait remis son...

14 R. Oui.

15 Q. **[722]** ... son projet à lui, son estimé
16 préliminaire?

17 R. Son projet, oui. Oui.

18 Q. **[723]** En fait, étiez-vous à l'aise d'utiliser les
19 données d'un ingénieur privé, là, pour...

20 R. Bien, à l'aise... C'est les seules données qu'on
21 avait pour fournir une estimation dans le temps qui
22 nous était donné.

23 Q. **[724]** Dans le temps. Donc, vous vous faisiez
24 pousser un peu dans le dos avec ça?

25 R. Oui. Bien pousser dans le dos... Je veux dire,

1 quand on... ça, ça en est... quand on a une
2 demande, ça veut dire qu'ils souhaitent avoir les
3 résultats le plus rapidement possible, là.

4 Q. **[725]** Je vais être plus précis. Est-ce qu'on vous a
5 dit que cette demande-là venait du cabinet du
6 ministre?

7 R. Oui, bien c'est le cabinet du ministre directement,
8 là. J'ai eu un contact directement après... Parce
9 que ça... le projet... puis ça c'est un programme
10 de subventions qui sont gérées par le cabinet du
11 ministre.

12 Q. **[726]** O.K. On va le regarder tantôt, là.

13 R. Ah! O.K.

14 Q. **[727]** Je veux savoir les sources. Alors est-ce que
15 vous saviez que c'était une commande qui venait
16 directement du cabinet du ministre, là?

17 R. Oui, oui, oui.

18 Q. **[728]** C'était pas une commande qui arrivait par les
19 voies normales, là, du ministère des Transports.

20 R. Non.

21 Q. **[729]** Celui-là, là...

22 R. Oui, c'est ça.

23 Q. **[730]** Et avec qui vous parliez au cabinet?

24 R. Au cabinet, à monsieur André Picard.

25 Q. **[731]** Qui était le chef de cabinet?

1 R. Pas le chef de cabinet. Un conseiller. Aussi dans
2 les premières, une rencontre, j'ai Édith Rochette,
3 là.

4 Q. **[732]** Oui.

5 R. Elle, c'était son attachée de presse comme telle
6 parce que...

7 Q. **[733]** On a pas identifié le ministre à l'époque,
8 c'était?

9 R. Monsieur Chevrette.

10 Q. **[734]** Monsieur Chevrette.

11 R. Monsieur Guy Chevrette.

12 Q. **[735]** Qui est ministre des Transports...

13 R. Oui.

14 Q. **[736]** ... jusqu'à la de deux mille un (2001), début
15 deux mille deux (2002) je pense. Alors, écoutez...

16 R. Jusqu'à la fin deux mille (2000) je pense.

17 Q. **[737]** On verra, on verra les dates, là. J'ai peut-
18 être... Alors c'est monsieur Chevrette qui est
19 ministre. Alors cette commande-là vient directement
20 du cabinet...

21 R. Oui.

22 Q. **[738]** ... d'aller évaluer et quand vous dites, là,
23 vous vous êtes fait un peu, à la limite, bousculer
24 de faire ça rapidement?

25 R. C'est ça puis même, dans cette période-là, dans...

1 j'ai une semaine, là, j'ai aussi, j'ai eu un
2 téléphone avec monsieur André Picard puis Gilles
3 Roussy. Tu sais, je veux dire, pour... parce qu'on
4 va pas travailler, ou je travaille pas sur un
5 projet de même dans une subvention, mettre de
6 l'énergie si j'ai pas une commande moi de le faire,
7 là. Parce que c'est pas dans l'habitude du
8 Ministère de mettre autant d'énergie sur ce genre
9 de projet-là. On gère les programmes de subvention,
10 on les administre mais habituellement c'est
11 beaucoup plus petit que ça, là. On va pas là.

12 Q. [739] Alors, vous faites...

13 16:15:34

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [740] Qu'est-ce qui est plus petit que ça?

16 R. Bien je veux dire, les projets. Les projets c'est
17 jamais de cette envergure-là, là. Souvent c'est des
18 projets d'amélioration de...

19 Q. [741] Vous avez pas dit tantôt quel était le
20 montant estimé?

21 R. Quinze millions point 5 (15,5 M\$).

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. [742] Ça c'est l'estimé que vous allez faire.

24 R. Que je vais faire. C'est ça.

25 Q. [743] Et on va parler d'une route, là, grosso modo,

1 d'environ trente (30) kilomètres?

2 R. À ce moment-là, trente (30) kilomètres puis peut-
3 être une précision, le quinze point cinq millions
4 (15,5 M\$) inclut toutes les activités, admettons, à
5 partir de... Tous les honoraires professionnels...

6 Q. [744] Arpentage, déboisement...

7 R. ... l'arpentage, déboisement, acquisition de...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [745] C'est le projet clef en main que vous dites,
10 là.

11 R. C'est un clef en main. Acquisition de terrains,
12 demandes d'autorisation au ministère de
13 l'Environnement parce qu'il y a une petite rivière,
14 en tout cas, tout... C'est tout.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. [746] Bon. Alors ce... vous faites ces démarches-
17 là, vous faites une évaluation autour de quinze
18 point millions (15,5 M\$) et vous retournez ça au
19 Ministère? Est-ce qu'on continue à vous en reparler
20 de ce projet-là, parce que si vous faites des
21 travaux, c'est parce qu'il y a quelqu'un qui est
22 intéressé à ce qu'il y ait une route là?

23 R. Bon moi quand j'ai eu le « oui, on continue », le
24 trois (3), en tout cas, au mois de juillet,
25 quelques... on va dire, peut-être quelques semaines

1 après, c'est là que j'ai un téléphone avec le
2 bureau du ministre, là, son cabinet puis qu'il me
3 donne les détails du projet. Le porteur, en fin de
4 compte, le porteur... Là il me dit, le porteur du
5 dossier... attends un peu... le projet de Saint-
6 Donat, O.K. Du projet de Saint-Donat, c'est Saint-
7 Donat le porteur du dossier.

8 Q. **[747]** Saint-Donat ça c'est la municipalité?

9 R. La municipalité et trente (30) kilomètres, quinze
10 point cinq millions (15,5 M\$). Il y aura une
11 entente à faire entre la municipalité et le MTQ
12 pour convenir des responsabilités. On parle en gros
13 de ce qu'il y aura à faire dans le projet.

14 Q. **[748]** O.K. Et ça, êtes-vous capable de le placer,
15 là, une date, une semaine, le mois?

16 R. Bien moi je place ça ici, là, d'après mes notes,
17 là, au mois de juillet deux mille (2000).

18 Q. **[749]** Juillet deux mille (2000). Il y a déjà une
19 identification. C'est la municipalité de Saint-
20 Donat qui va être porteur...

21 R. C'est ça.

22 Q. **[750]** ... donc qui va réaliser le projet.

23 R. C'est ça. Moi dans ce que j'ai comme information,
24 là, c'est Saint-Donat qui est le porteur du
25 dossier.

1 Q. [751] O.K. Le monsieur Nadon en question, savez-
2 vous si... qui avait fait le projet préliminaire,
3 savez-vous s'il était relié à un groupe de pression
4 qui poussait pour avoir ce projet-là?

5 R. Oui. Moi d'après moi, il faisait partie... bien
6 j'ai pas la liste mais il faisait partie du groupe
7 de pression, là...

8 Q. [752] Qui favorisait ça.

9 R. ... « Les amis... », exemple, « Les amis de la
10 route », là, je sais pas comment ils l'appelaient
11 ce groupe de pression là mais...

12 Q. [753] À la municipalité de Saint-Donat, le porteur
13 du ballon, est-ce que c'était le maire?

14 R. Oui.

15 Q. [754] Monsieur le maire Yves Paquin.

16 R. Yves Paquin.

17 Q. [755] Yves Paquin. Bon.

18 R. Oui.

19 Q. [756] Qui lui aussi était un fervent partisan, il
20 voulait avoir cette roue-là?

21 R. Oui, oui, c'est ça. Ça faisait consensus dans le
22 milieu, là. Parce que pour eux, c'était, ce que
23 j'en comprenais, c'était une opportunité
24 additionnelle, là, pour mettre Saint-Donat en
25 valeur, là.

1 Q. **[757]** Alors autour du mois de juillet, on envisage
2 déjà dans des discussions au ministère des
3 Transports de confier la responsabilité de la
4 réalisation à la municipalité?

5 R. Oui, au cabinet du ministre.

6 Q. **[758]** O.K. C'est le cabinet du ministre.

7 R. Pas le ministère des Transports. Nous... nous on...
8 on supporte, on soutient, là.

9 Q. **[759]** C'est beau. Alors quand est-ce que... je vous
10 laisse continuer et dites-nous s'il y a des choses
11 qui changent.

12 R. O.K. Bien après ça, j'ai...

13 Q. **[760]** Amenez-nous au mois de septembre.

14 R. Au mois de septembre. Au mois de septembre, j'ai un
15 appel de monsieur Picard du cabinet du ministre. Il
16 me parle de pancarte. De pancarte, là, pour
17 possiblement l'annonce de la route. Tu sais, peut-
18 être qu'il veut avoir la dimension, la... je sais
19 pas exactement ce qu'il veut avoir, mais il me
20 parle de pancarte comme telle.

21 Q. **[761]** On est prêt à mettre des pancartes, donc à
22 faire l'annonce?

23 R. Ça c'est le premier (1er) septembre.

24 Q. **[762]** Oui.

25 R. Le six (6) septembre, j'ai un appel de monsieur...

1 du monsieur... monsieur le maire.

2 Q. [763] Lequel? Paquin?

3 R. Monsieur Paquin. Là, il me parle, lui, du
4 protocole, du panneau d'annonce puis il me donne le
5 choix des firmes. Il me dit ça, mettons, il dit :
6 « Je veux faire... » il dit, il me nomme des
7 firmes.

8 Q. [764] Oui, oui. Quelles firmes?

9 R. Les firmes? Bien là, les noms qu'il me donne, il me
10 donne Genivar, Nageco, Poulin et Progeco.

11 Q. [765] Bon. Genivar, on sait que c'est une grande
12 firme de génie.

13 R. C'est ça.

14 Q. [766] Les autres? Nageco, ça c'est...

15 R. Nageco c'est monsieur Pierre... monsieur Pierre
16 Nadon, là.

17 Q. [767] Oui.

18 R. Comme tel. Poulin, je le sais pas. D'après moi,
19 c'est peut-être des arpenteurs ou des... tu sais,
20 c'est peut-être des... des services connexes, là.
21 Je... je les connais pas. Progeco non plus, je les
22 connais pas.

23 Q. [768] O.K. Alors, on a... on a trois, quatre
24 firmes, puis est-ce qu'il vous parle aussi de
25 pancarte, le maire Paquin?

1 R. Oui, il me parle de pancarte, panneau d'annonce.

2 Q. [769] O.K. On est prêt... on est prêt à mettre ça
3 sur le bord du chemin, là, il dit...

4 R. Oui, possiblement que, quand je lis ça avec un
5 recul, possiblement qu'il m'appelle puis il me fait
6 part un peu du cheminement du projet à cette étape-
7 là, où il en est, là.

8 Q. [770] Alors... mais le maire Paquin vous annonce
9 déjà la firme de génie ou le consortium qui va...
10 qui va gérer ce projet-là...

11 R. Oui, bien c'est ça.

12 Q. [771] ... on est au mois de septembre?

13 R. On est au mois de septembre.

14 Q. [772] C'est beau. Je vous laisse continuer.

15 R. Après... après... après, mettons, c'est peut-être
16 important, j'ai... j'ai des communications avec
17 monsieur Paquin, j'en ai avec monsieur Cousineau
18 qui est le député... parce que la route Saint-Donat
19 fait partie de la... la circonscription électorale
20 des Laurentides, je pense que c'est des
21 Laurentides, là, ou en tout cas, c'est celle-là à
22 monsieur Cousineau.

23 Q. [773] C'est le comté voisin, ça, de monsieur
24 Chevrette.

25 R. C'est le comté voisin.

1 Q. [774] Et monsieur Cousineau est du...

2 R. Ah, c'est pas... c'est pas Laurentides, c'est
3 Bertin... c'est Bertin. En tout cas.

4 Q. [775] O.K. Et c'est le comté voisin...

5 R. C'est ça, comté voisin.

6 Q. [776] ... et c'est... monsieur Cousineau est de la
7 même... est du Parti québécois lui aussi comme
8 monsieur Chevrette.

9 R. Parti du québécois (sic) puis probablement qu'il
10 est au fait du projet, jusqu'au mois d'octobre,
11 qu'il y a eu une réunion des intervenants, le dix
12 (10) octobre.

13 Q. [777] Qui est dans cette réunion-là?

14 R. Qui est là? Qui est là, il y a le maire, monsieur
15 Paquin; il y a monsieur Claude Cousineau, le
16 député.

17 Q. [778] Oui.

18 R. Il y a Alexandre Labelle, son attaché politique; il
19 y a Jean Robichaud qui est directeur, je pense, des
20 travaux publics à la Ville de Saint-Donat; il y a
21 Robert Sergerie qui est l'ingénieur qui travaille
22 pour moi, qui est mon spécialiste en protocoles
23 d'entente; il y a André Picard du cabinet du
24 ministre; il y a moi. Il y a une autre personne,
25 mais je pense que c'est un conseiller qui est là.

1 Q. [779] Bon. Alors... puis à cette réunion-là, on
2 voit... on travaille, quoi, sur les protocoles, les
3 projets?

4 R. On établit les modalités, comment ça va
5 fonctionner. On en discute. On en discute.

6 Q. [780] C'est beau. Je vous laisse continuer. C'est
7 en jour... mais c'est toujours la municipalité de
8 Saint-Donat qui... qui est au dossier à ce moment-
9 là?

10 R. C'est toujours la municipalité... ça, ça veut dire
11 que dans mon livre à moi, c'est... Saint-Donat est
12 le gestionnaire du projet. Toutes ces activités-là
13 se font à ce moment-là.

14 Q. [781] O.K.

15 R. Oup! À un moment donné, je vais appeler peut-être
16 les prochaines M... la MRC devient gestionnaire du
17 projet. Ça veut dire que là, je suis un petit bout
18 de temps sans entendre parler du projet ou...

19 Q. [782] Après octobre?

20 R. Mettons octobre. J'en entends parler à peu près au
21 mois de décembre.

22 Q. [783] Alors, c'est ça. Là, allez-y lentement.
23 Dites-nous, décembre, avez-vous une date précise?

24 R. J'ai le premier (1er) décembre.

25 Q. [784] O.K. Et premier (1er) décembre, qu'est-ce qui

1 se passe?

2 R. J'ai un appel de monsieur André Picard. Là, il me
3 fait une commande. Il me dit, mettons « La
4 municipalité plus les firmes, contrat de service
5 pour vendredi. » Ça veut dire possiblement qu'il
6 veut un document pour le vendredi qui suit, là.

7 Q. [785] O.K.

8 R. O.K.? Comme tel. Il y a le cinq (5) septembre.

9 Q. [786] Septembre ou décembre?

10 R. Euh! Le cinq (5) décembre. J'ai... j'ai un appel de
11 madame Lise Asselin.

12 Q. [787] Qui est madame Asselin?

13 R. Madame Asselin, c'est la personne qui a... qui
14 tient l'agenda de monsieur Chevrette, là.

15 Q. [788] Oui.

16 R. Pour ses rendez-vous. Puis ce que j'ai de souvenir
17 puis ce que j'ai en note, c'est qu'il y a une
18 rencontre à Québec avec monsieur Chevrette le six
19 (6) décembre. Tu sais, elle me dit, mettons, elle
20 me cédule, possiblement qu'on avait... d'après moi,
21 on avait une réunion des directeurs, un genre de
22 réunion que monsieur Roussy parlait, là, on en
23 avait une le cinq (5) décembre. Possiblement...
24 elle dit : « Monsieur Chevrette voudrait te voir. »
25 Mais à mon souvenir, elle a pas eu lieu. Elle a pas

1 eu lieu cette rencontre-là.

2 Q. **[789]** Mais vous êtes convoqué initialement à une
3 rencontre...

4 R. À une rencontre...

5 Q. **[790]** ... avec le ministre Chevrette?

6 R. Le ministre Chevrette.

7 Q. **[791]** Là, on arrête une petite minute, on prend une
8 pause, on laisse tout ça de côté. C'est quoi vos
9 relations avec monsieur Chevrette en décembre deux
10 mille (2000)?

11 R. Bien monsieur Chevrette, en décembre deux mille
12 (2000), c'est le député du... mettons, du comté de
13 Joliette.

14 Q. **[792]** Oui.

15 R. Je travaille avec lui, il est là depuis quatre-
16 vingt-quatorze (94)... bien je suis là depuis
17 quatre-vingt-treize (93), depuis... à mon arrivée,
18 c'est lui qui est là. Mes relations, bien c'est des
19 relations de... de député à...

20 Q. **[793]** À directeur territorial?

21 R. À directeur, puis là c'était le ministre des
22 Transports, c'est mon patron, en plus.

23 Q. **[794]** En plus de ça. Alors...

24 R. C'est mon patron.

25 Q. **[795]** Mais, est-ce qu'il y a une relation

1 personnelle?

2 R. Ma relation est très bonne avec monsieur Chevrette.
3 C'est quelqu'un qui m'estime beaucoup, mais la
4 relation est vraiment professionnelle, là, tu sais,
5 comme telle.

6 Q. [796] Mais vous dites...

7 R. Il a confiance en moi puis...

8 Q. [797] Oui. Alors, en plus d'être le député du coin,
9 c'est votre patron à titre de ministre. C'est
10 quelqu'un avec qui vous discutez à l'occasion de
11 dossiers du Ministère dans son comté?

12 R. Oui.

13 Q. [798] O.K. Alors, vous parlez sur une base, est-ce
14 que je dis régulier, entre guillemets? Régulière?
15 Avec monsieur Chevrette?

16 R. Oui, je pourrais dire quand même relativement
17 régulière. Il peut y avoir des périodes qu'on se
18 parle pas, mais je veux dire, comme les autres,
19 j'allais le rencontrer dans des rencontres
20 annuelles, mais il pouvait avoir... parce que
21 souvent, quand il avait des annonces, monsieur
22 Chevrette, c'est le bureau territorial qui
23 organisait la rencontre. Tu sais, au lieu que ce
24 soit, mettons, le bureau ministériel, c'est...
25 c'est son bureau de comté avec la direction qui

1 faisaient le lien parce que lui, il voulait être
2 proche des gens (inaudible).

3 (16:25:57)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[799]** Alors vous faites signe que c'est vous qui
6 organisiez ces rencontres-là?

7 R. Je... oui... bien c'est... c'est moi qui... la
8 rencontre était décidée par lui et son cabinet,
9 mais la logistique, souvent, c'était notre
10 direction avec mon service des communications qui
11 organisaient les cartes ou les... les documents
12 nécessaires comme tels. Ou souvent, je l'assistais.
13 Parce que s'il avait une question quelconque, là,
14 j'étais là avec lui.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. **[800]** O.K. Alors une belle relation de travail,
17 mais relativement proche, familière, avec monsieur
18 Chevrette?

19 R. Oui, oui, monsieur Chevrette il me connaît bien, il
20 m'appelle « Le grand », il m'appelle Mario. Il
21 m'appelle « hey, le grand ». Monsieur Chevrette,
22 c'est un monsieur, tout le monde le connaît, c'est
23 un monsieur très sympathique puis il est proche des
24 personnes, puis il m'aimait bien.

25 Q. **[801]** Alors on referme la parenthèse. Alors, vous

1 n'êtes pas surpris d'avoir une convocation pour
2 rencontrer le cinq (5) ou le six (6) décembre
3 monsieur Chevrette, parce que ce n'est pas...

4 R. Non, bien, je veux dire, je suis pas surpris, puis
5 c'est pas le seul. À l'occasion, j'ai été déjà
6 convoqué à aller rencontrer le cabinet du ministre
7 pour parler de dossiers. Pour parler de dossiers.
8 Je l'ai fait avec monsieur Brassard dans le temps
9 pour la route 131. Je l'ai fait avec madame Boulet
10 pour le Petit Train du Nord. Des fois, c'est
11 complexe. Ils veulent avoir... Ils profitent de
12 notre présence pour comprendre techniquement ou
13 nous poser des questions, parce qu'ils ont l'heure
14 juste sur le dossier. C'est pas régulier. Même avec
15 monsieur Chevrette, c'est pas régulier, mais à
16 l'occasion, ça peut se faire.

17 Q. **[802]** Alors, il y a cette rencontre-là qui est
18 prévue pour maintenant pour le six (6). Vous dites
19 qu'elle n'a pas eu lieu?

20 R. Non, à mon souvenir, elle n'a pas eu lieu, parce
21 que...

22 Q. **[803]** Mais qu'est-ce qui arrive à partir du six (6)
23 décembre? Et là, qu'est-ce qui arrive dans le
24 cheminement du projet, là, de la route?

25 R. Là, à partir du six (6) décembre, il y a un

1 changement de gestionnaire du projet. Le sept (7)
2 décembre, j'ai une rencontre avec monsieur André
3 Picard du cabinet et Léo Bilodeau, qui est le
4 directeur des Affaires juridiques du Ministère.
5 Puis cette rencontre-là est dans le cadre de la
6 préparation de l'entente avec la MRC de Matawinie
7 comme gestionnaire du projet.

8 Q. **[804]** Alors là, jusqu'à tout à l'heure, jusqu'à il
9 y a une couple de minutes, on parlait de la
10 Municipalité de Saint-Donat comme gestionnaire?

11 R. Oui.

12 Q. **[805]** Puis là on est rendu avec la MRC de
13 Matawinie?

14 R. Oui.

15 Q. **[806]** C'est nouveau, ça. Ça s'est passé entre le
16 cinq (5) puis le sept (7) décembre, là?

17 R. Bien, je veux dire, c'est ça, ça s'est passé au
18 début... Bien, je veux dire...

19 Q. **[807]** En décembre?

20 R. Ça s'est passé en décembre. En octobre, c'était
21 encore la Municipalité.

22 Q. **[808]** Est-ce qu'on vous explique pourquoi qu'il y a
23 un changement de gestionnaire? Pourquoi ce n'est
24 plus la Municipalité?

25 R. Bien, moi, ce que j'en... On m'explique. Ils ne

1 m'appellent pas nécessairement. Mais possiblement
2 que j'ai eu des conversations avec le bureau du
3 ministre, peut-être même lui, monsieur Chevrette.
4 C'était que le... C'était très gros. Il y avait
5 trois municipalités de concernées. C'était quand
6 même très gros pour une municipalité. Il y a quinze
7 point cinq millions (15,5 M), trente kilomètres
8 (30 km), une route qui n'existait rien. Je sais que
9 quand je les avais rencontrés, ils étaient un petit
10 peu, à ce que je me souviens, paniqués, là, t'sais,
11 comme tel. La MRC de la Matawinie était, c'était
12 une MRC qui était très bien structurée. Et il y a
13 eu un choix de donner ça à un niveau supérieur.

14 Q. [809] À la MRC?

15 R. À la MRC.

16 Q. [810] Alors, peu importe les raisons...

17 R. Les raisons...

18 Q. [811] Il y a peut-être des raisons techniques. Mais
19 on vous explique que ça ne sera plus la
20 Municipalité de Saint-Donat, mais la MRC de
21 Matawinie qui va prendre la charge du projet?

22 R. C'est ça. Puis ça, c'est un choix qui vient du
23 cabinet.

24 Q. [812] Bon. Et vous en êtes informé?

25 R. Informé. Ils m'ont peut-être demandé mon avis, ce

1 que j'en pensais. Mais ce choix-là, cette décision-
2 là vient du cabinet.

3 (16:29:53)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[813]** Vous, vous en pensiez quoi?

6 R. Pardon?

7 Q. **[814]** Vous, vous en pensiez quoi?

8 R. Bien, moi, je pensais que, oui, que c'était mieux
9 que ce soit la MRC que la Municipalité, parce que
10 la MRC était mieux organisée pour gérer ce...
11 Administrativement, ils sont mieux organisés pour
12 gérer des budgets. Techniquement, ils gèrent des
13 territoires non organisés. Peut-être pas des
14 projets de cette envergure-là. Mais leur staff,
15 leur... bien, excusez, leur personnel est un peu
16 plus nombreux que dans la Municipalité de
17 Saint-Donat qui sont tout petits, puis Val-des-Lacs
18 et Lac-Supérieur, c'est très, très petit aussi.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[815]** Monsieur Turcotte, excusez-moi, je ne voulais
21 pas vous couper, mais je comprends, ils sont mieux
22 organisés, ils ont une structure pour ça?

23 R. C'est ça. Oui.

24 Q. **[816]** Je vais vous poser une question différemment.
25 Est-ce que Gilles Cloutier vous a expliqué pourquoi

1 on passait de la Municipalité de Saint-Donat à la
2 MRC de Matawinie?

3 R. Monsieur Gilles Cloutier était présent dans le
4 dossier depuis le mois de juin. Moi, quand j'ai
5 dans mes notes, ces affaires-là, le mois de juin,
6 il m'appelle, il est venu me voir. Il est au
7 courant qu'il y a un projet à ce niveau-là. Je
8 pense qu'il a expliqué, lui, de quelle façon qu'il
9 voyait là. Mais je pense que c'est à peu près ça.
10 Lui, il souhaitait... il représentait une firme.

11 Q. **[817]** Laquelle? Les noms. Il représentait?

12 R. La firme Roche.

13 Q. **[818]** Roche.

14 R. À ce moment-là. Il faisait du développement des
15 affaires. Son niveau municipal, c'est ses clients.
16 Puis il voulait avoir la chance de pouvoir avoir ce
17 projet-là.

18 Q. **[819]** O.K. Alors, là on vient d'introduire monsieur
19 Cloutier, qui est là quand même depuis six mois,
20 là, qui tourne...

21 R. Six mois. À un moment donné, je le vois aussi
22 apparaître, là, faire un téléphone. Des fois, je
23 n'ai pas de sujet. Mais on voit qu'il s'intéresse
24 au projet. Il y en a d'autres aussi. Mais on voit
25 que lui plus particulièrement s'intéresse au

1 projet.

2 Q. **[820]** Quand vous me dites que, dans votre travail,
3 c'est d'être en relation avec les gens du milieu,
4 des partenaires, monsieur Cloutier est un de ces
5 partenaires-là que vous voyez au nom de la firme
6 Roche, à ce moment-là, qui faisait du démarchage
7 pour des contrats, pour voir aux intérêts de la
8 firme à ce moment-là?

9 R. Oui, c'est ça. Je veux dire, c'est à ce moment-là,
10 mettons les représentants viennent nous voir puis
11 ils s'informent de façon générale. Ce qu'ils
12 veulent savoir, c'est le général, public, se
13 situer. Pour eux, après ça, prendre des décisions
14 dans leur... ou aller... Oui, c'est ça, les
15 décisions ou les actions dans leur firme.

16 Q. **[821]** Votre relation avec monsieur Cloutier, avant
17 le mois de décembre?

18 R. Avant le mois de décembre, monsieur Cloutier, c'est
19 quelqu'un que je connais. Il travaille pour Roche
20 sur le municipal, mais comme... je n'ai pas de
21 dossier avec. Je n'ai pas de dossier parce que
22 Roche, au niveau du Ministère, c'est une autre
23 personne qui le fait. C'est mon ancien patron qui
24 fait la relation. Mais Roche, au niveau des
25 Laurentides-Lanaudière, c'est tout petit. Je veux

1 dire, c'est une firme de Québec, ils n'ont pas de
2 bureau. T'sais, ils n'ont pas...

3 Q. **[822]** Ils n'ont pas de présence?

4 R. Ils ne se sont pas implantés autant que peut-être
5 d'autres firmes.

6 Q. **[823]** D'autres firmes comme Genivar?

7 R. Comme Genivar.

8 Q. **[824]** Genivar, dans la municipalité de Saint-Donat,
9 savez-vous si Genivar était la firme d'ingénieurs
10 qui accompagnait la Municipalité de Saint-Donat à
11 cette époque-là?

12 R. À cette époque-là, je ne sais pas, parce que les...
13 C'est en deux mille (2000). C'est avant la nouvelle
14 loi. Chaque municipalité pouvait choisir ces
15 firmes-là.

16 Q. **[825]** De gré à gré?

17 R. De gré à gré.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[826]** Alors, on ne pouvait pas dire que la
20 Municipalité n'était pas équipée si elle avait
21 Genivar pour s'occuper du projet?

22 R. À ce niveau-là, tantôt, excusez-moi, tantôt, quand
23 je parlais « pas équipée », c'était au niveau du
24 personnel.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[827]** Municipal?

3 R. Municipal. Et non...

4 Q. **[828]** Et non de la firme qui accompagne?

5 R. Et non de la firme qui accompagnait. Non, surtout
6 pas de la firme qui accompagnait. C'est au niveau
7 du personnel municipal, c'est une petite
8 municipalité qui n'ont pas beaucoup de personnel.

9 Q. **[829]** Alors, vous êtes déjà au contrat. Vous êtes
10 déjà au fait à l'été... Est-ce qu'à l'été deux
11 mille (2000) monsieur Cloutier vous parle qu'il est
12 intéressé que Roche ait ce contrat-là?

13 R. Bien, il me l'a peut-être dit, mais c'est évident
14 qu'il souhaite mettons avoir, être impliqué dans le
15 projet. Mais je ne me souviens pas de conversations
16 précises comme telles.

17 Q. **[830]** O.K.

18 R. D'après moi, il s'informe plus mettons où en est
19 rendu le dossier, je veux dire, où en est le
20 dossier en deux mille (2000). Moi, je lui explique
21 probablement parce qu'il y en a d'autres. Dans ce
22 dossier-là, c'est un dossier municipal qui est géré
23 de telle façon. Nous, on supporte la ministre. Je
24 sais pas jusqu'où, c'est quoi la conversation, mais
25 c'est dans ce genre de propos là que les

1 conversations se font.

2 Q. **[831]** Alors, si on revient maintenant au mois de
3 décembre deux mille (2000), quand vous apprenez que
4 ce n'est plus la Municipalité de Saint-Donat qui
5 aura... qui assurera la gestion, mais bien la MRC
6 de Matawinie, est-ce que monsieur Cloutier vous
7 l'explique, dans ces journées-là ou cette journée-
8 là, pourquoi il y a un changement?

9 R. Ouf!

10 Q. **[832]** Allez-y, expliquez-le, Monsieur Turcotte, là.

11 R. C'est parce que... c'est parce que j'ai écouté le
12 témoignage de monsieur Cloutier comme tel, puis je
13 sais qu'il était...

14 Q. **[833]** C'est votre version qu'on veut. Alors,
15 donnez-nous votre version.

16 R. O.K. Ma version, mon souvenir, c'est effectivement
17 monsieur Cloutier faisait des représentations pour
18 pouvoir être capable de... d'appliquer ou de... que
19 sa firme puisse appliquer sur... sur le projet
20 comme tel. Puis d'après ce que je peux m'en
21 souvenir, il a fait des représentations auprès de
22 monsieur Chevrette.

23 Q. **[834]** Alors, il en a fait auprès de monsieur
24 Chevrette. Et si je vous disais c'est le cinq (5)
25 ou le six (6) ou le sept (7) décembre, là... En

1 fait, monsieur Cloutier, est-ce qu'il est venu vous
2 voir pour dire « je sors du bureau de monsieur
3 Chevrette. Il me dit que le contrat va être donné à
4 la MRC de Matawinie? » C'est assez précis, ça.

5 R. C'est assez précis, puis je vous dirais « oui ».
6 D'après moi, oui.

7 Q. **[835]** Alors, il est venu vous voir, il dit « je
8 sors du bureau de monsieur Chevrette, ce n'est plus
9 Saint-Donat qui va avoir le projet, c'est MRC de
10 Matawinie. »

11 R. Oui, oui.

12 Q. **[836]** Est-ce qu'il vous demande... est-ce qu'il
13 vous dit en plus de ça « si ça marche pas, appelle
14 monsieur Chevrette, il va te le dire que c'est
15 comme ça que ça marche? »

16 R. Oui, c'est plausible qu'il m'ait dit ça.

17 Q. **[837]** O.K.

18 R. C'est plausible.

19 Q. **[838]** Est-ce que c'était une façon... en passant,
20 est-ce que c'était une façon que monsieur Chevrette
21 faisait avec vous, ça, à l'occasion, de vous
22 envoyer des gens, vous passer des messages en
23 disant « vérifie avec monsieur Chevrette si vous
24 êtes pas d'accord? »

25 R. Bien, monsieur Chevrette souvent, il y a des

1 personnes qui m'arrivaient, qui disaient mettons :
2 « J'ai rencontré monsieur Chevrette en fin de
3 semaine, puis il m'a dit d'aller te voir pour tel
4 dossier. » Des personnes me disaient :« Il t'a-tu
5 appelé? - Non, il a pas eu le temps, mais... » La
6 façon que, moi, j'interprétais ça, c'est souvent
7 lors de rencontre, les personnes, comme on dit, des
8 fois c'est des petites problématiques, c'était pas
9 pour avoir un contrat, c'était pas pour rien. Des
10 fois, ils voulaient parler d'une problématique,
11 là...

12 Q. **[839]** De régler des...

13 R. ... que les personnes auraient pu m'en parler, tout
14 ça.

15 Q. **[840]** O.K.

16 R. Ils en parlaient à monsieur Chevrette. Monsieur
17 Chevrette, il disait « aye! Va voir le... le
18 directeur, il va te régler ça. » Ça...

19 Q. **[841]** Mais, pour changer de gestionnaire...

20 R. ... ça, c'est arrivé à quelques reprises comme
21 telles.

22 Q. **[842]** Oui.

23 R. Mais comme... comme celle-là de monsieur...

24 Q. **[843]** Cloutier, là.

25 R. ... de monsieur Cloutier, c'est possible. Moi,

1 d'après moi, c'est... la version de monsieur
2 Cloutier est plausible puis qu'il soit venu me voir
3 parce qu'il s'occupait du dossier beaucoup et il a
4 dû peut-être rencontrer monsieur Chevrette, puis il
5 dit... Mettons, monsieur Chevrette lui a peut-
6 être... lui a peut-être annoncé que c'était la MRC,
7 puis, lui, il est venu me le dire puis... avec ce
8 que vous venez de dire.

9 Q. **[844]** Et...

10 R. C'est... je trouve ça plausible comme tel.

11 Q. **[845]** Il est venu vous le dire en disant « c'est
12 monsieur Chevrette qui m'envoie. » Il avait une
13 commande...

14 R. Ah!

15 Q. **[846]** ... il venait livrer la commande « monsieur
16 Chevrette m'envoie vous dire que c'est maintenant
17 MRC Matawinie. »

18 R. Oui. Bien, ça, c'est l'inter... ça, c'est
19 l'interprétation de monsieur Cloutier, là. Monsieur
20 Chevrette lui a dit ça, mais, moi, il m'en a parlé
21 qu'il en avait parlé à monsieur Chevrette...

22 Q. **[847]** O.K.

23 R. ... et de le rappeler si je le croyais pas.

24 Q. **[848]** O.K. On arrête ici. Alors, monsieur Cloutier
25 est venu vous dire ça. Êtes-vous même capable de

1 mettre ça à un moment dans la journée? Le matin,
2 l'après-midi, le soir? Êtes-vous capable de situer
3 ça? Il y a pas de note là-dessus dans vos cahiers?

4 R. Non.

5 Q. **[849]** O.K. Alors, vous vous souvenez peut-être de
6 cette discussion-là. Vous souvenez-vous en avoir
7 parlé avec monsieur Chevrette, vérifier? Parce que
8 là c'est important, on parle de prendre un contrat
9 de quinze, vingt millions (15 M\$-20 M\$), de
10 l'enlever à la Municipalité de Saint-Donat à qui il
11 semble être promis puis de le donner à la MRC de
12 Matawinie. Avez-vous vérifié avec monsieur
13 Chevrette?

14 R. Si j'ai vérifié avec monsieur Chevrette?

15 Q. **[850]** Oui. Ce que monsieur Cloutier vous avait...
16 Ce qu'il vous a donné comme message, là, c'était...

17 R. Non, non. Moi, j'ai pas appelé monsieur Chevrette
18 pour lui demander.

19 Q. **[851]** Est-ce que monsieur Chevrette vous a appelé
20 pour vous en parler?

21 R. Moi, j'ai un appel de monsieur Chevrette dans
22 mon... dans mon livre, le huit (8), mais j'ai pas
23 de sujet. T'sais, j'ai... t'sais, j'ai pas de
24 sujet...

25 Q. **[852]** O.K.

1 R. ... mais j'ai un appel de lui. Possiblement que
2 j'ai...

3 Q. **[853]** Le huit (8) décembre?

4 R. Le huit (8) décembre.

5 Q. **[854]** O.K. Alors, possiblement que ça peut être ça
6 que monsieur Chevrette vous appelle pour vous
7 parler de ce contrat-là.

8 R. T'sais, je veux dire... Oui, c'est possible que ce
9 soit ça.

10 Q. **[855]** Est-ce que monsieur Cloutier vous explique
11 maintenant pourquoi qu'il y a un changement?
12 Pourquoi qu'on l'enlève à Saint-Donat puis on va le
13 donner à la MRC de Matawinie? Est-ce qu'il vous le
14 dit, monsieur Cloutier?

15 R. Non. Bien, ça, je serais... Dans quel sens? Je
16 comprends pas, là.

17 Q. **[856]** Est-ce qu'il vous... Je vais précisément...
18 (16:39:31)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[857]** Est-ce qu'il vous explique pourquoi ça a
21 passé de la Municipalité de Saint-Donat à la MRC de
22 Matawinie?

23 R. Non.

24 Q. **[858]** Il ne vous a pas expliqué ça du tout, il vous
25 a...

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [859] Je vais essayer...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [860] Allez-y.

5 R. Bien, je veux dire...

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. [861] Je vais vous proposer...

8 R. Proposez-moi parce que...

9 Q. [862] ... quelque chose. Dites-moi...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [863] Non, mais, vous, vous n'étiez pas étonné que
12 ça passe de un à l'autre?

13 R. Bien, par rapport à l'envergure du projet, non.

14 Mais, comme vous dites, moi, ça aurait pu demeurer
15 à la Municipalité aussi.

16 Q. [864] Oui, parce qu'ils étaient encadrés de
17 Genivar.

18 R. Ils étaient encadrés de Genivar, puis c'est un
19 contrat municipal. Monsieur Chevrette, moi, ce que
20 j'ai pu en comprendre par après, il y avait de la
21 pression parce qu'à quelque part, qu'il m'a dit -
22 c'est ça, on va venir un peu plus loin dans le
23 choix des firmes - il dit : « Moi, je m'en mêle
24 pas, le choix des firmes, je veux que ce soit
25 clean. » Ça veut dire que possiblement il avait des

1 pressions, lui. Ça s'est su dans le milieu qu'il y
2 avait ce projet-là puis la pression a fait en
3 sorte, là, qu'il a voulu trouver un autre
4 gestionnaire de projet, une autre façon de gérer le
5 projet pour que ce soit plus neutre. Ça, c'est mon
6 interprétation de... quand je regarde ça avec un
7 recul.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[865]** Spécifiquement, si je vous suggère qu'on vous
10 a dit, soit monsieur Chevrette, soit monsieur
11 Cloutier ou les deux, même, qu'on reprochait à
12 Saint-Donat d'avoir déjà fêté ce contrat-là avec
13 Genivar, particulièrement un souper dans un
14 restaurant récemment où la municipalité puis le
15 maire Paquin fêtaient avec Genivar ce contrat-là.

16 R. Ça, monsieur Cloutier l'a dit, mais, je veux dire,
17 je pense pas que ce soit la raison pour laquelle
18 ce... le contrat a été changé.

19 Q. **[866]** O.K. Ça, monsieur Cloutier vous a dit ça.
20 Est-ce qu'il vous a dit aussi que monsieur
21 Chevrette aurait - puis là je le mets entre
22 guillemets - aurait d'l'air fou si ça avait l'air
23 d'un contrat arrangé comme ça, puis c'était mieux
24 que ce soit donné à quelqu'un d'autre?

25 R. Monsieur Cloutier, c'est possible qu'il ait dit ça,

1 j'ai entendu son témoignage, mais, je veux dire,
2 oui, c'est possible qu'il m'ait dit ces
3 informations-là, mais, je veux dire, j'ai pas de
4 souvenir comme tel d'une conversation avec lui
5 concernant ça.

6 Q. **[867]** De toute façon, la résultante de ça, c'est
7 que le sept (7)... le cinq (5), six (6), sept (7),
8 huit (8), là...

9 R. Bien, je pense que c'est ça. À mon niveau, la
10 résultante parce que j'ai pas... c'est que la... il
11 y a eu une décision du cabinet du ministre de
12 changer pour la MRC. Moi, possiblement à mon
13 niveau, le ministre, ils m'ont demandé « est-ce que
14 la MRC est apte pour faire ça? » puis j'ai dit...
15 répondu positivement, t'sais.

16 Q. **[868]** La...

17 R. Ils me l'ont peut-être même pas demandé, mais, je
18 veux dire, j'avais pas à prendre la décision entre
19 la municipalité. C'est un choix qui leur revenait.

20 Q. **[869]** C'est pas vous qui l'avez pris?

21 R. C'est pour ça, c'est pour ça que je suis un peu
22 embêté quand je vous répons, j'ai pas été mêlé à
23 ce processus, là, de changer.

24 Q. **[870]** Non, je comprends. C'est pas votre décision.

25 R. C'est pas ma décision.

1 Q. [871] On vous a informé de la décision.

2 R. C'est pas ma décision de changer ça, là.

3 Q. [872] O.K. Et les raisons pour lesquelles ces
4 décisions-là ont été prises puis les décisions ont
5 été changées, ce ne sont pas vos décisions. Vous
6 avez été...

7 R. Informé, j'ai... je suis...

8 Q. [873] ... informé des choix.

9 R. ... je suis un acteur dans tout ça, là.

10 Q. [874] Bon.

11 R. Comme un peu comme vous disiez le souper comme tel;
12 j'ai pas participé au souper. C'est possible que ce
13 soit, dans le fond, la décision de monsieur
14 Chevrette, mais je peux pas vous en dire plus
15 concernant ça.

16 Q. [875] O.K. Quatre heures quarante-cinq (16 h 45)...

17 R. Moi, mon but... Excusez.

18 Q. [876] Oui.

19 R. Moi, mon but dans ça, là, c'est que le cabinet du
20 ministre, approuvé par mes autorités, je soutiens
21 ou je supporte cette démarche-là. On va avoir une
22 route à bâtir de quinze millions (15 M\$). On a des
23 délais très serrés. Il faut que la... que toute
24 cette démarche-là fonctionne. Ça, c'est ma
25 préoccupation en arrière de... de tout ça, là.

1 Q. [877] Merci. Il est quatre heures quarante-cinq
2 (16 h 45).

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je sais que normalement on continuerait, mais on a
5 un empêchement présentement. Alors, on va arrêter
6 maintenant. Merci.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Produisez-vous les notes, Maître?

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Oui, s'il vous plaît, et...

11 LA GREFFIÈRE :

12 Sous la cote 146...

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Ah! Les... Attendez.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Non, non. Non.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Vous parlez des notes, vous parlez de...?

19 LA GREFFIÈRE :

20 De...

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Non, pas de monsieur.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Non.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Non.

3 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

4

5

6 SERMENT

7 Nous, soussignées, DANIELLE BERGERON et ODETTE
8 GAGNON, sténographes officielles, certifions que
9 les pages qui précèdent sont et contiennent la
10 transcription fidèle et exacte de l'enregistrement
11 numérique, le tout hors de notre contrôle et au
12 meilleur de la qualité dudit enregistrement.

13

14 Le tout conformément à la loi.

15

16 Et nous avons signé,

17

18

19 _____
Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

20 Sténographe officielle

21

22

23

24 _____
Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

25 Sténographe officielle